This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 956,131

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

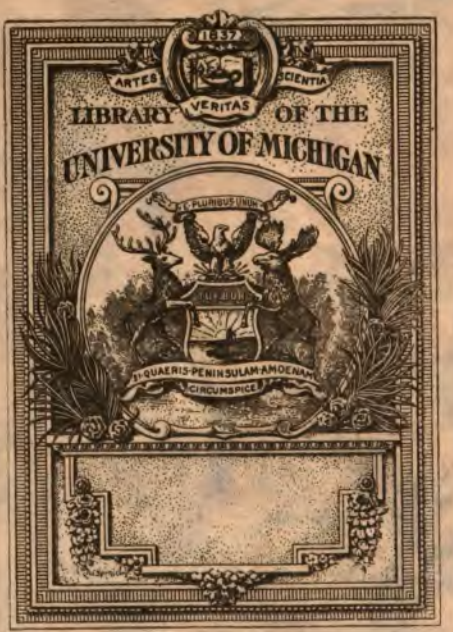

HV
6080
.F62
1907

Cq 14-1

BIBLIOTHÈQUE
DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

L'AME
DU CRIMINEL

PAR

LE Dr MAURICE DE FLEURY

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1907

L'AME

DU CRIMINEL

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Manuel pour l'Étude des Maladies du système nerveux. (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences et l'Académie de médecine*). Paris, F. Alcan.

Introduction à la Médecine de l'esprit. 6e édition (*Ouvrage couronné par l'Académie de médecine et l'Académie française*). Paris, F. Alcan.

Les grands Symptômes neurasthéniques. 3e édition (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences et l'Académie de médecine*. Paris, F. Alcan.

Le corps et l'âme de l'Enfant. 7e édition.

Nos Enfants au Collège. 2e édition.

Quelques conseils pour vivre vieux.

Recherches cliniques sur l'Épilepsie et son traitement.

Pasteur et les Pastoriens (avec un portrait à l'eau-forte, par BRACQUEMOND).

Éloges de Gratiolet.

Les Causeries de Bianchon.

484-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — P5-07.

L'AME

DU CRIMINEL

PAR

LE Dr MAURICE DE FLEURY

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1907

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

INTRODUCTION

Je veux tenter de dire ici, avec la simplicité et la clarté qui me sont chères, l'essentiel de nos connaissances les plus récentes et les plus fermes sur la structure et le fonctionnement du cerveau de l'homme, et tâcher d'entrevoir dans quelle mesure ces notions nouvelles — j'entends celles que nous pouvons considérer comme classées et désormais hors de conteste — sont susceptibles de modifier les idées reçues, les idées courantes sur le crime, le criminel et la législation pénale.

Plus encore que les jurisconsultes et que les philosophes de profession, ce sont les physiologistes et les médecins qui, depuis une trentaine d'années, s'acharnent à labourer à neuf ce

Re-classed L. 29-3/A/M

vieux champ de la connaissance humaine, à en retourner la terre poudreuse et desséchée, pour mettre à jour l'humus profond, plus fécond et plus frais. On ne s'étonnera donc pas qu'un médecin se mêle encore d'en parler.

C'est là, d'ailleurs, je ne veux pas me le dissimuler, besogne assez ingrate.

Les idées scientifiques modernes sur le cerveau criminel sont déplaisantes à l'immense majorité des magistrats et des juristes. Ceux-là surtout, qui n'ont eu le loisir de les étudier que bien superficiellement, les répudient avec vigueur. Élevés dans la croyance la plus assise au libre arbitre, accoutumés, dès les bancs de l'école, à envisager cette foi comme fondamentale et tout à fait indispensable au bon fonctionnement d'une société policée, ils se refusent — rien n'est moins surprenant — à adopter des théories nouvelles, dont la divulgation pourrait bien être un encouragement au mal. Notez encore que ces doctrines paraissent tendre à restreindre leur rôle, et à diminuer la majesté de leur état, en les envisageant non plus comme des juges discernant les intentions, appelés à punir ceux qui ont volontairement

pris la mauvaise voie, mais comme de simples défenseurs de l'ordre public et de la paix des citoyens.

Répugnances tout à fait naturelles et respectables, fortifiées encore par l'opinion du plus grand nombre, par le sentiment général.

Quand les journaux racontent, avec cent détails saisissants, un crime monstrueux, cela devient, pour une foule d'hommes et pour presque toutes les femmes, comme un dommage personnel dont chacun veut tirer vengeance, se représentant que lui-même ou ses proches auraient pu servir de victimes. C'est ainsi que nous voyons à tous moments, dans notre société qui se croit très civilisée, resurgir le primitif, le sauvage besoin d'imiter l'acte, de restituer coup pour coup, de « lyncher », selon le mot américain. En France même, à chaque nouveau crime, combien de femmes n'entendons-nous pas émettre l'impérieux désir d'écorcher vif le meurtrier ou de le faire cuire à petit feu... La police qui, dans la rue, prend sur le fait un criminel politique ou de droit commun, n'a pas trop de toutes ses forces pour empêcher qu'on ne l'écharpe.

Plus sage, la législation diffère cette vengeance et — du fait du temps écoulé entre l'heure du crime et l'heure du jugement — refroidit un peu les esprits. En cour d'assises, cependant, l'idée de vindicte subsiste encore sous l'idée de justice [1]. Cet être bestial, sanguinaire, hideux, qui nous répugne tant, et que voici désarmé dans nos chaînes, d'instinct nous nous refusons à l'envisager comme irresponsable et malade. Son aspect n'est pas d'un malade : il n'inspire pas la pitié. Pour dérober de l'or, pour assouvir son appétit de basses jouissances, il a tué, avec préméditation et dans d'affreuses circonstances; le cynisme de son attitude actuelle exaspère. Et voilà que les médecins nous parlent, sans qu'on les en prie, de déterminisme et de fatalité, de maladie de l'âme héritée ou acquise !... Ce savant qui entrave d'un raisonnement l'énergie de nos sentiments naturels, qui prétend faire trébucher dans une discussion philosophique l'élan de nos justes vengeances, et qui veut ravir une

1. C'est bien le lieu de rappeler qu'on a dû supprimer le « résumé » du président de la Cour d'assises, comme faisant ordinairement double emploi avec le réquisitoire du ministère public.

proie à notre légitime appétit de punir, c'est un fâcheux, un imprudent, presque un complice. Tous les bons chroniqueurs de la rubrique *Tribunaux* dans les journaux quotidiens savent très bien qu'ils ne tiendraient plus leur public, et qu'ils provoqueraient des désabonnements s'ils adoptaient ces idées subversives!

C'est à ce solide état d'âme que j'ose m'attaquer. Je m'y hasarde avec bon espoir cependant, en évitant d'y apporter cette rudesse et cette impatience qui gâtent tant de bonnes causes, persuadé, d'ailleurs, qu'il y a là, comme dans tant d'autres débats, malentendu fâcheux et prolongé comme à plaisir, beaucoup plutôt qu'incompatibilité définitive.

Les gens de robe, en France plus que partout ailleurs, ne cessent de donner des preuves de haute conscience et de parfaite loyauté. Qu'on vienne leur montrer avec simplicité, clarté et bonne foi quelques réalités probantes, qu'on leur apporte la conviction et ce sentiment de sécurité que seule procure aux esprits droits la sage et vraie science, qu'on ne tombe pas dans l'absurde où conduit fréquemment l'amour

immodéré des théories, et cet isolement, ce manque de contact avec la vie réelle où pensent trop de philosophes, au point de paraître donner sa sympathie aux pires malfaiteurs au détriment des braves gens — et vous verrez en très grand nombre les magistrats les plus conservateurs se rallier, sans enthousiasme peut-être, mais en toute sincérité.

Peut-être le dissentiment actuel entre juristes et savants ne provient-il que d'une insuffisance d'explications. Comme il arrive aux novateurs, anthropologistes et médecins neurologistes ont trop voulu tout de suite prouver, et du premier coup sont allés jusqu'aux extrêmes conséquences. Infaillible moyen d'amener un retour en arrière. C'est le propre des innovations vraiment scientifiques de ne pas être radicales mais progressives, et de ne pas procéder par secousses, mais par transitions à peine perceptibles, à la façon de la nature. Je ne pense pas qu'il soit sage de proposer de violentes révolutions de mœurs, car rien de ce qui doit durer ne s'accomplit très vite, et le radicalisme est un bon père pour la réaction. Les brillants anthropologistes de l'école italienne, quelques savants français

aussi, se sont trop longtemps départis de la méthode, condition de tout progrès.

D'ailleurs, je ne suis pas ici pour soutenir et pour défendre en bloc toutes les théories modernes des médecins criminalistes. Je commence par dire que quelques-uns d'entre eux se sont assez grossièrement trompés, et que non seulement ils sont tombés dans le travers des généralisations hâtives, mais qu'ils ont commis le péché plus grave de mal observer. Le type anatomique du criminel-né de Lombroso n'est aujourd'hui qu'un rêve de ce cerveau génial, mais singulièrement désordonné, chaotique et brouillon. Toute la logique d'un Garofalo, toute la subtilité, toute la vigueur et tout le délié d'un Enrico Ferri ne pouvaient aboutir, partant de cette base, qu'à de caduques systématisations. Après si peu d'années, voici que, çà et là, leurs constructions se ruinent. On ne me verra donc pas aveuglément enthousiaste des théories nouvelles, et j'entends n'exposer ici que celles qui, loin de s'effriter à mesure que le temps passe, recrutent chaque année des adeptes nouveaux dans tous les pays où l'on pense.

Mais, d'autre part, accordez-moi que les

magistrats de ce temps, en trop grand nombre, peuvent s'accuser de tiédeur, d'indolent amour du *statu quo*, et, pour tout dire, de paresse d'esprit. Beaucoup d'entre eux, forts de leur excellence en droit civil, ne se sont pas donné le mal de lire tout ce qui s'est écrit de si intéressant depuis la publication de l'*Uomo delinquente* de Cesare Lombroso. Ce livre illustre, encore qu'il ne vaille peut-être pas tout le bruit qu'il a fait, a eu pourtant le grand mérite de jeter un levain, de faire bouillonner et pulluler les idées neuves, d'amener l'éclosion de toute une génération de philosophes du crime et de la peine. De tout ce noble mouvement, de cette belle agitation des esprits, nos magistrats ont entendu parler, plutôt qu'ils n'en ont pris personnellement connaissance, et ils ne se sont que trop vite accordés pour rejeter des théories mal entrevues, sous ce prétexte que leurs conséquences pratiques nous réservent peut-être des catastrophes sociales. Et pourquoi changer, je vous prie, ce qui va depuis si longtemps et d'un train si régulier! Trop commode indifférence, mol oreiller, où l'on ne peut sommeiller bien longtemps par ce temps de vérité rude.

Il faut le dire pour leur excuse : les magistrats conservateurs — j'entends imbus des doctrines classiques sur le libre arbitre et le droit de punir — se sont violemment heurtés, pour commencer, à la conception exclusive, simpliste et fausse, révoltante pour le bon sens, du criminel-né de Lombroso. Le premier article de foi qu'on leur a demandé d'admettre, c'est la croyance aveugle au type anatomique du criminel, à une structure de l'homme qui implique la fatalité, la nécessité de voler ou de tuer un jour ou l'autre. C'était trop pour des néophytes, ils refusèrent d'aller plus loin. En vain les disciples de l'école de Turin, Enrico Ferri, Garofalo, Sergi, Morselli, Ottolenghi, Virgilio multiplièrent-ils les publications les plus subtiles; en vain quelques savants français, ceux notamment de l'école lyonnaise, Lacassagne et ses élèves, surent-ils ramener la question sur son vrai terrain, et faire la part de l'élément social dans la genèse du crime; en vain des philosophes de l'envergure d'Alfred Fouillée, et des physiologistes tels que M. Binet consacrèrent-ils aux idées nouvelles des pages importantes; en vain M. Gabriel Tarde apporta-

t-il à ce débat les inépuisables ressources d'un esprit profond, lucide, ingénieux, vraiment philosophique, et les séductions du style le plus abondant, le plus imagé, le plus disert. Une légende avait pris cours et faisait loi : beaucoup de bons esprits, abusés par elle, estiment encore aujourd'hui que les idées scientifiques modernes sur le crime et le criminel sont, dans le domaine juridique, l'équivalent des idées anarchistes, ou tout au moins collectivistes, dans le domaine politique.

La petite étude que voici voudrait contribuer à dissiper cette légende.

On y verra bien vite à quelles modestes revendications, à quelles modifications partielles, à quelle paisible, à quelle imperceptible révolution nous aboutissons en fin de compte et comme il serait simple de se mettre prudemment d'accord, sans rien perdre de son prestige, avec la science et la philosophie, qui finissent toujours par avoir le dessus.

Un peu moins de colère vengeresse, un peu plus de sérénité, un moindre souci de punir, au sens étroit de ce vieux mot, un plus vif désir d'empêcher, de prévenir, d'organiser la prophylaxie du mal, est-ce donc beaucoup demander?

On ne trouvera, dans cette courte série d'articles, qu'un exposé très succinct, très déblayé, et, j'espère, très net, du côté médical, physiologique et psychologique de ce vaste sujet de méditations. Je n'y ferai point étalage de belle érudition : ceux d'entre mes lecteurs qui puiseraient ici le goût de ce genre d'études trouveront, grâce au simple petit index bibliographique que voici, de quoi satisfaire amplement leur curiosité et leur souci d'approfondir.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

École italienne.

C. Lombroso . . . . *L'Uomo delinquente* (Roma, Torino, Firenze). Traduction française chez F. Alcan.
Applications de l'anthropologie criminelle.
La femme criminelle et prostituée.
Baron Garofalo. . . *Criminologia.*
Enrico Ferri. . . . *I nuovi orizzonti.*
L'Omicidio.
L'archivio di Psychiatria (organe de l'école de Turin).

École anglaise.

D. Hume. . . . . *De la nature humaine.*
Maudsley. . . . . *Le crime et la folie.*
La pathologie de l'esprit.
Stuart Mill . . . . *Système de logique.*
Thomson . . . . . *The psychology of criminals* (1870).

École russe.

Dimitri Drill. . . . *Les enfants criminels.*

École française.

Pr Lacassagne. . . .	*L'homme criminel.*
	Le calendrier criminel.
	La criminalité des animaux.
	Les tatouages.
	Collection des *Archives d'anthropologie criminelle.*
Corre.	*Crime et suicide* (1891).
Bournet	*La Criminalité en France et en Italie.*
Kocher.	*La Criminalité chez les Arabes.*
Féré.	*Dégénérescence et criminalité.*
Létourneau.	*Évolution de la morale.*
A. Binet	*Revue philosophique* (1888).
Paulhan	*Revue philosophique* (1886).
Émile Laurent . . .	*Les habitués des prisons.*
	L'anthropologie criminelle et les nouvelles théories du crime.
Alfred Fouillée. .	*Critique des systèmes de morale contemporaine.*
	La liberté et le déterminisme.
Vidal.	*Principes fondamentaux de la pénalité.*
G. Tarde.	*Criminalité comparée.*
	Études pénales et sociales.
	Transformation du droit.
	Philosophie pénale.
	Les lois de l'Imitation, etc.
A. Aubry.	*L'Imitation.*
Lévy-Bruhl.	*Responsabilité morale.*
H. Joly.	*Le crime.*
	La France criminelle.
Ad. Guillot.	Œuvres diverses.
Th. Desdouits. . . .	*La responsabilité morale.*
Jean Cruppi.	*La Cour d'assises.*
Dr Dallemagne . . .	*Théories de la Criminalité.*
A. Hamon.	*Déterminisme et responsabilité.*
Louis Proal	*Le Crime et la Peine.*

Voir encore les études de Bénédikt (de Vienne) sur le crâne des criminels, et la *Revista d'anthropologia criminal* dirigée par le Dr Alvarez Taladriz (de Madrid).

Consulter en outre le compte rendu des Congrès d'anthropologie de Rome (1885), de Paris (1889), de Bruxelles (1892), de Genève (1896), etc.

L'AME DU CRIMINEL

PREMIÈRE PARTIE

LE CERVEAU DE L'HOMME ET LE LIBRE ARBITRE

CHAPITRE I

LE CERVEAU DE L'HOMME

Notions d'anatomie et de physiologie cérébrales, désormais indispensables à toute étude de psychologie. — Localisations cérébrales; sensation et mouvement. — La cellule cérébrale; le neurone. — Fibres collatérales et neurones d'association; mécanisme de l'association des images et des idées. — Rôle fondamental de la mémoire. — Monisme et dualisme : incarnation de l'âme dans le système nerveux de l'homme; la durée des actes psychiques.

La science du cerveau de l'homme a pris, depuis un quart de siècle, une telle importance, elle a acquis si vite un si haut degré de précision, elle résulte d'un accord si fort, si unanime entre biologistes de tous pays, elle projette, enfin, un jour si

vif sur les phénomènes de l'esprit, qu'il serait aujourd'hui tout à fait impossible de se passer d'elle pour traiter de psychologie générale, et, plus spécialement, de psychologie criminelle.

Rébarbative, hérissée, au premier aspect, de difficultés inquiétantes, effrayante par sa complexité, il est facile, cependant, de la simplifier sans la dénaturer, et de la mettre à la portée des esprits les moins attentifs. Pour qui pénètre jusqu'à elle, cette science des fonctions du cerveau pensant revêt bien vite les lignes pures, les proportions harmonieuses et la claire ordonnance d'un beau jardin français aux allées droites, taillé dans cette forêt sombre qui fut longtemps la psychologie classique[1]. Parcourons-le ensemble, ce jardin, en gardant sous les yeux quelques plans schématiques, quelques images rudimentaires, pour éviter de nous y perdre.

En voici une, tout d'abord, qui représente la topographie, la géographie d'une moitié du cerveau[2], ou, pour employer le langage usité, les localisations cérébrales sur l'hémisphère gauche.

Ce mot « localisations » ne veut point dire que les diverses facultés de l'âme y ont chacune une

1 Pour plus amples détails sur la psychologie cérébrale, voir mon *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, chap. IV; *La médecine et la psychologie*, p. 174 et suiv. 5e éd., 1898. F. Alcan, édit.

2. On sait que nous avons un hémisphère cérébral droit et un hémisphère cérébral gauche, dont chacun préside au fonctionnement d'une moitié du corps.

place assignée, mais simplement que telle zone — toujours la même pour tous les cerveaux d'hommes — préside à telle sorte de sensations ou commande

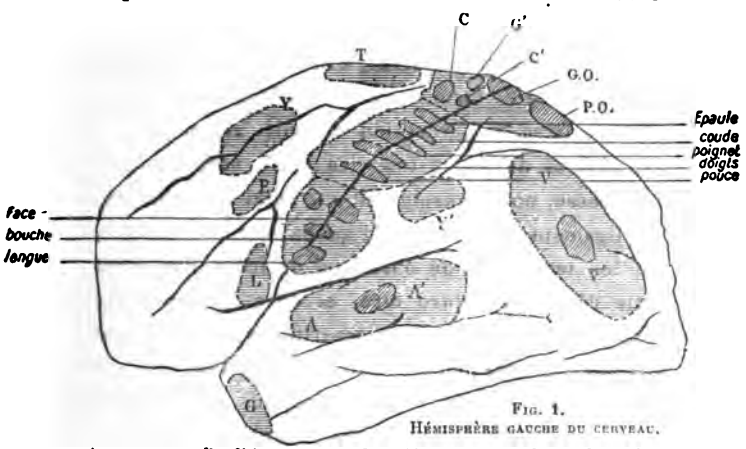

Fig. 1.
Hémisphère gauche du cerveau.

A, centre pour l'audition en général. — A', centre spécial pour l'audition des mots. — V, centre pour la vision. — V', centre spécial pour la vision des mots. — G, centre pour le sens du goût. — L, centre pour le langage articulé. — E, centre pour l'écriture. — T, centre pour les mouvements du tronc. — Y, centre pour les mouvements conjugués de la tête et des yeux. — Y', centre pour les mouvements des globes oculaires. — C, centre pour les mouvements de la cuisse. — G', pour le genou. — C', pour la cheville. — G, O, pour le gros orteil. — P, O, pour les autres orteils.

à telle variété de mouvements. S'il arrive que la zone V est dilacérée par une hémorragie cérébrale, par une apoplexie, le sujet deviendra et restera aveugle; si la lésion destructive porte sur toute la partie supérieure et moyenne de l'hémisphère, il y aura paralysie des mouvements de la jambe et du bras, et le malade sera hémiplégique.

C'est que le point V est le lieu du cerveau où vient finir le nerf optique; c'est là qu'il épanouit ses terminaisons, là qu'il apporte et dépose pour ainsi dire les vibrations nerveuses cueillies par la rétine au contact du monde extérieur, c'est-à-dire les notions de couleur et de forme : c'est donc là seulement que peut se faire la perception visuelle. Au point G', aboutissent de même tous les nerfs sensitifs qui, sans cesse, nous renseignent sur l'état des muscles, des ligaments, de la peau du genou, sur les contacts, sur les sensations de chaud ou de froid, que subit cette région de notre être, et de ce même point repartent les filets nerveux centrifuges qui président aux mouvements de l'articulation du genou.

A l'heure actuelle, les expériences sur les animaux, et les études cliniques complétées d'autopsies sur l'homme paralysé [1], ont permis de fixer avec la plus grande précision l'aboutissant cérébral de nos principales sensations, et le point de départ cérébral de la plupart de nos mouvements, de nos actes.

Si, maintenant, nous étudions les centres nerveux sur une coupe verticale mettant à nu l'intérieur des

1. La comparaison des symptômes avec les lésions (méthode anatomo-clinique de Charcot) est notre seul moyen de nous renseigner scientifiquement sur les localisations cérébrales chez l'homme.

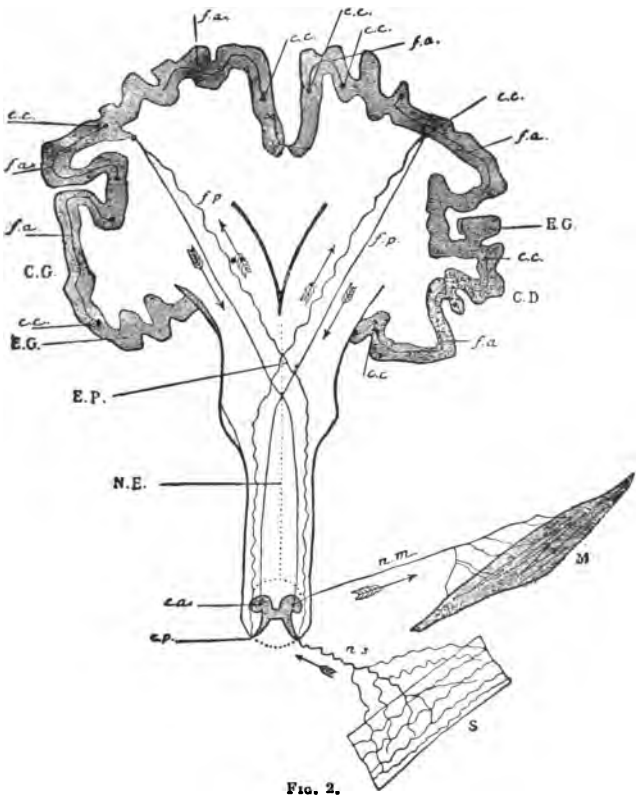

Fig. 2.

C, G, hémisphère gauche du cerveau. — C, D, hémisphère droit. — E, G, écorce grise. — *f*, *p*, fibres dites de projection : la fibre ondulée est sensitive et va du monde extérieur au cerveau ; la fibre droite est motrice et centrifuge. — *c*. *c*, cellules cérébrales. — *b*, *a*, fibres d'association, reliant entre elles toutes les parties de l'écorce grise. — E, P, entre-croisements de pyramides : les fibres de projection y passent de droite à gauche, et réciproquement, en sorte que c'est le cerveau gauche qui commande aux mouvements du côté droit du corps, etc. — *c*, *a*, corne antérieure de la moelle épinière où aboutit la fibre motrice et d'où repart le nerf moteur qui aboutit au muscle M. — *c*. *p*, corne postérieure où aboutit le nerf sensitif *n*, *s*, et d'où repart la fibre sensitive (ligne ondulée) qui va porter jusqu'à l'écorce cérébrale les impressions du monde extérieur, ou les notions sur l'état de nos propres organes. — S, surface sensible.

deux hémisphères et de la moelle épinière qui leur fait suite, nous voici à même de faire une nouvelle série de constatations utiles. Nous y voyons d'abord (fig. 2) que la surface du cerveau, que son « écorce », toute plissée de circonvolutions, est faite de substance grise, tandis que les parties sous-jacentes se constituent de substance blanche entièrement striée de fibres qui, groupées en faisceaux dans la moelle épinière, rayonnent vers l'écorce.

Contentons-nous d'envisager deux de ces fibres. L'une d'elles — que, pour la distinguer de l'autre, nous représentons ondulée — naît d'une des surfaces sensibles de notre organisme S. Nous la voyons gagner la moelle épinière, se jeter dans la corne postérieure où elle fait relais, pour remonter, s'entre-croiser avec ses congénères du côté opposé, prendre son rang, parmi mille autres, dans la substance blanche du cerveau, aboutir à l'écorce, et se terminer au contact d'une grande cellule de la substance grise.

De cette cellule repart une autre fibre, rectiligne dans notre image, et centrifuge, celle-là. Après avoir subi l'entre-croisement en E, P, cette fibre descend dans la moelle, fait relais dans la corne antérieure, repart, et aboutit, en M, à l'organe moteur, au muscle qui agit.

Une sensation qui vient à nous, et un mouvement que nous accomplissons, c'est là l'essentiel du mécanisme de la vie, qu'on pourrait, je crois,

définir : la réponse par un acte aux excitations du monde extérieur. Les énergies de la nature, qui nous baignent de toutes parts, sont, en effet, la véritable source de notre propre force : elles entrent en nous sous forme de vibration nerveuse, par nos nerfs sensitifs, et nous les restituons au milieu ambiant par la voie de nos nerfs moteurs qui font se contracter nos muscles, gesticuler nos membres, parler notre larynx, écrire notre main.

Le lieu précis où la sensation se change en mouvement, où l'ondulation nerveuse venue du dehors se réfléchit et devient centrifuge, c'est la cellule cérébrale, point culminant des trois règnes de la nature, lieu précis où Psyché s'incarne.

Or, ce manteau de substance grise qui recouvre les hémisphères est constellé de ces cellules qu'en raison de leur forme on appelle pyramidales, et qui s'y pressent, aussi nombreuses que les étoiles à la voûte nocturne.

Voici l'image de leur forme et de leur disposition (fig. 3).

Triangulaire, écornée, chevelue, la grande[1] cellule nerveuse de l'écorce cérébrale est munie de prolongements disposés suivant un ordre constant :

1. Sa grandeur est, comme on pense bien, relative : elle ne dépasse pas 50 à 100 millièmes d'un millimètre, pour le corps même de la cellule, car le tube nerveux qu'elle émet, quand il va, par exemple, du sommet du cerveau jusqu'à la partie inférieure de la moelle épinière, est long de près d'un mètre.

prolongements latéraux (*p*, *l*), prolongements de tête (*p*, *p*), prolongement ou tube nerveux (*t*, *n*). Ce dernier filament, que la cellule émet vers le milieu de sa base, est précisément celui que nous avons vu tout à l'heure (fig. 2) descendre dans la substance blanche, passer du côté gauche au côté droit ou réciproquement, et s'en aller d'une venue jusqu'à la corne antérieure de la moelle épinière, d'où il repart sous la forme d'un nerf moteur. Quant au prolongement de tête (*p*, *p*), *prolongement protoplasmique*, pour employer le mot technique, il est beaucoup plus court : il ne dépasse pas quelques centièmes d'un millimètre. C'est à proximité des arborisations de son panache que vient mourir l'épanouissement terminal du tube nerveux sensitif (*n*, *s*) qui apporte au cerveau les vibrations, les sensations communiquées par le monde ambiant.

Au moyen de cet appareil, dont j'ai tenu à mettre sous les yeux de mon lecteur le rouage le plus intime et plus délicat, notre cerveau transforme ses sensations en actes : c'est le mécanisme réflexe, celui de nos actions promptes et irréfléchies, celui de nos élans immédiats, de nos colères, de nos brutalités.

Mais le cerveau de l'homme n'est un organe noble, il ne domine la nature entière que parce qu'il sait refréner ces réflexes, différer ces désirs, ralentir ces impulsions, et, comme disait Brown-Séquard, les *inhiber*. C'est que notre substance grise est par-

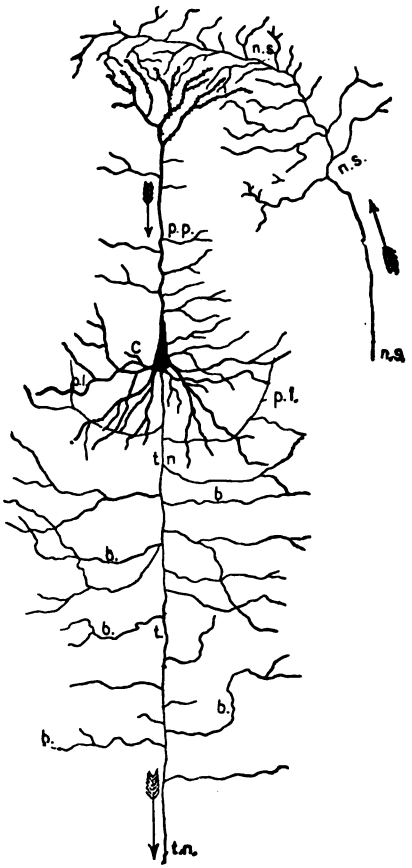

Fig. 3. — Schéma d'une grande cellule pyramidale de l'écorce cérébrale.

e, corps de la cellule. — *p*, *p*, prolongement de tête, cellulipète. — *t*, *n*, tube nerveux, cellulifuge, qui se prolonge, d'une venue jusque dans la moelle épinière. — *b*, fibres collatérales. — *n*, *s*, tube nerveux sensitif apportant du dehors les stimuli externes.

dessus tout un organe d'association, de comparaison, de jugement.

Reprenons notre image. La cellule nerveuse n'a pas que son prolongement de tête et son tube nerveux : elle a ses prolongements latéraux (*p*, *l*) et ses fibres collatérales (*b*) dont le rôle est de prendre contact, d'une manière intermittente, avec les émanations des cellules voisines, avec les neurones [1] voisins. Rien de plus curieux que la façon dont ce contact s'établit et prend fin.

Les belles recherches de l'Italien Golgi et surtout celles de l'Espagnol Ramon y Cajal ont nettement montré que le neurone constitue une individualité distincte, sans relation de continuité avec ses congénères. Une cellule et ses prolongements n'affectent, avec les prolongements des cellules environnantes, que des relations de contiguïté. L'onde nerveuse ne se transmet que par contact. Or, — voyez l'importance philosophique de ces notions d'anatomie, — ce contact n'est pas constant. Semblable à ces amibes qui étendent des bras hors de leur masse cellulaire et qui les ramènent en elle, la cellule cérébrale a le pouvoir d'ériger ses tentacules dans les moments de vitalité haute, de les pousser jusqu'au contact des tentacules d'une voisine, ou, au contraire, de les rétracter légèrement, de se

1. On appelle *neurone* l'ensemble constitué par la cellule et ses prolongements.

reprendre un peu, aux heures de fatigue, de repos, de sommeil [1].

Et c'est ici le mécanisme de l'association d'images et d'idées.

Supposons le cerveau d'un homme sain, vigoureux, équilibré, normal. Une sensation vient à lui, toujours accompagnée de mouvement, de tendance à l'acte. Par exemple, une somme importante est là qu'il peut s'approprier d'un geste. Mais la vibration nerveuse sensitive, se transmettant par les collatérales, va se propageant de neurone à neurone, éveillant au passage des représentations mentales anciennes, qui ressuscitent, entrent en scène, viennent en comparaison. Désormais, l'image de la proie désirable n'est plus seule sur le théâtre de la conscience : voici que se présentent, pour lutter et la vaincre, l'idée calmante du gendarme, celle d'un Dieu vengeur, voire des sentiments plus délicats encore s'il s'agit d'une âme affinée. La délibération s'établit; le bien, s'il est plus fort, triomphera du mal. Il en triomphera si vite chez un être tout à fait sain et dès longtemps accoutumé à détester le vol, qu'il ne

1. A vrai dire ces mouvements des prolongements cellulaires n'ont pas été directement observés. Ce n'est donc là qu'une hypothèse, mais une hypothèse très vraisemblable. En tous cas, ce qui est certain de certitude scientifique, c'est que le libre passage de courant nerveux d'un neurone à un autre, l'interrompt à certains moments et reprend à d'autres. S'il n'y a pas réelle rétractation des fibres collatérales, il y a au moins mauvaise conduction (hypothèse de Branly).

prendra même pas conscience de cette délibération.

Mais s'il s'agit d'un cerveau épuisé, dont les neurones ont perdu leur souplesse de mouvements par inertie habituelle et dont l'activité vitale est viciée par une maladie héritée ou acquise, comment la comparaison se ferait-elle entre l'image tentatrice et les images susceptibles de lui servir de frein? A l'appel sensitif, les collatérales paralysées ne peuvent pas étendre leurs tentacules au contact des collatérales prochaines; l'onde nerveuse ne se diffuse pas; les notions salutaires déposées dans l'esprit par l'éducation n'entreront pas en lutte avec l'impulsion.

Songez que la sensation est une force, une énergie qui tend à s'accomplir, à devenir un acte; puisque rien ne l'entrave, elle s'accomplit donc. L'argent est là, promettant mille joies; leur représentation mentale, toute seule, occupe le champ de la conscience. Tout le reste du cerveau dort. C'est l'idée fixe. La bête humaine, que rien n'entrave, étend les griffes, saisit la proie... et le crime est commis. N'entrevoyez-vous pas déjà sur quelles bases précises, anatomiques, nous pouvons établir notre psychologie du crime, et de quelle importance pour l'intégrité du vouloir est le libre fonctionnement de la cellule cérébrale et de ses dépendances?

En elle réside, en effet, la faculté fondamentale d'où dépend tout le reste, la Mémoire.

Ce qu'il y a vraiment d'essentiel, de cardinal en physiologie cérébrale, ce qui constitue l'Ame à proprement parler, c'est la propriété dont est douée la cellule pyramidale de l'écorce grise de garder les images à l'état de sommeil, et de les faire s'éveiller, sous l'influence d'une stimulation externe, d'une circulation plus vive, ou d'une propagation d'onde nerveuse d'un groupe de cellules à un groupe voisin. Tout découle de ce pouvoir, évidemment assez mystérieux, pas plus mystérieux pourtant que l'éternel inconnaissable où notre esprit se heurte constamment.

Or, ce que la recherche scientifique nous a appris sur la mémoire, c'est que l'intégrité de cette faculté est indissolublement liée à l'intégrité même de la cellule cérébrale. Qu'une hémorragie limitée ou un foyer de ramollissement viennent à détruire le territoire où se localise l'audition des mots de notre langue maternelle (v. fig. 1, A'), et désormais ces mots nous seront étrangers. La grande zone A, qui nous sert à entendre les sons en général, ne percevra plus les syllabes que comme des bruits dénués de sens, et, de nouveau, il nous faudra apprendre le français tout comme une langue inconnue. Quand notre cerveau s'appauvrit après de longues maladies ou dans les cas, certes fréquents, d'épuisement nerveux neurasthénique, la mémoire devient confuse, et nous cherchons sans les trouver les dates, les chiffres les plus familiers, et jusqu'au nom de nos meilleurs

amis. Sommes-nous, au contraire, dans un de ces moments de vitalité haute où un sang généreux circule vivement dans nos artères cérébrales, les souvenirs affluent en foule et le verbe abondant ne demande qu'à les traduire. Variable au gré des instabilités de notre nutrition, notre mémoire est ce que la fait notre vitalité momentanée : elle n'est rien qu'une fonction cellulaire.

Comment concilier ce fait indiscutable avec la vieille tendance au dualisme, à la distinction entre le corps et l'âme, entre l'esprit et la matière? Je ne sais rien de plus artificiel, de plus contraire à tout ce que l'on connaît, et cependant la morale du monde, l'éducation, la justice, toute l'organisation sociale moderne reposent sur ce malentendu.

Le jour où Pasteur prit séance à l'Académie française, Renan, chargé de le recevoir, entre autres paroles profondes, prononça celle-ci : « Vous vous servez de deux mots, dont, pour ma part, je ne me sers jamais, matérialisme et spiritualisme. Le but du monde, c'est l'idée; mais je ne connais pas de cas où l'idée se soit produite sans matière, je ne connais pas d'esprit pur, ni d'œuvre d'esprit pur..... » Et c'est bien là ce qu'il faut dire. L'antique opposition du physique avec le moral, de la bête et de l'âme, n'est bien intelligible qu'au sens anatomique. Ce sont là deux manières d'être d'un même organe, la cellule nerveuse. Quand la bête domine en nous, c'est qu'un puissant désir, ou pour parler physiolo-

giquement, une véhémente vibration nerveuse sensitive, venue jusqu'à l'écorce grise, s'y réfléchit immédiatement en acte, avant que les collatérales aient eu le temps de mettre en éveil les régions avoisinantes. Et, quand l'âme triomphe de nos mauvais instincts, c'est que la vibration s'est diffusée, allant ressusciter dans toute la substance grise les notions utiles au bien commun, les idées sages et les apaisantes images mises en nous par nos éducateurs.

La sauvagerie impulsive, c'est une onde nerveuse qui s'écoule en longueur; la raison dominatrice c'est la même énergie qui s'étale en surface. La bête, c'est le réflexe aveugle avec oubli de tout; l'âme, c'est le libre jeu des collatérales et des fibres d'association, c'est la comparaison, le jugement, l'expérience, et, pour tout dire d'un mot, la mémoire. C'est le total de nos sensations passées, reconnaissant une sensation neuve, profitant de sa force vive, et lui apportant en échange la modération, la civilisation, tout ce que nos pères nommaient politesse et honnêteté.

Qu'on veuille bien le remarquer : ce ne sont pas ici de vagues théories, de hasardeuses hypothèses, mais de bons faits d'anatomie, partout vérifiés par les maîtres du genre. Ces faits, on peut les ignorer, mais, une fois qu'on les connaît, qui pourrait en nier l'importance psychologique? Ils nous conduisent, non point, comme on ne manquera pas de le dire, à

l'adoption du plus grossier matérialisme[1], mais au rejet de la conception dualiste, admettant l'existence d'une âme libre, indépendante, extérieure et supérieure à la fonction cérébrale.

Bon gré mal gré, tout ce que nous savons nous contraint à admettre comme totale et absolue l'incarnation de l'esprit dans le corps. Ils subissent un sort commun, et rien jamais ne les différencie de ce qui peut tomber sous l'observation scientifique.

Dans l'aliénation mentale, dans la paralysie générale, la dissociation anatomique de l'écorce grise par l'évolution progressive du mal s'accompagne fatalement d'une dissolution parallèlement progressive de 'intellect : l'atrophie, la rupture des collatérales et des fibres d'association comportent inévitablement l'impossibilité de comparer, de juger, de vouloir. Peu à peu, et uniquement par déchéance vitale, par dénutrition profonde de ses cellules cérébrales et de leurs tentacules, un paralytique général perd son âme, ou, si vous aimez mieux, les facultés de son âme, si bien que, vers la fin, il ne lui en reste que le

1. En dépit de sa banalité, l'épithète grossier me paraît devoir s'appliquer au mot matérialisme, la science moderne n'ayant aucun motif plausible de croire à la réalité objective de la matière. L'homme sait bien qu'il vit baigné dans un océan de sensations, de vibrations, de mouvements, venus du monde extérieur, et affectant sa vue, son ouïe, son odorat, son goût ou son toucher; mais rien d'autre ne vient jusqu'à sa connaissance, et l'existence réelle de la matière n'est qu'une hypothèse à jamais invérifiable.

souffle. Alors le mot *anima* reprend sa signification première, littérale [1].

Voilà longtemps que, dans une série de recherches du plus saisissant intérêt, des physiologistes comme Donders, Schiff, Alexandre Herzen [2], Wundt et bien d'autres [3] ont apporté quelque lumière sur ce point.

Par leurs expériences sur l'échauffement du cerveau pendant le fonctionnement intellectuel, ils ont montré que l'activité de l'esprit n'est qu'un des modes de la transformation des forces, et que la vibration nerveuse — qui peut dormir en nous sous forme de mémoire, ou s'échapper de nous sous forme d'actes, de mouvements, de parole écrite ou parlée — nous la recevons du monde extérieur où nos périphéries sensitives [4] recueillent ces vibra-

1. On sait qu'au sens primitif le mot *anima* signifie le souffle chaud d'un homme ou d'un animal qui respire. Un homme qui meurt perdant le souffle, les philosophes spiritualistes ont fini par identifier l'idée de vie, puis l'idée d'âme présidant à la vie avec l'idée de souffle et le mot ainsi détourné par figure de rhétorique de sa signification première est devenu métaphysique. Dans son délicieux *Jardin d'Epicure*, M. Anatole France a consacré de bien spirituelles et bien profondes pages à la formation du langage métaphysique (voir p. 245 et suiv., dialogue d'Ariste et de Polyphile).

2. Alexandre Herzen, *Le cerveau et l'activité cérébrale*, J.-B. Baillière, édit., 1887.

3. Voir Ribot, *La psychologie allemande contemporaine*, chap. VIII. F. Alcan, édit.

4. Voir J. Chéron, *Lois de l'hypodermie*, chap. XI (Société d'éditions scientifiques), et M. de Fleury, *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, chap. IV et V.

tions diverses que nous avons nommées chaleur, lumière, son, contact, goût et saveur. Les forces du monde ambiant sont les mères de notre force, et, comme le reste des choses, notre vie intellectuelle n'est que physique et que chimie.

Entre les mains du même groupe de savants, l'étude expérimentale de la durée des actes psychiques a donné des résultats plus curieux peut-être encore. Elle a montré, sans laisser subsister le doute, que, contrairement à ce que doit attendre un métaphysicien spiritualiste, un acte cérébral met d'autant plus de temps à s'accomplir que l'âme, que la haute intelligence y participe davantage.

Voici, par exemple, une des expériences les plus simples de Donders :

Un aide de son laboratoire, dont les yeux sont bandés pour que sa vue ne l'avertisse pas, va recevoir un choc électrique au pied droit : sitôt que son cerveau percevra cette sensation, sa main droite exécutera un geste convenu. Un appareil chronographique enregistre le moment du choc, puis le moment du geste. L'intervalle qui les sépare est, constamment, de 3/10 de seconde. Mais compliquez un peu l'expérience. Faites que le sujet ignore si le choc l'atteindra à droite ou bien à gauche; priez-le seulement d'exécuter le geste convenu avec la main correspondante au côté qui sera frappé. Par une technique impeccable, mettez-vous à l'abri d'une cause d'erreur, et, pour plus de sécurité, faites

vingt fois l'essai : le temps qui s'écoulera entre la percussion électrique du pied et le signal de la main sera d'au moins 4/10 de seconde.

Toutes choses égales d'ailleurs, à quoi peut correspondre ce surcroît de 1/10 de seconde, sinon au temps employé pour le jugement, pour la distinction, bien rudimentaire pourtant, du droit d'avec le gauche?... A l'aller et au retour, même trajet de la vibration nerveuse, de l'orteil au cerveau, puis du cerveau au doigt indicateur : la différence porte donc sur le trajet dans le cerveau. C'est un retard psychique, et ce retard sera toujours d'autant plus long que l'entrée en jeu de l'intellect sera plus formelle et l'acte mental plus compliqué.

Mille expériences, diverses à l'infini, montrent la même chose et aboutissent à cette conclusion nécessaire « que le substratum de notre âme est quelque chose d'étendu et de composé » — le substratum de l'âme, c'est-à-dire tout ce par quoi elle se manifeste à nous, tout ce que nous en pouvons scientifiquement connaître. Le reste est du domaine de la seule théologie [1].

Comment concilier cet ensemble de faits avec

1. Il n'est pas sans intérêt de faire voir combien la conception scientifique moderne de l'Esprit se rapproche des tendances constantes de la foi catholique, toute en incarnations, transsubstantiations, et présences réelles. *L'Ange de l'Ecole* identifie presque complètement l'âme à son substratum physique; pour les thomistes, l'âme est présente dans le cerveau à peu près comme le corps de Dieu dans l'hostie consacrée.

l'hypothèse d'un principe immatériel extérieur et supérieur à l'encéphale, d'une âme libre de vouloir, et dégagée de toute entrave anatomique, matérielle? Cette âme-là penserait sans le moindre délai, dans l'absolu immédiat, et sa fonction ne s'inscrirait pas dans le temps. Grâce aux notions d'anatomie fine et précise que nous possédons maintenant, nous suivons des yeux le chemin parcouru par une vibration nerveuse dans les territoires divers du cerveau. Nous la voyons, ou bien se réfléchir immédiatement, et courir dans un muscle pour devenir un acte, ou bien perdre du temps à éveiller tout autour d'elle des images plus anciennes, qui la reconnaissent, la classent à son rang, établissent des comparaisons d'où le jugement sortira.

On ne manque point de reprocher aux biologistes de ne pas croire à l'âme parce qu'elle échappe à leur scalpel. Cette vieille querelle n'a vraiment plus de raison d'être. En vérité, depuis les méthodes de préparations microscopiques de C. Golgi et de Ramon y Cajal, l'âme est là, sous notre scalpel, et les pages qu'on vient de lire ne sont qu'une topographie, qu'une géographie, qu'une anatomie de l'esprit, des fonctions supérieures de la pensée humaine, des facultés de l'Ame.

CHAPITRE II

LA PERSONNE HUMAINE

Définition actuelle des facultés de l'âme. — La Personnalité. — Les maladies de la Personnalité. Azam, M. Ribot, M. Pierre Janet et le rétrécissement du champ de la conscience; recherches sur les hystériques. — Modifications de la Personnalité chez les malades neurasthéniques; hiérarchie des émotions.

Ces facultés, qu'on envisageait autrefois comme des entités distinctes, Intelligence, Volonté, Mémoire, nous sommes bien contraints de ne les considérer aujourd'hui que comme des modes divers du fonctionnement cérébral.

La Mémoire, nous l'avons vu, est l'élément fondamental, essentiel. Nous appelons ainsi cette propriété que possède la cellule de l'écorce grise de garder à l'état de sommeil les images visuelles, auditives, gustatives, tactiles, olfactives, etc., résidus [1]

1. Il faut se garder de prendre le mot résidu dans son sens littéral. Dans la cellule nerveuse, la mémoire n'est pas

de nos sensations passées, et de les faire s'éveiller, ressusciter sur place, sous l'influence d'une excitation. C'est là, il importe de ne pas l'ignorer, une propriété très générale de la matière organisée, et l'homme est loin d'en avoir seul le privilège. L'*amphioxus lanceolatus*, qui n'a pas de cerveau, a cependant une mémoire et possède une vie psychique. Certaines lames d'acier, ayant une fois pris l'empreinte d'un doigt, par exemple, peuvent la reproduire, après disparition, sous la stimulation de la lumière vive.

Chez l'homme, ce n'est pas, comme on pense, une propriété particulière à tel point de l'écorce : la mémoire est partout où une fibre nerveuse sensitive aboutit à une grande cellule de la substance grise. Nous avons autant de mémoires que de territoires distincts, que de localisations cérébrales : nous possédons une mémoire des sons en général, et en particulier une mémoire des mots, du langage parlé, qui ne va pas sans différer de la mémoire du langage chanté [1]; sommes-nous polyglottes, chaque langue que nous parlons a sa localisation et sa mémoire propre; notre mémoire visuelle se complique d'une mémoire spéciale pour le langage écrit,

proprement un dépôt qui s'épuise à mesure qu'on y a recours; bien au contraire, plus un souvenir est fréquemment évoqué, plus il se montre docile et prompt à renaître.

1. Une lésion anatomique très partielle peut abolir la faculté de comprendre le langage parlé, tout en laissant intacte la faculté d'entendre le langage chanté.

nous possédons une mémoire pour l'odorat, pour le goût, pour le tact, etc., etc.

Ainsi comprise, la Mémoire va nous donner la clef de toute la vie intellectuelle.

Pour l'étude qui nous occupe, il importe surtout d'aboutir à une conception nette de ce que signifient — au moment actuel de la connaissance humaine — les mots Intelligence, Conscience, Personnalité, Jugement, Volonté. Il nous est, à présent, facile d'y atteindre.

Partout éparse dans notre écorce cérébrale, l'Intelligence est proprement la nombreuse coalition des images apportées au cerveau par les nerfs sensitifs et conservées en lui par cette propriété de la cellule cérébrale qu'on nomme la Mémoire; c'est la possibilité, pour ces images, de s'associer, de se comparer, de s'ajouter, de se systématiser, et de devenir ainsi des idées, qui sont à nos images ce que l'algèbre est à l'arithmétique. Son fonctionnement est assuré grâce aux innombrables fibres collatérales qui unissent entre eux — par contiguïté intermittente — les neurones sensitifs et les neurones moteurs, et surtout par ces neurones d'association qui courent en tous sens d'un point à l'autre de l'écorce et font s'unir fonctionnellement les territoires en apparence les plus distants [1]. On dit

1. C'est seulement vers l'âge de trois ans, au moment où le cerveau de l'enfant commence à synthétiser ses images et à ébaucher ses premières idées, que se développe ce réseau,

d'un homme qu'il est intelligent quand il est prompt à faire sienne une notion nouvelle et à l'assimiler, quand il associe vivement les images et les idées, quand il excelle à révéler les liens cachés entre des choses qu'on estimait jusque-là dissemblables. Le génie n'est rien d'autre que ce don de rapprocher des choses qui semblaient lointaines, de jeter des ponts sur des abîmes, ou de lier d'harmonieuses gerbes. La condition nécessaire à une belle intelligence, c'est un haut degré de vitalité, une nutrition vigoureuse de l'organe cérébral, afin que l'onde sensitive en pénétrant dans le cerveau trouve les tentacules érigés, et que la propagation se fasse sans entraves. C'est ainsi que la stimulation légère du cerveau par la caféine, par les préparations de kola, par l'électricité statique, par la douche, par les injections hypodermiques de sérum artificiel, facilitent indiscutablement le travail de l'esprit, et peuvent redonner à un neurasthénique abêti, déprimé, toute sa lucidité intellectuelle, toute son aisance à s'exprimer. Chez un enfant arriéré, d'intelligence lourde et lente, on peut par emploi méthodique de ces stimulants — je veux parler surtout des injections de sérum — aider puissamment au développement de la pensée, en accélérer singulièrement le progrès.

ou plus exactement ce feutrage qui constituent dans l'écorce grise les neurones d'association décrits en même temps par Flechsig en Allemagne et par Pitres en France.

Voilà le sens du mot Intelligence. On dit qu'il y a Conscience, toutes les fois qu'une sensation neuve est reconnue, comprise, adoptée par l'ensemble des sensations anciennes dont la Mémoire a gardé le dépôt, et quand cette nouvelle venue s'ajoute à tout ce qui constituait précédemment notre Personnalité. On qualifie un acte d'inconscient — mieux vaut dire subconscient, car rien de ce qui se passe dans notre organisme ne disparaît sans laisser quelque trace — quand l'excitation venue du monde extérieur, directement et pleinement s'est métamorphosée en acte, quand la vibration nerveuse sensitive a traversé l'écorce pour en repartir aussitôt, se jeter dans un muscle et devenir un mouvement, pendant que tout le reste de l'écorce sommeillait[1]. C'est une concentration d'énergie sur un seul point, sur un seul groupe de cellules, excessivement lumineux et vivant, tandis que les autres parties de l'encéphale dorment dans la nuit. Aussi la caractéristique d'un acte inconscient est-elle habituellement d'atteindre au paroxysme, — l'attaque d'épilepsie, ou l'accès de fureur maniaque en sont des types accomplis, —

1. Il a t facile de se faire une idée anatomique d'un réflexe brutal, d'un acte automatique, impulsif et inconscient, en se reportant à notre fig. 3, et en se représentant le tube nerveux sensitif en contact étroit par ses arborisations terminales avec le panache de tête de la cellule nerveuse, tandis que les collatérales sont rétractées et laissent un intervalle entre elles et les neurones voisins. L'onde nerveuse ne peut ainsi se diffuser, et la vibration sensitive s'écoule toute en mouvement.

tandis qu'un haut degré de conscience s'accompagne, on peut dire toujours, d'une modération, d'une sagesse, d'une diffusion d'énergie qui confine souvent à l'inaction, au dilettantisme, à l'impuissance à se déterminer. Le philosophe est peu actif, l'impulsif est peu conscient; voilà des notions banales à force d'être ressassées, mais qu'il faut avoir bien présentes en face du problème de la responsabilité humaine.

Si maintenant nous nous demandons ce qu'est, en psychologie moderne, un Jugement, une décision prise dans notre for intérieur, comme il nous est aisé d'en voir le mécanisme fonctionner littéralement sous nos yeux!

C'est d'abord une sensation, qui nous met l'esprit en éveil, et attire notre attention sur tel ordre de faits. Cette sensation s'accompagne invariablement, nous l'avons déjà vu, d'une tendance à l'acte : un coup reçu nous donne envie de rendre un coup pareil; mais si, par ces voies collatérales auxquelles il nous faut sans cesse revenir, la sensation a éveillé l'intelligence, l'ensemble des notions antérieurement accumulées, les inconvénients de cet acte nous apparaîtront, en même temps que ses avantages. Avec la rapidité de la pensée — rapidité qu'on mesure pourtant, nous l'avons dit plus haut — les raisons pour et les raisons contre entreront en lutte sur le théâtre intérieur de notre conscience. Là comme ailleurs, au plus fort sera la victoire. Une fois commencée la délibération, une fois faite la

mise en parallèle de l'impulsion récente et des images mentales précédemment acquises par l'éducation, la résultante se dégage d'elle-même. Une fois pour toutes, envisageons nos sensations, présentes ou passées, comme des énergies voulant un accomplissement, et comme des énergies concurrentes, jouant à qui sera vainqueur : la plus vivace terrasse les autres et commande l'acte final. C'est ce que l'homme, dans son orgueil, appelle prendre une décision. En réalité, le poing rendra le coup ou la main restera inerte, selon que le besoin d'imiter [1] et de restituer au monde extérieur ce qui en est venu, l'emportera ou non sur la crainte de nouveaux coups plus violents, ou sur telle autre image modératrice. Et ce n'est là qu'un épisode de plus de la lutte pour l'existence, dont les lois régissent le monde psychique comme le reste de l'univers.

Mais s'il en est ainsi, si le jugement ou la décision active issus d'une délibération résultent uniquement

1. C'est bien là, en effet, le phénomène naturel par excellence, l'imitation, la restitution par les centres nerveux de ce qu'ils ont reçu, en d'autres termes le réflexe, le mouvement, conséquence, prompte ou tardive, de la sensation. Le besoin d'imiter est le fond même de la nature humaine : nous apprenons à marcher, à parler, nous éprouvons le besoin de nous venger parce que les sensations venues du dehors sont des forces rentrées en nous et qui cherchent à en ressortir pour retourner au monde extérieur (voir *Médecine de l'Esprit*, chap. v. Les sources de la force humaine).

d'une lutte, d'une course entre des motifs, entre des idées-forces, entre des représentations mentales dont la plus vigoureuse, dont la plus prompte gagne le prix, il s'ensuit nécessairement que le cerveau n'est qu'un théâtre où évoluent des phénomènes. Il ne prend point part active au drame qui se joue en lui : il n'en est que le lieu, plus ou moins favorable selon qu'il est lui-même en santé ou en maladie. Et c'est ici le nœud même de la question qui nous occupe.

Dès lors que signifie ce mot « Je veux », si souvent employé, et par tant de générations d'intelligences dans le sens exact que voici : « Ma Personne, une et indépendante, fait librement son choix entre les motifs différents dont ma conscience est emplie » ?...

La psychologie physiologique ne laisse debout aucune des parties de cette vieille proposition.

Et d'abord, la Personnalité n'est pas une ni indépendante. Voyons comment elle se constitue.

Nous naissons avec des tendances, héritage de notre race, avec certaines qualités ou certaines tares, en même temps physiques et psychiques, que nous tenons de la sagesse, de la santé, des maladies ou des fatigues de nos pères. Mais il demeure bien entendu qu'aucune image mentale formelle n'est en nous autrement que par sensation. Il n'y a pas de notions, d'idées innées, pas même ce chimérique sens intime du bien et du mal dont on

a tant joué, et qui n'est, en vérité, qu'un résultat de l'expérience, qu'un apport de l'éducation. En venant au monde, nous n'apportons rien qu'une vague vocation héréditaire pour l'heureux équilibre ou pour les fâcheux paroxysmes. Mais l'enfant, comme le sauvage [1], est, de sa nature, impulsif, uniquement soucieux de satisfaire des appétits, sans gêne, et volontiers rageur pour quiconque agit à l'encontre de ses plus futiles désirs. C'est la vie sociale, qui seule apprend aux hommes le précepte universel : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on fasse à toi-même ou aux tiens », fondement du devoir vis-à-vis du prochain. C'est la vie de famille, c'est l'instinctive préoccupation de la conservation de la race, qui enseigne à l'enfant les devoirs envers soi. Mais quoi, dans tout cela, de préétabli, de divin ?

Rien n'est jamais entré dans le cerveau d'un homme, autrement que par le chemin des nerfs de sensibilité spéciale (nerfs de la vue, de l'ouïe, du goût, de l'olfaction, du toucher, nerfs du sens mus-

1. Il ne faut point entendre ici par le mot « sauvages » toutes les peuplades éloignées de nos climats et de nos mœurs européennes. Beaucoup d'entre elles se sont fait une manière de civilisation, et ont organisé une vie sociale parfois douce et non sans dignité. J'entends par sauvage l'homme grandi dans la solitude sans ce frottement avec les semblables qui émousse les angles et polit le caractère. Cet être-là ne sait rien de la notion du bien et du mal, et il ne connaît le remords, le regret, la tristesse que quand il est vaincu par quelque fauve qui lui ravit sa proie, ou quand ses forces l'ont trahi.

culaire, etc., etc.). Séparé de ses périphéries sensitives, le cerveau dort et ne fait même pas de rêves.

Notre personne est donc à peu près nulle quand nous venons au monde. Mais, de ce moment-là jusqu'à l'heure de notre mort, elle ne cesse de se grandir de sensations nouvelles; chaque centième de seconde en apporte son contingent, ajoute à la masse et nous modifie d'autant. Notre Personnalité n'est pas autre chose que le total énorme de nos sensations passées, sans cesse tenu en éveil par des sensations nouvelles, plus un certain degré de tonicité nerveuse, d'activité vitale qui nous fait vigoureux ou faibles d'esprit. Nous sommes tout notre passé d'états de conscience, passé que vivifie, modifie et rajeunit sans cesse l'état de conscience actuel.

On dit que nous avons le sentiment intime de l'unité de notre personne, et de la continuité d'un Moi qui demeure, en dépit de ces perpétuels apports. C'est une illusion qui nous vient simplement de cette tenue d'ensemble, de cette ressemblance à nous-même que nous donnent nos habitudes. La plupart des actes de notre vie, nous les accomplissons par accoutumance, selon la loi du moindre effort, les actes une fois commis exigeant moins d'attention, s'accomplissant avec moins de fatigue que les actes nouveaux. Ce n'est point là le fait d'une âme libre, mais simplement un acte d'automatisme, de mécanique cérébrale. Une expérience mémorable de M. François Franck a montré que

c'est là une propriété fondamentale des éléments nerveux, et des plus humbles au moins autant que des plus nobles. Plus encore que nos réflexes supérieurs, nos réflexes inconscients ont une tendance naturelle à se reproduire d'eux-mêmes. C'est là la clé de cet éternel besoin de recommencer qui est au fond de nous; et ce besoin de recommencer, cette accoutumance, ces habitudes, c'est ce qui nous maintient dans une direction morale habituelle, c'est ce qui nous fait agir conformément à notre caractère, lequel se constitue de nos tendances héréditaires, des images mises en nous par la vie quotidienne, et des habitudes, bonnes ou fâcheuses, auxquelles notre cerveau s'est asservi.

Mais comme tout cela est loin des doctrines et des théories orthodoxes! Pour elles, le mot « Je » ne saurait représenter qu'une unité irréductible et non un agrégat. Tout récemment, un philosophe spiritualiste, M. l'abbé C. Piat, professeur à l'institut catholique de Paris, publiait un ouvrage où il tâchait de démontrer que « chacun de nous sent en lui-même une spontanéité qui raisonne, calcule et prévoit, qui échappe aux conditions du temps et voit tout sous la forme d'éternité »[1]. Mais tout son livre se borne à affirmer, non sans éloquence, l'existence de ce prétendu sentiment, évidemment utile à sa doctrine, mais bien certainement contraire à la réalité des faits.

1. Félix Alcan, édit.

Il est vrai, cependant, qu'un bon cerveau perçoit non l'unité de sa Personne, mais la bonne harmonie des parties qui la constituent. Cette conscience lui vient de ce que toutes les parcelles les plus infimes de son corps sont unies au cerveau par des nerfs de sensibilité, et aussi de ce que toutes les régions de l'écorce grise sont reliées entre elles par ces innombrables neurones d'association, dont nous avons déjà si fréquemment invoqué le fonctionnement : leur présence assure partout la « synergie fonctionnelle », et c'est de cette synergie que nous avons le sentiment. De tous les temps les philosophes spiritualistes ont voulu faire du Moi un roi souverain, le monarque absolu de la Conscience et de la Volonté, qui sont tout simplement des républiques où règnent seules les lois de la concurrence vitale. Je ne vois que les fous pour avoir un cerveau royal, parce que leur personnalité entière se concentre sur une idée fixe, dominatrice, unique.

D'ailleurs, depuis le jour où M. Ribot publia sa magistrale ébauche des *Maladies de la Personnalité*, depuis l'époque où M. Pierre Janet fit connaître le résultat de ses recherches sur *l'Automatisme psychologique* [1] et sur *l'État mental des hystériques* [2], voire depuis le temps, déjà lointain, où M. Azam raconta l'histoire de Félida et du dédoublement de

1. F. Alcan, édit., 1888.
2. Rueff, édit., t. I, 1892, t. II, 1894.

sa personnalité, on peut dire que la doctrine de l'unité immuable de la Personne a fait son temps. M. Pierre Janet, notamment, nous a donné des modifications de la Personnalité par l'idée fixe, par « rétrécissement du champ de la conscience », une conception si précise, si forte, établie sur des observations si frappantes et sur des expériences si ingénieuses, qu'elle entraîne irrésistiblement la conviction. Les toutes modernes découvertes en anatomie cérébrale lui donnent encore plus de poids. Aujourd'hui nous pouvons nous représenter objectivement et visuellement, pour ainsi dire, le rétrécissement du champ de la conscience, à savoir, un groupe de cellules accaparant à lui seul l'énergie de l'ensemble, et tout le reste de l'écorce insensible, inactif, les cellules ratatinées, les collatérales rétractées, comme dans le sommeil [1].

C'est là, sans doute, un mode fort important des modifications morbides de la personne humaine, mais ce n'est pas le seul. Nous en savons un autre, peut-être plus fréquent, et dont l'intérêt n'est pas moindre. Je veux parler des changements profonds,

1. Voir, à ce propos, R. Lépine, *Sur un cas d'hystérie de forme particulière*, in *Revue de Médecine*, 10 août 1894, n° 8, p. 247. Voir aussi Ch. Pupin, *Le neurone et les hypothèses histologiques sur son mode de fonctionnement; théorie du sommeil.* Thèse de Paris, 1896.

des révolutions d'âme qui provoquent en nous les oscillations d'ensemble de notre activité nerveuse, dans le sens de la dépression ou le sens de l'excitation. Ce sont là proprement les passions et les émotions de l'homme.

Jusqu'ici nous avons surtout fait de la géographie cérébrale : intéressons-nous à présent à l'histoire de ces pays de l'âme, à leurs variations vitales, à leur torpeur, à leurs convulsions. Voilà longtemps que Descartes, que Spinoza, que Malebranche ont génialement entrevu ce que viennent d'apprendre d'une façon plus positive les travaux de l'Américain William James [1], ceux du Danois Lange [2], ceux de Georges Dumas [3], et mes recherches personnelles sur la tristesse, la paresse, la colère et leur traitement [4].

A l'heure actuelle, voici comment on est conduit à envisager le mécanisme de l'émotion triste, par exemple : « Si nous perdons quelqu'un que nous aimons, l'accablement profond où nous voilà plongés n'est pas la conséquence de notre chagrin mais sa cause L'affreux spectacle de la mort, ou l'annonce de la nouvelle fatale, par nos yeux ou par nos

1. W. James, *What is emotion*, in *Mind*, avril 1884.
2. Lange, *Les Emotions*, trad. franç. de G. Dumas (F. Alcan).
3. Dumas, *Les états intellectuels dans la Mélancolie* (F. Alcan), et *La Tristesse et la Joie* (*Revue philosophique*, 1896).
4. Maurice de Fleury, *Pathogénie de l'épuisement nerveux*, in *Revue de Médecine*, 10 février 1896, et *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, F. Alcan, édit.

oreilles, par notre nerf optique ou par notre nerf auditif, projettent à nos centres nerveux des vibrations si violentes, ces vibrations vont éveiller pour les dilacérer brutalement des notions si bien ancrées, des associations d'idées si invétérées, des habitudes de l'esprit si enracinées, qu'il s'ensuit un accablement, un surmenage. La vigueur du cerveau s'épuise, sa vitalité s'amoindrit, la circulation s'alanguit, la respiration devient faible, nos muscles détendus fonctionnent avec mollesse, et de tout notre corps nos nerfs de sensibilité apportent au cerveau la notion continue de lutte inutile, de faiblesse, de déchéance, d'impouvoir; notre esprit en prend conscience — conscience vague, confuse — et c'est cela que nous nommons tristesse. C'est un cran spécial, un cran inférieur de l'activité cérébrale. Pour peu qu'il y demeure un certain temps, notre esprit en prendra le pli, et toutes choses ne lui apparaîtront plus que sous le jour pénible, mélancolique, pessimiste. »

L'observation attentive[1] des malades neurasthéniques, des épuisés du système nerveux d'une part,

1. Cette observation attentive se fait à l'aide d'instruments de précision qui permettent de mesurer les variations de la pression du sang dans les artères, la force dynamométrique, le nombre des globules rouges, l'activité de réduction du sang rouge en sang noir, le degré de sensibilité des tissus et enfin la quantité de cendres résultant de nos combustions organiques. C'est ainsi que l'on peut connaître objectivement, scientifiquement, si un organisme est en état d'exaltation nerveuse ou de dépression.

et d'autre part des gens hypersthéniques, de ceux qui ont de la force en trop, m'ont conduit à admettre toute une hiérarchie d'états d'âme correspondant au degré actuel de fatigue ou d'irritation. J'ajoute qu'il est possible, expérimentalement, de faire passer un cerveau d'un de ces états à un autre : les bromures permettent de rendre timide et abêti tel homme courageux et prompt à la colère, tandis que des toniques, la caféine, la kola, l'alcool pris en excès peuvent rendre joyeux, aventureux ou même cruel, tel esprit à l'ordinaire triste et médiocrement héroïque. Nos magistrats ne sont habituellement en présence que des changements d'âme produits par l'ivresse alcoolique ou absinthique, mais il n'est pas sans intérêt de leur montrer que les effets d'excitation mentale produits par ces agents chimiques se peuvent reproduire par l'abus de simples stimulants mécaniques du système nerveux. J'ai vu un coup de soleil, un temps d'orage, un bain trop chaud, une douche trop vive, des massages trop répétés, une injection démesurée de sérum artificiel vivement énerver, et procurer cette impulsion à agir qui se traduit, selon les circonstances, par le besoin d'une longue marche, par des « impatiences » dans les jambes, par des mots furieux ou par des coups donnés [1].

1. Voir *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, p. 317 et suiv., l'observation de la servante dont la personnalité fut si violemment modifiée par une médication trop violente.

On ne peut donc pas dire, une fois pour toutes, tel homme est bon et tel autre méchant. Sans doute, il y a des cerveaux stables, habituellement calmes et doux, d'autres toujours à deux doigts d'un paroxysme. Mais la grande famille des nerveux, qui fournit tant de délinquants, se compose en grande partie de gens qui changent aisément de personnalité, parce que leur cerveau débile est sujet aux réactions amples. Sous l'influence de la plus légère excitation morale ou physique, leur habituelle paresse, leur mélancolie, leur lâcheté se changent tout à coup en orgueil maladif, en mauvais courage, en fureur. C'est que le cerveau de tout homme impressionnable oscille le long de l'échelle de ses états actifs, littéralement comme le mercure dans le tube d'un manomètre.

Notre cerveau connaît une zone d'indifférence au-dessous de laquelle est le domaine de la fatigue, tandis que, au-dessus, c'est le territoire de l'excitation cérébrale. Selon que nous nous arrêtons à l'un ou à l'autre de ces crans, nous voilà tout à l'opposé de ce que nous étions la veille. Dans la vie de presque tous les hommes et des meilleurs, il y a ainsi des heures troublées où, sous l'influence d'un chagrin, d'un tourment d'affaires, d'une passion douloureuse, d'un surmenage physique, sentimental ou intellectuel, leur cerveau, naguère excellent, voit peu à peu se perdre sa stabilité, son harmonie se désagréger, sa volonté aller à la dérive. Ceux qui

osent descendre aux profondeurs d'eux-mêmes et qui se parlent sans se mentir, sont bien contraints de s'avouer qu'en ces moments atroces ils ont conçu avec terreur la possibilité du mal, du mauvais coup sur soi ou sur autrui; une minute ils ont eu dans la bouche le goût affreux du crime. Je sais de tendres amoureux, de braves gens jaloux, dont l'âme a effleuré l'abîme. Prêtres et médecins — médecins de nerveux surtout — nous recevons à ce propos des confidences, dont l'expérience nous apprend vite à ne plus nous étonner, mais qui feraient frémir ces philosophes un peu béats, qui croient le monde fort civilisé. Dans les milieux les plus délicats, les plus affinés, j'ai vu la bête humaine errer en habit noir, j'ai discerné de tragiques regards, ridicules souvent, quelquefois effrayants, j'ai deviné — connaissant qui parlait — des menaces de meurtres, des promesses de suicide, murmurées à l'oreille, sous le couvert des grâces et des rires....

Ah! certes, peu d'entre nous peuvent sincèrement se vanter de n'avoir jamais eu de mauvaises colères, de n'avoir jamais souhaité tout bas la mort du prochain, de n'avoir jamais essayé de s'approprier le bien d'autrui, par des moyens légaux à peine, et profondément immoraux. Que de femmes honnêtes sont à deux doigts de la moralité des filles! Nous qu'on nomme les gens de bien, ce qui nous retient à peu près tous au bord d'une mauvaise action qu'est-ce donc, je vous prie, sinon la force de notre éduca-

tion, la crainte des conséquences sociales, et le respect humain, la peur de l'opinion du monde?... C'est à se demander comment, chez les malheureux êtres qui vivent sans secours moral et, pour ainsi dire, baignés dans les pires exemples, le meurtre, le vol et la prostitution ne sont pas plus fréquents encore.

Donc — et non seulement chez des malades avérés, mais chez les meilleurs d'entre nous — la personnalité humaine est sujette aux déformations, aux transformations les plus redoutables, soit par rétrécissement du champ de la conscience (mécanisme de l'idée fixe), soit par épuisement ou excitation (mécanisme des émotions). C'est là une conclusion qui s'impose nécessairement à quiconque prend la peine de suivre avec quelque réflexion les observations de M. Pierre Janet sur les névropathes hystériques, et les nôtres sur les neurasthéniques.

CHAPITRE III

LE LIBRE ARBITRE

La doctrine du libre choix; sa preuve par le « sentiment vif interne ». — Mécanisme du jugement; trois étapes : 1° une impulsion, soit une sensation qui tend à devenir un acte; 2° la mise en parallèle et la lutte entre cette sensation actuelle et le total des sensations accumulées en nous et conservées par la mémoire; 3° la victoire de l'impulsion sur la mémoire et de la mémoire sur l'impulsion. — La lutte pour la vie dans le domaine des images et des idées. — Ce qui détermine nos actes. — Le libre arbitre et la physiologie cérébrale.

Nous voilà maintenant en possession des grandes données du problème, en mesure de comprendre le sens vraiment moderne [1], vraiment profond des mots volonté, libre arbitre. Ces mots ont, en effet, un sens ancien, plus superficiel, et de beaucoup plus

1. Je prends le mot « moderne » dans le sens où l'entend Pascal dans sa *Préface sur le traité du Vide* : « .... De sorte que toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement : d'où l'on voit avec combien d'injustice nous respectons l'antiquité dans ses philosophes; car, comme la vieillesse est l'âge le plus distant

répandu, comme il convient aux conceptions simples. C'est celui qu'on nous enseignait, en classe de philosophie, alors qu'on nous disait : « A n'importe quelle heure de ta vie, partout où tu seras, quels que puissent être ton caractère originel, le tempérament que tu reçus avec la vie, le milieu où tu as grandi et les exemples qui t'entourent, en dépit des passions qui te ballottent, des émotions qui te découragent ou t'exaspèrent, tu demeureras toujours libre de discerner le bien du mal, et d'accomplir à ton gré l'un ou l'autre; la société, par conséquent, sera en droit de te demander compte de tes actes, de t'en faire responsable, et de te châtier du mauvais choix que tu auras voulu[1]. »

Et le grand argument, le seul, à l'appui de cette doctrine, est cet éternel « sens intime » — *sentiment*

de l'enfance, qui ne voit que la vieillesse dans cet homme universel ne doit pas être cherchée dans les temps proches de sa naissance, mais dans ceux qui en sont le plus éloignés? Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en toutes choses, et formaient l'enfance des hommes proprement; et comme nous avons joint à leurs connaissances l'expérience des siècles qui les ont suivis, c'est en nous que l'on peut retrouver cette antiquité que nous révérons dans les autres. »

1. Il faut reconnaître que l'Eglise catholique, profondément humaine et subtile praticienne des âmes, concède que l'habitude et les mauvais exemples ne sont pas sans atténuer notre liberté. « Au commencement on est libre; vient une heure où il est trop tard », enseigne-t-elle. Théoriquement, en principe, elle ne transige pas sur la doctrine du libre arbitre, mais pratiquement elle admet que le don de la grâce nous aide singulièrement dans l'accomplissement de nos devoirs, dans notre résistance au mal.

vif interne, disait Leibnitz — de notre propre liberté, sens intime qu'on prétend être inné en nous, mais que nous ne retrouvons jamais dans une conscience que suggéré par l'éducation. A un enfant intelligent posez cette question simple :

« Pourquoi, en ce moment, te montres-tu taquin, désobéissant, irritable, alors que tous ces jours derniers tu étais sage ?... »

L'enfant réfléchira, et il finira par répondre ce qui m'a été répondu bien des fois :

« Je ne sais pas ; je voudrais bien être comme les autres jours, mais je redeviens tout de suite méchant. »

Un enfant de sept ans m'a dit exactement la phrase que voici :

« Je ne peux pas vouloir être sage aujourd'hui. »

C'est que rien ne troublait la rectitude de ce petit esprit. Rebelle à certains jours, et prompt à la colère, il se heurtait à la sévérité de ses parents : il prenait alors indirectement conscience d'un changement dans son humeur, sans qu'il lui fût possible de comprendre pourquoi l'avait quitté sa douceur coutumière. Aucun enfant n'a le sentiment d'avoir pu agir autrement : il connaît seulement qu'à d'autres moments il est autre ; il le connaît parce qu'on le punit. Encore son penchant naturel est-il d'attribuer ce châtiment à un changement d'humeur chez son maître. En présence d'une punition, l'enfant n'a point l'impression qu'on fait un acte de justice :

ce mot n'a pas de sens pour lui. Il apprend par expérience, et se dit que, sans doute, c'est un usage dans ce monde de châtier un petit homme qui prétend agir à sa guise et assouvir sans délai tel de ses désirs. Plus tard, après le catéchisme, il ne manquera pas de penser autrement : il apprendra, ains qu'une leçon, l'idée de liberté et l'idée de punition méritée, et c'est une question de savoir s'il n'en deviendra pas meilleur. En tout cas, cela simplifiera la tâche de ses éducateurs. Constatons seulement qu'il aura fallu lui mettre en tête des idées — sans doute fort commodes pour le gouvernement des hommes, grands et petits, — mais dont il était à cent lieues.

Plus tard, vers la vingtième année, il reviendra sur cet enseignement, il fera seul à seul son examen de conscience. Il voudra lire les philosophes, connaître les chercheurs et les fondateurs de doctrines.

Il en trouvera de deux sortes.

Les uns surtout préoccupés de ne rien changer au passé, et soucieux par-dessus tout de sauvegarder une foi préadmise, quittes, pour l'étayer, à déformer un peu les faits, à en négliger quelques-uns, à librement en interpréter d'autres — croyants pour qui la vérité n'est rien moins que sacrée, véritables sceptiques, comme les a nommés Renan dans une des plus fières pages de *l'Avenir de la Science*[1].

1. Je m'empresse de dire qu'il y a parmi les philosophes attachés à l'idée du libre arbitre, des hommes de très haut

Les autres, uniquement, religieusement épris de la vérité pure, avec la certitude que ses conséquences, les plus subversives en apparence, sont le seul fondement possible de la morale et de la justice. Ceux-là lui répéteront à l'envi l'axiome du grand Spinoza : « La conscience de notre liberté n'est que l'ignorance des causes qui nous font agir ». Nous savons déjà combien impérieusement les données de la physiologie moderne nous rangent à son opinion.

Rappelons-nous ce que nous disions tout à l'heure du jugement, envisagé comme acte cérébral. Pareillement, le fait de vouloir se résout à trois actes, à trois épisodes invariables du fonctionnement de nos centres nerveux.

Premier temps. — Une sensation, une image accompagnée d'impulsion, ou si vous aimez mieux, de désir, de mouvement, de tendance à l'acte. C'est toujours la force initiale qui met en jeu le méca-

mérite, et pour qui je professe le plus grand respect. Sans doute leur méthode n'est rien moins que scientifique, mais leur bonne foi est profonde, leur désintéressement incontestable, leur éloquence impressionnante. Parmi les meilleurs d'entre eux, je tiens à citer M. Adolphe Guillot, M. H. Joly, et M. Desdouits dont l'Académie des sciences morales couronnait récemment l'intéressant ouvrage sur *La Responsabilité morale*. On y pourra trouver un historique fort bien fait des doctrines nouvelles; mais à chaque page on y sent que l'écrivain, avant d'entreprendre l'étude de son sujet, s'est juré de combattre tout ce qui lui paraitrait contraire à sa foi spiritualiste, et de tout faire tourner à l'appui de sa cause. Son argumentation pour réfuter la conception déterministe est tout à fait typique à ce point de vue-là.

nisme [1]. Prenons le plus banal exemple. J'ai sous les yeux une liasse de billets de banque : ils me promettent mille joies que ma pauvreté m'interdit; le geste simple, naturel, réflexe, que ma main est poussée à faire, mécaniquement, avant toute intervention de la raison, du jugement, c'est le geste de la bête de proie, le geste d'amener à soi....

Deuxième temps. — C'est un phénomène de mémoire. Transmise au cerveau par le nerf optique, la vibration nerveuse (à supposer que mon esprit soit bien portant et indemne d'un rétrécissement habituel du champ de la conscience) ira se diffuser dans les cellules de l'écorce où séjournent les souvenirs de tout ce que l'éducation a mis en nous d'exemples sages, d'expérience, de prévoyance. Personne n'a pu voir mon geste. « Mais, dit le souvenir, tu sais, pour l'avoir lu, que la grande majorité des voleurs se fait prendre un jour ou l'autre; sans compter la prison pour toi, c'est l'opprobre pour tous les tiens. Et, songes-y : tu n'as jamais eu sous les yeux que sagesse. Ton aïeul, ton père, tes proches

1. L'expérience montre que, isolé du monde extérieur et privé du stimulus externe, le cerveau ne peut que dormir. Au commencement de chacun de nos actes, il y a une sensation, une image repoussante ou tentante, une impulsion qui nous éveille, nous met en délibération, puis en action. Même pour un cerveau meublé de sensations anciennes et très nourri dans sa mémoire, il n'y a pas d'exemple d'activité mentale tout à fait spontanée. L'appel sensitif, la vibration nerveuse centripète, le mouvement qui entre en nous, est l'éternel point de départ. « Au commencement était l'action », écrit Faust, et c'est une parole véritable dans tous les sens.

t'ont donné l'exemple d'une probité stricte. Vas-tu rompre avec ce passé, avec tes propres habitudes? Vas-tu risquer le déshonneur prochain — peut-être aussi l'éternel châtiment — pour des joies toujours brèves et souvent décevantes!... » Voilà de fortes images, toutes-puissantes parce qu'elles sont simples, familières, coutumières : leur pressant cortège étouffe en un instant l'impulsion mauvaise. De cette impulsion il ne restera rien dans l'âme qu'une énergie nerveuse inemployée qui, selon le tempérament, pourra se traduire par des larmes immédiates, par des effusions de tendresse [1], par quelque action généreuse, — ou qui viendra grossir le trésor de nos réserves d'énergie.

Troisième temps. — L'acte, l'accomplissement n'aura donc pas lieu dans ce cas. Ici la volonté a finalement abouti à un arrêt, à l'*inhibition*, disait Brown-Séquard, d'un geste [2].

A présent, changeons seulement un facteur du problème. N'allons pas jusqu'à supposer un mauvais cerveau de névropathe héréditaire, descendant de

1. Les romanciers, les auteurs dramatiques connaissent cette loi du système nerveux. Il leur arrive de mettre en scène un personnage qui, n'ayant pas succombé à une tentation, embrasse avec une ferveur dont le sens lui échappe, sa femme qu'il a failli tromper....

2. M. Charles Richet fait excellemment remarquer que toutes les actions humaines peuvent, en fin de compte, se réduire à deux gestes, celui d'attirer à soi un objet qui paraît aimable, et celui de repousser plus ou moins violemment un objet déplaisant (*Revue scientifique*, 20 novembre 1897).

gens irascibles, alcooliques ou gravement nerveux : ici l'acte impulsif se ferait sans arrêt possible par paralysie des collatérales; il n'y aurait qu'éveil incomplet ou tardif des images salutaires confiées par l'éducation à la mémoire, et la fatalité du mal serait trop évidente.

Mais prenons simplement un cerveau faible, voire normal, chez quelque gars mal élevé de Grenelle ou de Belleville. Les fibres d'association fonctionnent aisément chez lui. Ce n'est pas un simple impulsif : ses actes sont délibérés. Considérez un peu ce que la diffusion de l'onde nerveuse va pouvoir éveiller en lui de notions honnêtes, d'images bonnes conseillères. Il n'a vu, depuis son enfance, que ses parents, paresseux, querelleurs, prompts à se battre, et ses compagnons d'assommoir ou de bal de barrière. Sur la scène de sa conscience, je vois bien pénétrer l'image du gendarme, avec celle des juges, des geôliers, de la lente et sombre prison; mais combien elle apparaît faible pour lutter avec quelques chances de succès contre le besoin d'imitation, et contre la mémoire des vols commis par tant de compagnons! Un tel n'a jamais été pris; tel autre a tant osé de choses défendues, il a si hardiment bravé la loi que les journaux racontent ses prouesses, que les camarades l'admirent et le reconnaissent pour chef, que les filles se disputent la joie de le servir, de peiner pour ses aises. Quel orgueil, quel enivrement pour ce cœur misérable! C'est là

ce qu'il sait de la vie, et voilà, comme tout à l'heure, de fortes images, toutes-puissantes parce qu'elles sont simples, familières, coutumières : leur pressant cortège s'ajoute, pour la renforcer, à l'impulsion mauvaise, toute sagesse est submergée, toute crainte de châtiment balayée, et c'est en avalanche aveugle que se fait la décharge du cerveau dans le muscle, exécuteur du mouvement.

Dans l'un et l'autre cas, c'est une représentation mentale très puissante, très usuelle, très familière, qui a eu raison d'images pâles, mal imprimées dans la mémoire, sans éclat et sans relief. En psychologie comme ailleurs, le plus fort mange le plus faible. Cela peut se traduire par la plus simple formule de mathématique élémentaire, selon que l'intensité des images salutaires l'emporte ou non sur l'énergie des appétits brutaux : $B > M$ ou $B < M$. Pour un même cerveau et une même impulsion première, le résultat final dépendra de l'éducation, c'est-à-dire de la qualité des images accumulées dans la mémoire — voilà l'enseignement où nous aboutissons.

Et dire qu'on reproche aux nouvelles doctrines de psychologie médicale d'impliquer nécessairement la suppression de tout enseignement moralisateur. « Ce qu'il résulterait des principes déterministes s'ils pouvaient passer de l'état théorique à l'état pratique », dit expressément M. Desdouits, « ce ne serait pas seulement une mauvaise éducation, ce

serait la suppression de toute éducation [1]. » C'est exactement le contraire qui apparaît comme évident.

Précisément parce que nous concevons la Personnalité humaine comme une fédération, comme un total de notions acquises sur un fond de tendances héréditaires, nous croyons que de la nature de ces notions acquises dépendra en grande partie la valeur morale de l'individu. En grande majorité les malheureux qui tournent mal ont de faibles cerveaux très propres à l'imitation. Donnons-leur donc des sages, sinon des saints à imiter. Imprimons vigoureusement dans leur âme, non pas tant des idées abstraites, que des images vives et simples, propres à inspirer deux sentiments simples aussi : l'espérance ou la crainte. L'éducation religieuse a fait ses preuves en ce sens. Aussi longtemps qu'elle sera capable de vraiment stimuler les âmes par l'espérance d'une vie de délices, ou de les refréner par la terreur de peines éternelles, le législateur le plus détaché de toute croyance ne pourra pas la tenir pour quantité négligeable. A défaut d'elle, l'éducation civique, le simple exemple de la droiture, de la fermeté d'âme, de la santé morale, peuvent très proprement meubler un cerveau au point de ne pas laisser place à des images opposées. Mais nous reviendrons sur ce point. Contentons-nous pour aujourd'hui de démontrer avec rigueur que vouloir

1. Th. Desdouits, *La Responsabilité morale*, ch. IV, p. 146.

c'est, pour un cerveau, servir de théâtre à une lutte entre le Désir et la Mémoire, ou plus simplement à un combat entre des motifs, dont le plus fort triomphera.

Mais ne croyez pas ce théâtre passif et tout à fait indifférent aux scènes qui s'y jouent. D'abord il en a conscience. En outre, il s'y intéresse, en ce sens que son propre état d'exaltation ou de dépression préalables, de nutrition ardente ou ralentie, donne le ton et marque l'allure du drame. Une excitation externe, par elle-même insignifiante, venant à un cerveau constamment irrité, habituellement paroxystique, détermine très aisément soit une attaque convulsive, soit une crise de colère, ce qui revient au même. J'ai démontré suffisamment, je crois [1], que nos fureurs ne sont que des explosions de force en trop, accumulée dans nos centres nerveux et qui nous quitte avec tout un fracas de cris, de trépignements et de gestes. Les natures trop fortes apportent dans le crime, avec une audace incroyable, le plus fol orgueil, et cette sorte de courage qui, chez le malfaiteur, s'appelle du cynisme. Une nature faible se traduit ordinairement par de la timidité, de la crainte, de la mélancolie, de la paresse. Ces cerveaux-là aussi sont capables de réactions amples, de bouffées de colère — en feu de paille le plus souvent — mais leur façon d'être des malfaiteurs

1. *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, ch. IX. *La Colère et son traitement*, p. 390 et suiv.

confine plutôt à la sournoiserie, à la lâcheté, à la bassesse.

D'autre part, il n'est pas indifférent qu'un cerveau soit vide de choses ou encombré de connaissances. Une force impulsive traverse sans encombre un cerveau désert d'ignorant; quoi de plus doux et de plus tendre, mais aussi quoi de plus pauvrement meublé qu'un esprit de moujik; et de quelle brutalité farouche ce peuple excellent n'a-t-il pas fait preuve aux fêtes du couronnement de l'empereur régnant, ou lors d'une récente invasion du choléra! En retour, le dilettantisme hésitant, l'indécision est le lot de l'homme d'études, du critique, de l'érudit. Après la nécessité de l'éducation, l'utilité de l'instruction, tant décriée naguère, nous apparaît visiblement [1].

1. Je n'ignore pas que je me trouve ici en désaccord avec des hommes comme Lacassagne, Lombroso, Bournet, Adolphe Guillot, Léon Faucher, Jacques Bertillon, etc. Ces observateurs, ces penseurs, qui diffèrent d'avis sur mille questions de la philosophie pénale, s'accordent pour admettre que l'instruction ne peut que rendre l'homme plus fourbe, plus habile au mal et par conséquent plus dangereux. Pour ma part, je suis conduit à croire qu'il faut considérer comme moralisateur tout ce qui retarde l'impulsion, tout ce qui peut faire diffuser, s'étaler en surface la vibration nerveuse trop intense, et que meubler le cerveau c'est fatalement l'assagir. Sans doute c'est le passage de la force à la ruse, mais l'homme ne saurait devenir meilleur qu'en différant ses impulsions. La ruse n'est pas la bonté, mais par le fait seul qu'elle est temporisatrice et qu'elle permet d'envisager le pour et le contre des choses et l'intérêt mieux entendu, voilà déjà un premier pas vers la douceur et la civilisation. Jusqu'ici, il est vrai de le dire, l'accroissement de l'instruction n'a pas provoqué la diminution du crime : mais n'oublions pas combien récente est l'expérience, et souvenons-nous que

Comment concilier ces faits, ces faits indiscutables, avec la foi au libre arbitre? L'honnête homme, celui qui se décide au bien pour des motifs plausibles, raisonnables, est esclave de ces motifs. Lorsque son jugement ou, pour parler exactement, sa mémoire lui montre que, pour cette vie et pour l'autre, lui et les siens ont intérêt à ce qu'il ne tue ni ne vole, il obéit à des raisons extérieures à lui-même, mises en lui par ses éducateurs : ce qui le mène, c'est son tempérament originel, paré de tous les préceptes de sagesse, de tous les exemples salutaires, de toutes les idées prudentes dont sa jeunesse a été saturée. Et de même, s'il obéit à quelque élan de générosité, à une belle impulsion, c'est que rien, dans son souvenir, ne s'éveille pour mettre un frein à ce noble réflexe.

Le libre arbitre consisterait, par définition, à agir — comment dire? il n'y a pas de mots sensés pour traduire cette impossibilité — à agir indépendamment des motifs, en se débarrassant absolument de son passé psychologique, et à décider de soi seul, c'est-à-dire de rien, puisque le moi est fait précisément de ce passé psychologique. Il n'y aurait ainsi de libre que le fou, que rien de plausible n'arrête ni n'oblige. Le sage, par le fait même qu'il obéit à

toutes les périodes de transition sont nécessairement troublées. N'oublions pas, non plus, que les effroyables progrès de l'alcoolisme, des intoxications de toutes sortes, ont coïncidé avec la diffusion de l'instruction primaire.

des raisons, n'est plus que le théâtre où ces raisons luttent pour s'accomplir.

Et c'est ici que nous pouvons fixer le sens du mot *Déterminisme*, employé par tant de polémistes avec tant d'imprécision.

Comme les autres mouvements du monde, le geste humain, les actions de l'homme obéissent aux lois naturelles. Or, la première de ces lois c'est que rien ne se crée de rien. Toutes choses sont engendrées; tout n'est que transformations de forces. Et le cerveau, que nous commençons à comprendre, nous apparaît comme le lieu en même temps sublime et terre à terre, faîte pourtant de la nature entière, où les énergies ambiantes, muées en vibrations nerveuses, se réfléchissent — immédiatement ou tardivement — pour devenir des contractions musculaires, des gestes et des mots. Notre force n'est autre que la force éparse du monde, que l'universel mouvement. C'est la chaleur et la lumière, c'est le son, c'est le frottement, c'est l'électricité atmosphérique, et leurs incessantes variations, qui nous tiennent debout et qui mettent en nous des images actives. Nos sensations sont des énergies qui sont venues en nous et qui veulent sortir de nous; nous les restituons au monde, chaque fois que nous agissons. Nos actions ne sont donc point nos filles : elles naissent de causes extérieures à nous-mêmes, des motifs qui les déterminent. Selon qu'il est débile, normal ou fort, le cerveau leur donne une allure

paresseuse, égale ou paroxystique ; il leur donne le ton, mais il ne le crée pas...

Il nous suffit de vouloir pour pouvoir, dit la vieille formule. Rien n'est plus évident : quand le cerveau a su vouloir, le muscle, certes, à moins de paralysie, ne peut se refuser à exécuter l'ordre. Mais c'est vouloir qui est plus malaisé. Vouloir en toute plénitude, ou si vous préférez, n'avoir pas de maladie de la volonté, c'est posséder un cerveau bien nourri, tendu à un degré moyen, capable d'impulsions vives, mais doué d'une heureuse mémoire suffisamment meublée pour tempérer ces impulsions. C'est tout cela, mais ce n'est rien de plus. Le libre arbitre est une illusion.

Illusion nécessaire au fonctionnement social et qu'il serait criminel de détruire, me criera-t-on de toutes parts. En vérité, je n'en crois rien. S'il s'agissait de gouverner un peuple tout à fait ignorant et tout à fait esclave, soigneusement entretenu dans la superstition, il y aurait sans doute quelque inconvénient pratique à lui donner du mot « je veux » un sens plus rigoureux, plus vrai. Mais pour peu qu'on s'adresse, comme c'est bien le cas pour nos jeunes hommes de France, à des esprits déjà cultivés et ouverts, la doctrine vraiment un peu puérile de la liberté immédiate et sans restrictions, leur apparaîtra bien vite, et par expérience, dans toute son invérité. Ne nous voyons-nous pas, à tous moments, impuissants à faire effort, incapables de bien vouloir ? C'est

là un fait d'expérience, autrement fort, autrement rigoureux, que ce malheureux sens intime dont nous avons montré la provenance véritable. A l'heure présente de l'évolution des esprits, un élève de philosophie quelque peu réfléchi, si vous lui enseignez l'ancienne conception de la liberté personnelle, criera à l'imposture.

Tout récemment, un professeur à l'institut catholique de Paris, l'abbé Piat, dont nous avons déjà parlé, reconnaissait lui-même qu'il convient de rajeunir et d'élargir un peu l'idée du libre arbitre. « La question n'est pas de devenir maître de soi par un « fiat »... cette théorie est vraiment trop enfantine et trop fictive pour qu'on se donne la peine de la réfuter... Il s'agit seulement, la liberté une fois donnée *à l'état d'ébauche et avec un idéal infini*, d'obtenir *par une discipline soutenue* qu'elle pénètre peu à peu le mécanisme psychologique. » Mais c'est la définition de l'éducation, de la bonne habitude, non celle de la liberté que nous donne l'abbé Piat, et nous voilà d'accord.

N'enseignez donc pas au jeune homme que se donner l'élan de prononcer avec vigueur le mot « je veux » suffit à pouvoir. Mais dites-lui en toute vérité que s'il a conscience de ses imperfections et s'il en souffre, il peut par entraînement, par habitude, par tous les chemins détournés de l'éducation, et, s'il le faut, par toutes les stimulations méthodiques ou les calmants du système nerveux, par tout ce que nous

avons appelé la médecine de l'esprit, évoluer progressivement vers le bien, et se préserver de devenir un vrai méchant.

En lui tenant un tel langage vous ne risquez pas d'encourir le démenti des faits.

Et c'est ainsi que la négation scientifique du libre arbitre, bien loin de nous apparaître comme la notion subversive, comme le dissolvant social qu'on en a voulu faire, nous conduit à une morale un peu moins simple, un peu moins routinière et commode, un peu moins « croquemitaine » que la morale strictement orthodoxe, mais qui tout de même promet à l'humanité de demain une ère de férocité moindre, d'atténuation ou d'utilisation au bien public des pires paroxysmes. Nous concevons l'espoir d'une lutte souvent victorieuse contre la tare héréditaire ou le détraquement accidentel de la machine cérébrale. Éducation rationnelle, orthopédie mentale, hygiène de l'âme, sont des mots qui prennent un sens.

DEUXIÈME PARTIE

DÉTERMINISME ET RESPONSABILITÉ

CHAPITRE IV

LE CRIME, LE REMORDS ET L'IDÉE DE JUSTICE

Le règne primitif du réflexe brutal. L'idée de crime, l'idée de châtiment sont des conceptions de l'état de société. — Le remords : opinion d'Herbert Spencer, d'Alexandre Bain, d'Alfred Fouillée. Le remords et nos connaissances actuelles en psycho-physiologie. — Le crime sans remords et le remords sans crime : exemples de neurasthéniques à scrupules, de mélancoliques et d'épileptiques à remords. — La vérité, en ces matières, est-elle bonne à dire? — L'idée de justice; hypothèse de ses origines divines; hypothèse de ses origines humaines.

Élevés parmi toutes sortes de notions artificielles, accoutumés dès notre enfance à considérer comme vérités éternelles les opinions philosophiques et la cosmogénie d'une école dont les conceptions principales sont encore aujourd'hui officiellement enseignées, imposées aux jeunes esprits, notre intelli-

gence trop disciplinée ne sait plus penser d'elle-même. C'est ainsi que nous avons peine à nous représenter combien l'idée de crime, et tout le cortège de mots servant à en parler, sont de date récente sur cette terre qui s'évade à grand'peine de l'état de sauvagerie. Crime, châtiment, ce sont là des conceptions de l'état de société.

Sachons comprendre qu'avant l'organisation de la vie sociale, l'individu humain ne se sentait de devoirs qu'envers lui. Quand un autre animal ou l'un de ses pareils s'opposait à l'immédiate réalisation de quelque appétit ou de quelque désir, l'homme n'avait en tête que de supprimer cet obstacle, et, l'exaspérant adversaire, il le mettait hors de combat d'un geste violent et prompt que rien ne venait modérer, sinon le souvenir d'une défaite antérieure, unique conseillère de douceur ou de ruse.

Quand il était victorieux, quand la possession d'une proie magnifique l'avait récompensé de son effort, nous pouvons dire qu'il ne connaissait point de tristesse ni de remords, mais seulement la joie de l'assouvissement et l'orgueil de sa force, avec ce même sentiment de légitimité, de bonne conscience, qu'ont, de nos jours, les chefs d'Etat, après l'écrasement de l'ennemi dans une guerre. Assurément, un jour viendra où les massacres de peuple à peuple seront tenus pour criminels comme les meurtres individuels [1]; mais nous concevons un âge de l'hu-

1. Certes, il faudra beaucoup de temps et bien plus de

manité où le fait de tuer autrui ne fut point estimé chose anormale et dégradante. Pour la bonne raison qu'elle n'existait pas encore, la société ne pouvait demander de comptes; et, personne ne sachant mieux faire, l'homme ne se reprochait rien. Tout n'était que brutalité. Le réflexe régnait en maître[1].

L'idée de crime ne se cristallisa que beaucoup plus tard, et lentement, à mesure que s'organisait la vie en commun. Plus forte que l'individu, la collectivité le supprima quand il devint gênant et dangereux. Comme la fréquence était grande de ces

maturité pour que les hommes en arrivent à la suppression des batailles et des armées. Actuellement encore, plus d'un homme d'État envisage les guerres internationales comme une chose légitime et belle, comme une invocation au jugement de Dieu. *Dieu était avec nous*, dit une inscription gravée dans la pierre, aux portes de Metz, par les soins de l'état-major général allemand. C'est le tournoi de Lohengrin; c'est la conception du duel dans le moyen âge; elle nous apparaît barbare, comme nos guerres apparaîtront aux générations futures.

1. Dans une assez subtile étude, M. Henri Joly conçoit d'une tout autre sorte les premiers âges de l'humanité. Il estime que les peuplades sauvages actuelles doivent nous en donner une image fidèle. Or, chez les plus misérables Océaniens, le réflexe ne règne point en maître, et il y a une justice pour punir les méchants. Et M. Joly en conclut que l'homme le plus primitif eut toujours dans le cœur le sentiment du juste et de l'injuste, et la croyance au droit de punir. Mais, en vérité, la comparaison n'est pas soutenable entre l'homme préhistorique et l'habitant des îles les plus abritées de la civilisation européenne. Il saute aux yeux, en effet, que les peuplades que nous nommons sauvages vivent pourtant en société, et que, depuis des siècles et des siècles, la vie collective y émousse les angles, y polit les caractères, y dompte les paroxysmes, et cela constitue une civilisation.

méfaits dont pâtissait l'ensemble, on chargea des gens vigoureux d'y mettre fin : c'est ainsi que se différencia le métier de bourreau, premier gardien de la tranquillité publique. Un peu plus tard, celui de juge. Comme le motif des querelles était souvent difficile à connaître, comme il fallait quelque subtilité pour donner tort à l'une ou l'autre des parties, on désigna les patriarches, les vieillards apaisés, les sages, pour discerner le vrai coupable et pour régler son châtiment. C'est ainsi que naquit et grandit notre idée du crime. Elle est humaine, et ne procède que de nous.

Mais qui donc fait entendre en nous ces avertissements, ces cris de la conscience, si nettement impératifs, et qui nous disent : tu fais le mal! D'où vient que nous sentons au profond de notre être un tribunal intérieur qui nous condamne plus sûrement que tous les juges de la terre? Qu'est-ce que le remords?

Herbert Spencer, Alexandre Bain, M. Alfred Fouillée, pensent que ce tribunal intérieur n'est que le reflet, dans la conscience individuelle, de la justice sociale.

« L'autorité impérative qui appartient à la conscience n'est pas seulement une crainte de l'autorité extérieure (explication par trop grossière), c'est encore une imitation de cette autorité. Nous ne nous conformons pas seulement au milieu social, nous le reproduisons en nous. Nous ne nous contentons pas

de répondre au commandement du dehors par une sorte d'obéissance passive, nous finissons par nous commander à nous-mêmes. L'individu est un petit État où se retrouvent le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire. La nécessité extérieure et sociale prend ainsi la forme d'obligation morale, ou de commandement intérieur [1]. »

Voilà, certes, une manière ingénieuse et bien philosophique d'exprimer une idée profondément juste, que nos connaissances en physiologie cérébrale nous font envisager sous un jour à peine différent.

Tout ce que nous savons nous amène à croire, en effet, que la distinction du bien et du mal est une chose qui s'apprend, qu'elle n'est point innée, mais déposée en nous par l'éducation; que, sans doute, une longue suite d'aïeux qui furent probes nous prédispose à la sagesse, mais que nous n'héritons en naissant que de tendances vagues, et non d'idées ou d'images précises. Le tribunal de notre conscience, c'est simplement la lutte, perçue par nous, entre la sauvagerie de nos impulsions naturelles et les notions modératrices dont nos maîtres et nos parents tâchent de saturer notre âme. Ce n'est qu'une habitude acquise de l'esprit.

Quant au mot de remords, je crois encore qu'il en faut chercher le sens profond et la définition véri-

1. Alfred Fouillée, *Critique des systèmes de morale contemporaine*. F. Alcan, édit.

table dans nos connaissances actuelles en pathologie cérébrale.

Les poètes tragiques et les lyriques de l'âge du romantisme ont puissamment contribué à dramatiser, à magnifier et, du même coup, à déformer un peu et à dénaturer ce phénomène, après tout assez humble, du fonctionnement cérébral, en y voulant voir l'intervention directe d'une Providence préoccupée de ne pas laisser le mal impuni — et, comme on dit, le doigt de Dieu.

Mais constatons d'abord qu'un grand nombre de malfaiteurs, et les pires précisément, n'extériorisent, en fait de remords, que le plus insultant cynisme. La conscience aiguë et torturante de la faute commise, l'obsédant besoin de revoir le lieu du crime, et de se livrer, pour en finir, à la justice humaine, sont bien plutôt le fait des âmes molles, momentanément exaltées jusqu'à un paroxysme, accidentellement haussées à la fureur d'un meurtre, et sitôt retombées au morne épuisement. Cela se peut schématiser par un graphique de la plus élémentaire simplicité.

Parti des zones inférieures et d'un état de fatigue chronique, un cerveau, sous l'influence d'irritations quelconques, s'est exalté rapidement jusqu'au degré de l'excitation homicide. Sa débilité même a facilité l'amplitude de cette oscillation. Mais le crime à peine commis, il se produit une soudaine et formidable débâcle d'énergie. Du sommet de l'échelle la force

retombe au plus bas, dans ces « caves de l'âme » où l'on retrouve invariablement avec le regret, avec la honte, avec la crainte, l'absolue lassitude, l'horreur de soi, tout ce dont est fait le remords.

Coïncidant avec l'excitation cérébrale, une idée

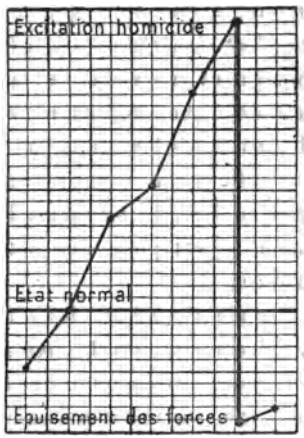

fixe était venue. Rétracté, tout le champ de la conscience ne comprenait qu'une image, qu'un but, qu'un désir brutal et sans frein. C'était l'oubli du monde, et plus rien n'existait. Mais brusquement, le forfait accompli, voilà que, de nouveau, le cercle s'élargit : la mémoire revient, toutes les notions acquises, tout le passé rentrent en scène, rétablissent la délibération, et le malheureux a compris. Ce qu'il vient de commettre lui apparaît non plus isolé-

ment, mais en comparaison avec tout ce qu'il sait de la vie; il pleure l'autrefois sans tache, il se voit répudié des hommes, haï, bientôt traqué comme une bête. C'est un immense accablement.

Donc, fatigue profonde et retour à la normale du champ de la conscience momentanément rétréci, voilà le double mécanisme du remords.

Au total, ce n'est rien qu'un symptôme habituel du grand épuisement nerveux, de la dépression profonde : de même que nous avons vu les vigoureux criminels, les fortes brutes ne pas connaître le repentir, nous allons rencontrer, dans presque toutes les âmes débiles, le scrupule, la crainte de mal faire, l'amer regret pour des fautes futiles ou des fautes illusoires.

Je tiens ce sentiment pour un signe fréquent de la neurasthénie. Récemment, un de mes malades, que les meilleurs s'accordent à tenir pour un écrivain de talent, ayant été fort rudement pris à partie par un critique médiocre, demeura pendant deux longues semaines dans un état si prononcé de prostration, d'humilité, de crainte, de doute de soi-même, que toute son œuvre ne lui apparaissait plus que répréhensible et littéralement coupable. Une médication tonique lui rendit confiance, et le retour de son énergie vitale le réhabilita à ses propres yeux. Beaucoup d'hommes, un peu féminins, ne sont-ils pas ainsi, assoiffés d'encouragements, tandis que la désapprobation du premier venu les déroute. Pour

les cerveaux médiocrement fermes, à la conscience incertaine, à la personnalité mal cohérente, un compliment est un admirable tonique. C'est peut-être là le secret des coquetteries, en apparence déloyales et déconcertantes, des femmes : elles recherchent avec avidité dans les hommages, dans les assiduités des hommes, du plus grand nombre d'hommes qu'elles peuvent, ce qu'elles ne trouvent pas en elles : le sentiment intime de leur force, de leur importance. Il leur est doux d'attirer l'attention, parce que, mieux que tout, c'est cela qui les hausse à ce cran d'excitation légère, de tonicité vive, que les Grecs appelaient du mot *euphoria*, et que nous nommons joie de vivre.

Atteint de neurasthénie grave, le Dr X*** tomba bientôt à un degré très avancé de dépression mentale. Profondément ancré dans la mélancolie, — une mélancolie toute physique, et sans cause d'ordre moral, — il s'efforça, d'instinct et par logique naturelle, de justifier cet état par des raisons appropriées, par des raisons très affligeantes, qu'à son insu son cerveau fabriqua. Plein de tristesse, d'humilité, de crainte, ne prévoyant que choses sombres, il se représenta bientôt qu'il allait devenir suspect à ses confrères, que l'avenir de sa famille était fort compromis, qu'on n'épouserait pas les enfants d'un homme déshonoré que, d'ailleurs, on ne tarderait pas à traîner en prison. Comme on lui demandait pourquoi ces châtiments sur un si parfait honnête

homme, il ne sut d'abord que répondre; mais comme il fallait un motif, comme il faut à tout un motif, il en vint vite à le trouver : avec hésitation d'abord, puis avec une précision croissante, il raconta qu'il avait ordonné naguère de l'aconit à des doses toxiques, qu'il en avait prescrit vingt grammes pour vingt gouttes, que mort d'homme devait s'ensuivre. Or, le fait était inexact; par mes soins, les ordonnances qu'il signalait furent redemandées et contrôlées : aucune d'elles ne portait d'erreur. N'est-ce pas là un bon exemple de l'état affectif engendrant une idée, et du remords issu de toutes pièces de la dépression psychique?

Dans sa thèse excellente sur *les États intellectuels dans la mélancolie* [1], le Dr Georges Dumas publie l'observation vraiment typique de la mélancolique Agnès.

Voici comment il en résume les points essentiels :

« Je l'interroge et n'obtiens d'abord que des réponses vagues indiquant un état général de tristesse et de souffrance : « elle est misérable, elle est à plaindre; mieux vaudrait mourir! » Si je n'insistais pas, elle s'en tiendrait à ces quelques phrases, qui sont pour elle l'expression succincte de tout un état douloureux. Pressée de questions nouvelles, elle s'explique et me confie une des causes de son chagrin : elle a trompé son mari deux fois, il y a

1. *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, F. Alcan, édit., 1895.

déjà quelques années; elle avait oublié sa faute, et ne l'avait même jamais sentie, et voilà qu'elle y pense maintenant; huit jours avant, elle s'en est ouverte à son mari, et, bien qu'il ait pardonné, le remords la tient encore. J'essaie de chasser cette idée par des raisonnements divers. Agnès reste immobile et pleure toujours; c'est qu'un autre remords la torture aussi : du temps qu'elle était enceinte, elle a tenté de se faire avorter et aujourd'hui elle se reproche l'injection qu'un pharmacien lui avait préparée sur sa demande. Remarquez que l'enfant né de cette grossesse est un adolescent vigoureux, que sa santé n'a jamais été compromise et que la mère n'a pas souffert. A ces observations que je lui fais, elle ne répond rien, mais parle aussitôt d'une autre cause de tristesse, la mort d'un parent qu'elle a perdu; puis l'avenir se prête, comme le passé, à ses interprétations; son fils a mal aux yeux : il va devenir aveugle; son mari dit avoir pardonné, mais il garde rancune; la maison où elle travaille ne la reprendra pas.... » C'est bien là ce que Malebranche appelait « la justification », le besoin d'expliquer par un motif d'ordre moral un état affectif d'origine toute physique.

Mais, va-t-on m'objecter, vous nous citez là des exemples de gens aliénés, ce qui change singulièrement les données du problème.

Non, car il ne s'agit point ici d'aliénés atteints de lésions anatomiques du cerveau, mais bien de sim-

ples déprimés, de neurasthéniques très avancés, de lypémaniaques, de qui l'esprit n'est que fonctionnellement amoindri. La plupart de ces malheureux n'ont que fort peu d'antécédents héréditaires, et ce qui les guérit, ce n'est pas la suggestion, la psychothérapie directe, le traitement de l'idée par l'idée : c'est le relèvement méthodique de leurs énergies vitales, de leurs forces, par stimulations mécaniques du système nerveux (cure d'air, suralimentation, douches, électricité statique, transfusions hypodermiques de solutions salines, etc.).

Voici, d'ailleurs, le tableau synoptique des énergies vitales d'un neurasthénique à remords, avant la cure et après le traitement.

J'ai vu des épileptiques, dans la période de véritable effondrement physique et moral qui d'ordinaire suit l'attaque, se repentir avec la plus profonde humilité de fautes insignifiantes, demander à s'en confesser, et, même après le sacrement, en témoigner une honte excessive, un immense regret. Mais, à mesure que renaissaient leurs énergies épuisées par les convulsions du paroxysme, leur remords s'envolait, leur état de regret et de honte pâlissait, s'effaçait par degrés, avec la fatigue. On dit que le travail donne la paix du cœur, avec le sentiment heureux du devoir accompli, et l'état dit de bonne conscience. Cela est vrai du travail modéré, proportionné à notre degré de vigueur, et qui, nous soustrayant le trop-plein de nos énergies, nous

remet au cran d'équilibre. Mais l'excès de travail, l'abus de sa force, les grands surmenages, font au

	PENDANT LA MALADIE [1]	APRÈS LA GUÉRISON
Tension artérielle.....	11 cm.	18 cm.
Force dynamométrique { Main droite..	28 k.	46 k.
Force dynamométrique { Main gauche.	23 k.	35 k.
Nombre des globules rouges.....	2 700 000	4 929 000
Activité de réduction du sang rouge en sang noir.....	0,62	0,95
Seuil de la sensibilité.....	12 cm.	2 cm.
Urée émise en 24 heures (nutrition)...	13 gr.	24 gr.

1. Tous les chiffres bas de cette colonne ne sont vrais que dans les moments de dépression mélancolique, d'inertie physique et mentale. Une malade qui se lamente et qui pleure beaucoup est, en réalité, dans une phase d'énervement, d'excitation relative, et, à ce moment-là, sa tension artérielle est plus haute, le seuil de sa sensibilité plus étroit, l'activité de réduction de l'oxyhémoglobine plus vive. Presque toujours, après, la malade retombe à un affaissement plus profond.

contraire l'âme noire, inquiète et doutant de soi.

Et c'est partout le même mécanisme : une tristesse primitive, une désolation foncière, reflet mental de l'affaissement corporel, et qui, pour ne pas paraître

démente, se cherche une raison logique, se crée une paternité, s'invente une cause. Ainsi voit-on le remords physique et, peut-on dire, expérimental, que nous montre la maladie, équivaloir à la tristesse, à la honte, à la peur, aux états de dépression; ce ne sont là que des enfants de la fatigue, et le remords n'est décidément pas un fait de providence, puisque les pires criminels ne le connaissent pas, et que des innocents en sont durement tourmentés.

Comme je viens d'écrire ces lignes, on me met sous les yeux une image qui vraiment me donne à rêver.

C'est l'enluminure populaire d'un journal à un sou. Elle représente Vacher, le tueur de bergers, endormi dans sa prison et tourmenté par l'affreux cauchemar que lui vaut sa conscience bourrelée. La mort, avec sa faux, tourbillonne autour de sa tête; sur le disque du soleil, dont l'orient est tout ensanglanté, se profile la silhouette vengeresse de l'échafaud, et, se levant de toutes parts, innombrables, le cou marqué d'une plaie rose, les victimes d'une manie atroce montrent du doigt leur assassin. « En attendant l'expiation suprême, c'est le châtiment qui commence », dit une légende appropriée.

L'artiste qui a signé cette composition tragique et moi, nous poursuivons un même but, mais par quels moyens différents! Je me hasarde dans des voies nouvelles, il reste dans la tradition. Quelles

que fussent ses opinions personnelles sur la responsabilité des criminels, son devoir lui a paru être de rendre celui-là plus odieux encore, plus détestable au cœur des foules. Aux méchants drôles qui demain seront tentés par quelque vilain coup, il crie, avec la sorte d'éloquence que ce public comprend le mieux : « Voilà la torture intérieure, la terrible hantise qui tenaille sans cesse après qu'on a versé le sang ! » Visible à tous les étalages, accessible aux plus humbles bourses, peut-être cette simple image communiquera-t-elle un frisson salutaire à quelque misérable enfant près de franchir le mauvais pas.

Et que fais-je moi, cependant ? pour un public, il est vrai plus restreint, pour ceux qui jugent les crimes et non pour ceux qui les commettent, je m'attache à dépouiller l'idée de remords de tout son appareil faussement vengeur et justicier ; j'ai pris rang parmi ceux qui font choir les illusions, qui convient leurs pareils à regarder en face la plate et rude vérité, et je viens renier à mon tour quelques-uns des mensonges que de tous temps on estima commodes pour le gouvernement des hommes. Je fais précisément cette besogne que mon illustre ami, M. Paul Bourget, a si éloquemment déplorée et flétrie dans son beau roman *le Disciple*.

Du dessinateur ou de moi, lequel fait ce qu'il doit ? L'un et l'autre peut-être, et presque tout ne dépendra-t-il pas de la qualité du terrain où tombera notre semence ?

Sans doute, ce portrait de Vacher en proie au cauchemar peut être moralisateur, — à moins cependant qu'il n'éveille, dans ces cerveaux si étrangement vaniteux de bandits, le sentiment de la mauvaise gloire. Il y en a que tente une publicité si grande, et c'est une célébrité, paraît-il, enviée, que d'avoir son affreux portrait reproduit à tant d'exemplaires.

Assurément, pourvu qu'elle soit vive, la représentation mentale, même grossière, d'un Dieu vengeur auquel on n'échappera pas, est fort capable d'étouffer des impulsions redoutables, encore que l'histoire nous enseigne que les époques de grande foi ne furent pas les moins féroces.

Mais, d'autre part, ce ne peut être chose méprisable que de crier la vérité. Est-ce imprudent? Non pas, si on la donne à ceux qui en sont dignes, à ceux qui sont mûrs pour l'entendre. S'il faut tout dire, je ne crois pas beaucoup à l'idée engendrant le crime : ce sont nos passions qui nous jettent au mal; on ne voit pas beaucoup de meurtriers par philosophie. Le savoir, l'érudition, l'intelligence des choses, la critique, peuvent conduire au nihilisme théorique, et pratiquement au dilettantisme, à l'impuissance d'agir, mais pas aux paroxysmes. Et puis, comment ne pas comprendre que la vérité est fatale, qu'il y faudra toujours venir, qu'il ne dépendra pas de nous d'en hâter l'heure ou de la retarder, et que c'est elle qui s'imposera? Acceptons-la donc franchement.

Au lieu de pleurer longuement quelques illusions perdues, quelques habitudes invétérées de l'esprit, laissons-nous aller au courant qui emporte tout. Craignons également la hâte folle, l'extrême impatience, et le geste inutile de se cramponner au passé.

Cette psychologie, que vous dites impitoyable, décevante, imprudente et destructive de toute morale, peut-être allons-nous constater qu'elle nous mène à des conséquences pratiques pour le moins aussi secourables que nos pauvres moyens actuels de répression et d'intimidation.

Mais achevons d'abord notre tâche actuelle, qui est de définir des termes, et de descendre, pour ainsi dire, au fond des mots que nous employons tout le jour sans nous en faire une idée claire.

Par exemple, demandons-nous d'où nous vient l'idée de justice? Il semble qu'elle soit en nous profondément enracinée, fondamentale en quelque sorte, sans que nous sachions bien pourquoi.

L'explication qui vient tout d'abord à l'esprit — la plus facile, par conséquent, et à tout prendre, la première venue — consiste à lui attribuer des origines surhumaines. Par une indolence naturelle à l'ensemble du genre humain, beaucoup de magistrats et de juristes s'en tiennent à cette conception que l'idée de justice est de source divine, et que la messe du Saint-Esprit, inaugurant la rentrée annuelle des tribunaux, est un juste symbole signifiant que la magistrature tient de Dieu le pouvoir de juger et le

droit de punir. C'est là, en propres termes, l'opinion d'un magistrat républicain, éminent par le grade, l'âge et l'intelligence, auprès de qui je cherchais récemment à m'instruire; il n'eût point manqué, cependant, de hausser les épaules, si l'on était venu lui dire que l'institution monarchique est, elle aussi, de droit divin.

C'est une question lourde de conséquences. Il ne faut rien moins que cette inspiration d'en haut, que ce vol de la colombe céleste, pour que l'homme qui siège en robe rouge ou noire au tribunal se sente tout à coup investi du pouvoir de sonder les reins et les cœurs, de peser les intentions les plus secrètes d'une autre âme, alors que l'on a déjà tant de peine à lire dans la sienne. Il ne saurait suffire, en effet, d'un décret du garde des sceaux, rendu sur la proposition du chef du personnel, pour faire d'un jeune avocat un juge, c'est-à-dire une sorte de mage capable de deviner ce qu'il y a, dans tel forfait, de malignité volontaire, et si vraiment ce misérable eût pu mieux faire....

Eh bien, présentement, nous tendons à admettre que la genèse de l'idée de justice est tout modestement humaine. Déjà Littré l'assimilait à une idée de compensation, l'attribuait à notre besoin naturel d'harmonie, d'équilibre; il en faisait une esthétique. La connaissance que nous avons présentement de la fonction cérébrale nous permet d'en parler avec moins d'imprécision.

Pour mettre sous nos yeux un commode schéma, admettons et prenons à la lettre la symbolique légende de Caïn et d'Abel; assistons à l'un des premiers combats singuliers qui se soient livrés sur la terre.

En ce temps-là, le système nerveux de l'homme, infiniment moins compliqué qu'il ne l'est aujourd'hui, plein d'images rudimentaires et vide d'idées générales, procédait par réflexes simples. Si mon lecteur veut bien se reporter à ce que nous avons appris ensemble de l'anatomie cérébrale, il concevra ce cerveau de l'homme primitif, comme dénué de neurones d'association et simplement muni de neurones de projection le reliant au monde extérieur par la voie sensitive et par la voie motrice.

Or, voici la querelle entre les deux frères. Frappé par le bras de Caïn, Abel frappe à son tour, rend ce qu'il a reçu, transforme la sensation en action correspondante. Caïn réplique. Il est plus vigoureux, plus bestial, plus prompt. Son poing brutal réduit Abel à l'impouvoir, et voilà le plus faible avec un bras cassé, sans riposte possible. Il a perçu, pourtant, le rude heurt du frère; c'est une véhémente vibration nerveuse venue à son cerveau, et qui ne peut pas s'évader, devenir un acte pareil, se transformer en accomplissement comme toute sensation a coutume de faire chez un être impulsif et simple. Le réflexe demeure comme en suspens,

inachevé, le désir est inassouvi, l'équilibre est rompu. Et cette angoisse du mouvement paralysé, de la vengeance annihilée, ce « tu n'iras pas plus loin » survenant tout à coup, alors que l'être entier se ruait à l'action, cette vibration sur place d'une sensation qui ne s'écoule pas, c'est l'aube d'une idée générale, d'une idée d'injustice, laquelle a précédé, je crois bien, l'idée de justice. Celle-ci n'est venue que plus tard, quand, par exemple, un être faible et près d'être vaincu a vu son adversaire dévoré par un fauve, écrasé par quelque rocher, foudroyé par le feu du ciel; alors son mouvement naturel a été de tomber à genoux, de se courber pour adorer une Force inconnue. Bien imprécise encore, pour celui-là, l'idée de justice s'est incarnée dans quiconque venait le tirer de l'esclavage, de la mort imminente, et rétablissait l'équilibre, en secourant son impuissance. Beaucoup plus tard, lorsque les hommes ont dûment possédé, quand la propriété a commencé à s'organiser, quand la vie sociale s'est constituée, l'idée de justice s'est généralisée; on l'a positivement formulée, enseignée, et elle s'est ancrée dans les esprits. Ne faites jamais à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même, c'est l'humble axiome primordial, né de l'expérience, puis promulgué par les religions et les lois, qui peu à peu a pénétré le cœur des hommes et a fini par y pousser des racines profondes. Alors seulement a pu naître le sentiment intime du mérite et du démé-

rite personnel. Abel ne savait pas s'il avait mérité ou non les rudes assauts de son frère; de même un enfant ne sait pas tout d'abord s'il a mérité qu'on le gronde : il lui faut toute une éducation pour que le cri de sa conscience se fasse entendre. Encore avons-nous vu à quel point ses reproches sont souvent sujets à l'erreur.

CHAPITRE V

L'IDÉE DE RESPONSABILITÉ

Stuart Mill, l'école de Turin, H. Spencer, Alfred Fouillée, Paulhan, Gabriel Tarde. — Discussion sur des exemples. — La responsabilité, fonction de l'antipathie et de l'identité. — Rôle toujours plus important de la pathologie cérébrale. — Mécanisme des relations. — Les conditions de production d'un crime; part de l'hérédité, part de l'éducation dans la genèse du méfait. — L'exemple de Caillard. — Faut-il maintenir le principe de la responsabilité morale? — Le vrai rôle du juge; il ne consiste pas à discerner des châtiments, mais bien : 1° à mettre le criminel hors d'état de nuire; 2° à substituer le calme du magistrat à la fureur de ceux qui sont lésés; 3° à feindre de punir, pour intimider les méchants.

Et maintenant nous voici en présence d'un problème plus compliqué, plus délicat encore que tous les autres, celui de la *responsabilité*.

Nous avons regardé de près un bon nombre d'idées toutes faites, nous nous sommes attaqués à plus d'une croyance forte surtout de son ancienneté, nous avons cru surprendre l'origine purement humaine du remords, de l'idée de crime, de l'idée

de justice, et nous avons longuement accumulé les arguments d'ordre physiologique et psychologique qui nous contraignent à envisager le libre arbitre comme une illusion. Il faut à présent nous demander si, oui ou non, nous sommes en droit de rendre un malfaiteur responsable du crime qu'il a commis, si nous devons nous défendre de lui ainsi que d'un chien enragé, ou le punir au nom même de sa dignité d'homme, si nous devons n'admettre que la responsabilité légale, ou tenir compte d'une responsabilité morale.

Il paraît, au premier abord, qu'après tout ce que nous venons de dire, la question soit résolue, et qu'en même temps que la notion de libre arbitre s'anéantisse celle de responsabilité morale. Nous allons voir qu'il n'en est rien et que jamais question ne fut plus ardemment ni plus longuement débattue. On accuse les médecins et les anthropologistes d'y apporter un esprit trop simpliste et trop radical, et sans doute les philosophes le compliquent-ils à plaisir, cédant peut-être, à leur insu, au doux plaisir d'y étaler les infinies ressources, les inépuisables subtilités de leur dialectique [1].

Impitoyable et parfait logicien, John Stuart-Mill enseigne le déterminisme absolu [2]. Les phénomènes

1. L'historique de ces idées a été remarquablement fait par M. Th. Desdouits, dans son étude sur la *Responsabilité morale*, à laquelle je fais ici plus d'un emprunt.

2. Stuart Mill, *Système de logique*, trad. franç. F. Alcan, édit.

se succèdent, sans qu'il y ait proprement relation de cause à effet. Je ne suis pas la cause de mes actes : je n'ai donc pas de responsabilité morale. Seul, l'intérêt général exige la punition des individualités nuisibles à la communauté, et le malfaiteur n'est vraiment responsable que devant la société. Il sait que la société punit les actes de cette sorte; il s'attend donc aux conséquences naturelles de son crime; il se l'impute, par conséquent, et c'est ainsi qu'il en est responsable. Ce mécanisme étant une fois pour toutes réglé, cette habitude d'esprit étant prise, il en arrive à s'imputer toutes ses mauvaises actions, même s'il reste seul à les connaître.

Mon distingué confrère le Dr Dubuisson, qui fait à l'École de droit un cours libre d'anthropologie et de psychologie criminelle, a traduit cette idée en termes excellents. Il admet que, pour être responsable, il suffit que le criminel soit assez intelligent pour savoir ce que permettent et défendent les lois de son pays. « C'est la pénalité, dit-il, qui vient au secours du misérable. La cupidité, la sexualité, l'instinct de destruction veulent être satisfaits; mais l'intelligence montre à l'homme que le résultat de pareilles satisfactions sera de l'atteindre dans son bien, dans sa liberté, dans sa vie, c'est-à-dire dans les instincts mêmes qu'il est prêt à contenter; et il arrive alors, pourvu que l'intimidation soit suffisante, que les mauvais penchants, tirés en sens contraire, se font échec à eux-mêmes et sont comme

neutralisés. Sans pénalité, c'est-à-dire sans intimidation, le pervers serait sans secours contre sa perversité et ne pourrait que lui obéir. »

C. Lombroso et la pléiade des criminologistes italiens partent, nous le savons, de données anthropologiques [1]. Sans doute les plus déliés et les plus modernes d'entre eux, Enrico Ferri notamment, se rendent compte de la complexité des causes qui engendrent le crime, mais pour eux les stigmates constituant le type anatomique du criminel gardent une importance fondamentale. C'est la fatalité du mal. Pour eux, par conséquent, un criminel n'est responsable que parce qu'il est dangereux. « Le droit de punir, c'est simplement cette loi de nature en vertu de laquelle tout organisme, et en particulier l'organisme social, réagit contre ce qui trouble ses conditions d'existence. » Et le baron Garofalo, qui est le légiste du groupe, réclame l'application au Code pénal de ces idées. « Jusqu'ici, dit-il en substance, les peines sont graduées d'après une idée fausse de libre arbitre et de responsabilité morale. Il nous faut changer tout cela. Nul n'étant libre, nous ne punissons plus en raison du degré de liberté, mais en n'ayant en vue que l'intérêt de la société, et en proportionnant la peine à la redoutabilité du criminel [2]. »

1. C. Lombroso, *Applications de l'anthropologie criminelle*, 1892. F. Alcan, édit.
2. Garofalo, *Criminologie*, 3e éd., 1892. F. Alcan, édit.

Mais voilà que cette doctrine, terriblement radicale et simpliste, soulève en France de vives objections. La foi au type anatomique, c'est la négation de toute psychologie, de toute sociologie criminelles : sociologistes et psychologues protestent avec énergie. Ils proclament que nous portons en nous un idéal moral, — reflet individuel de la notion d'intérêt général, — et que, par conséquent, nous sommes deux fois responsables, objectivement et subjectivement, au nom de la loi d'évolution du monde vers le mieux, et au nom de cette loi gravée dans notre conscience sous forme de commandement. C'est l'idée de Herbert Spencer, reprise par M. Alfred Fouillée [1].

Pour M. Paulhan [2], l'obligation morale est une manifestation de la tendance organisatrice de notre esprit, c'est-à-dire de notre besoin naturel de nous tenir en harmonie avec les lois générales qui régissent l'évolution du monde. Le remords de la conscience est une réaction de cette tendance organisatrice contre tout ce qui tend à la désorganisation. La sanction légale est l'expulsion de l'individu qui trouble l'organisme social; la sanction morale est la réaction de l'esprit contre les actes qui sont une violation des lois rationnelles. C'est une conséquence ordinaire, prévue; s'y exposer, se mettre dans le

1. A. Fouillée, *Critique des systèmes du monde contemporain*. F. Alcan, édit.
2. M. Paulhan, *Revue philosophique*, 1886.

cas de provoquer cette réaction, c'est la responsabilité morale, absolument indépendante du libre arbitre, que M. Paulhan n'admet pas. Conséquence pratique : l'homme est d'autant plus responsable que ses actes sont plus conformes à son caractère, ses habitudes, ses passions. Loin d'être des excuses, l'habitude et la passion deviennent des circonstances aggravantes, et il faut renverser l'échelle ordinaire des responsabilités. Le fou lui-même peut être responsable, si l'acte qu'il commet est conforme à son caractère. De même, le mérite d'une bonne action n'est pas en raison directe, mais en raison inverse de l'effort, et il n'est pas vrai qu'il doive y avoir plus de joie dans le ciel pour la conversion du pécheur que pour la venue du juste.... Doctrine ingénieuse, très remarquablement développée par un psychologue accompli, mais bien théorique vraiment et bien loin d'entrer dans les mœurs.

En quelques lignes brèves, qui oserait tenter de donner une idée de l'œuvre de M. Gabriel Tarde, de la belle unité de sa doctrine et de la souple diversité de ses aperçus, de la rare pénétration de son intelligence et de son incomparable puissance de déduction, des séductions de sa langue philosophique, de la beauté de ses images, de son esprit de finesse dans la critique, de l'éloquence de ses envolées? Éparse dans huit ou dix ouvrages de dimensions considérables, où l'auteur semble ne s'être astreint qu'au bon plaisir de sa somptueuse

pensée, et qui communiquent à la lecture cette sorte de douce ivresse intellectuelle où doit vivre l'auteur en les composant, ses idées essentielles peuvent cependant se réduire à deux ou trois propositions, que je rends ternes et sans charme en les détachant de l'ensemble.

Pour M. Tarde, l'idée de responsabilité morale demeure indépendante de la croyance au libre arbitre, qu'il considère comme une hypothèse abandonnée, et d'ailleurs inutile. Nous devons considérer et traiter comme responsable tout homme qui s'est montré violemment antipathique à ses pareils, insociable, à condition qu'il soit identique à lui-même.

Expliquons-nous.

Bien que nous ne soyons pas libres, la société ne peut, en aucune façon, traiter les hommes, même pervers, ainsi que des chiens enragés dont on se débarrasse. L'individu a une valeur en lui-même. La peine ne doit donc pas être uniquement utilitaire et avoir pour seul but l'intérêt de la société. A côté de la responsabilité légale, objective, il y a une responsabilité morale, subjective. Cette responsabilité est d'autant plus complète que l'homme est plus identique à lui-même; elle s'atténue s'il est atteint de quelque maladie de la personnalité, à savoir :

La folie, qui désassimile et aliène;

L'ivresse, qui détruit l'identité;

L'hypnotisme, qui dédouble la personnalité;

La vieillesse, qui affaiblit et désorganise les facultés mentales.

Enrico Ferri a fait, à cette doctrine, des objections rigoureuses. La responsabilité morale sans libre arbitre lui paraît un non-sens, l'identité personnelle n'est qu'un leurre, l'application de la doctrine de Tarde serait pratiquement dangereuse et inacceptable.

J'estime, pour ma part, qu'elle mérite une considération beaucoup plus distinguée; mais d'ailleurs, pour élucider ce débat difficile, mieux vaut quitter l'abstrait pour le concret, se replacer en face du mécanisme cérébral que nous avons étudié déjà, et tâcher de tirer parti de ces connaissances nouvelles que n'avaient à leur disposition ni M. Tarde, ni ses adversaires.

Quitte à y revenir tout à l'heure, reprenons la question de plus haut. Procédons par exemples, et supposons, si vous le voulez bien, que me voilà commis comme médecin légiste aux assises. Il se trouve que, cette fois, le jury se compose d'hommes particulièrement éclairés, et, la cour, de magistrats très avertis, très au courant de toutes questions d'anthropologie, de sociologie, de psychologie criminelles. Je sais que mon opinion d'expert pèsera lourd sur le verdict du jury et l'application de la peine.

Cinq meurtriers sont soumis à mon examen :

1° Un épileptique avéré, qui, au cours d'un accès

larvé à forme ambulatoire, a mis le feu à une ferme et tué un passant, sans en garder le moindre souvenir;

2° Un alcoolique, qui, dans un accès de délire avec hallucinations, a massacré un de ses camarades qui lui apparaissait sous la forme d'une fantastique et formidable bête;

3° Vacher, le tueur de bergers, qui vagabondait, égorgeant une vingtaine de victimes, sur les routes de France;

4° Un neurasthénique amoureux qui, au cours d'un effroyable accès de jalousie, a tué sa maîtresse et s'est manqué lui-même;

5° Un voleur qui, surpris au moment où il forçait un coffre-fort, a fait usage du couteau que, dans sa prévoyance, il avait eu soin d'emporter.

A ces cinq misérables, il s'agit de donner des peines qui, tout en sauvegardant la paix des citoyens, soient proportionnées au démérite individuel de chacun d'eux.

Pour m'éclairer un peu, j'appelle en consultation un criminologiste de l'école italienne, un disciple de M. Paulhan, un élève de M. Tarde, et l'un quelconque de nos excellents médecins légistes.

Voyons d'abord l'avis de ce dernier.

L'épileptique, absolument irresponsable de sa maladie et des accidents qu'elle comporte pour lui-même et pour autrui, sera tout simplement placé à

l'hôpital ou, pour plus de sécurité, dans un asile d'aliénés.

L'alcoolique peut être considéré comme responsable de son intoxication, et, cependant, ne devient pas alcoolique qui veut; il y faut une prédisposition nerveuse, souvent héréditaire. En outre, au moment où le meurtre a été commis, il était en état d'inconscience absolue, de délire. Il conviendrait donc de le placer dans un asile spécial, mi-hôpital et mi-prison, d'où il ne sortira que quand sa guérison sera acquise depuis assez longtemps pour qu'il n'y ait pas à redouter de récidive.

Vacher, le tueur de bergers, impulsif conscient, est véritablement une sorte de fou, encore que, pour les choses habituelles de la vie, il raisonne sans trop de divagations. L'excès même de ses forfaits doit le sauver de la main du bourreau; s'il n'avait à sa charge qu'un assassinat, on le condamnerait à mort sans même lui faire subir d'examen médico-légal; mais il a tant de fois assouvi sa manie effroyable, et cela sans motif plausible, pour rien, pour le plaisir, qu'il faut bien le traiter comme une brute à la conscience confuse. Nous dirons donc qu'il n'est qu'à demi responsable, qu'il doit bénéficier des circonstances atténuantes, mais que, pour la sécurité publique, il ne devra plus jamais être remis en liberté. Il sera condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Plus intelligent, plus instruit que les autres,

l'amoureux assassin a cependant l'excuse d'être un passionné sincère. C'est une vieille coutume de notre esprit de considérer l'état de vive émotion comme une circonstance atténuante, parce qu'elle change en bête fauve le plus tendre. Bien que son attitude aux débats soit touchante, on le condamnera pourtant à quelques années de réclusion, pour l'exemple.

Quant au voleur par effraction qui a donné la mort par cupidité et avec préméditation, sa santé n'est pas altérée, il est pleinement responsable : on peut bien lui couper le cou.

Le criminaliste de l'école italienne jugera ces cinq hommes également irresponsables. Il conseillera d'appliquer la peine la plus forte à Vacher, mais aussi à l'épileptique et à l'alcoolique, qui sont très redoutables, et il sera plus indulgent pour le voleur et pour l'amoureux, qu'une exaltation plus ou moins accidentelle a poussés à mal faire.

L'élève de M. Paulhan se montrera sans excuses pour le crime passionnel, la passion étant plutôt une circonstance aggravante; un homme naturellement jaloux et colère est, dira-t-il, précisément très responsable des conséquences sanglantes de son tempérament, de sa nature originelle.

Eh bien! j'avoue que ni l'une ni l'autre de ces trois solutions ne me contente pleinement. Sans doute, la hiérarchie des responsabilités et des peines, telle que vient de l'établir mon confrère le

médecin légiste, est bien retardataire : elle repose sur une conception bien démodée, et véritablement bien peu scientifique du libre arbitre et du fonctionnement cérébral. Elle a pourtant cela pour elle d'être conforme à la tradition, et de ne pas trop choquer le sens commun, fait de bien des routines, mais qui nous dit pourtant avec autorité qu'il faut tenir les gens pour responsables, d'autant plus que nous les voyons plus conscients et moins malades de l'esprit. Or, il semble bien tout de même que le voleur qui dès longtemps et savamment a combiné son effraction, qui a prévu l'assassinat, soit moins formellement malade, et, pour tout dire, moins aliéné que l'épileptique en accès ou l'alcoolique en crise de *delirium*.

En pratique, ni le disciple de M. Lombroso ni celui de M. Paulhan ne me donnent satisfaction, et la révolution qu'ils nous proposent, fort curieuse dans le domaine des idées, tourne, dans la pratique, à des conséquences étranges, dont il suffit de dire que personne n'est prêt à en faire l'application.

Avec l'élève de M. Tarde, il nous faudra débattre un peu plus longuement, parce que sa doctrine est plus fortement et, si je peux dire, plus profondément psychologique.

Sa théorie, souvenons-nous-en, est celle-ci : on peut dire d'un homme qu'il est moralement responsable quand sa personne est identique à elle-même, quand elle n'a subi aucune altération pathologique,

quand le sujet n'est ni un aliéné, ni un alcoolisé, ni un hypnotisé, ni un vieillard débile et infirme d'esprit.

A ce compte, nous allons nous entendre bien vite sur les trois ou même les quatre premiers cas soumis par la cour d'assises à notre examen. Mais il nous faut serrer d'un peu plus près le cas du cinquième accusé, qui assassina pour voler. Celui-là n'est ni un alcoolique, ni un fou; il a vingt-cinq ans, et personne ne l'hypnotisa pour lui suggérer d'aller ouvrir un coffre-fort et d'égorger un homme. La cupidité et la cruauté sont le fond même de sa nature; il est cynique et parfaitement répugnant; il est *identique* à lui-même. Il est donc pleinement responsable, dira mon interlocuteur, au double point de vue social et moral, objectif et subjectif. Non seulement nous avons le droit de nous défendre contre un retour, toujours possible, de sa férocité, non seulement nous avons le devoir de le châtier pour l'exemple, mais nous sommes en droit de le punir, de lui infliger un châtiment au nom même de sa dignité d'homme. Sans doute, pas plus qu'un autre, il ne jouit de son libre arbitre, mais cependant, seul entre les cinq sujets soumis à notre expertise, il n'a rien d'un malade. Il ne nous offre point les caractères anatomiques du type criminel tel que le dépeint Lombroso: ce n'est ni un fou ni un épileptique, je ne retrouve chez lui aucun des signes de l'hystérie formelle; peut-être est-il bien vaguement

neurasthénique, mais nous le sommes tous un peu; il n'a rien de commun avec les cannibales des îles Pomotou, et je ne rencontre pas chez lui la plupart des signes physiques de la dégénérescence, ni l'infantilisme tardif, ni la féminilité, ni la sénilité précoce. Aucun de ses parents n'a été criminel : l'atavisme n'est donc pour rien dans son affaire. Encore une fois, je constate que sa personnalité demeure une, intacte, que sa santé est bonne, et je dis qu'il le faut tenir pour responsable, précisément parce qu'il est méchant, comme il respire, et selon sa nature même.

A prendre ainsi à la lettre et dans toute leur outrance chacune des hypothèses, si diverses, qu'on a émises depuis vingt ans [1], l'élève de Tarde a beau jeu. Mais comme il ne s'agit pas ici d'une discussion brillante devant un congrès assemblé, mais d'une simple observation clinique, d'un cas que nous nous efforçons impartialement de comprendre, mon adver-

1. M. Tarde s'est, en effet, efforcé de montrer par combien de contradictions a passé le désir d'assimiler le crime à telle névrose ou tel état pathologique. Nous avons vu tour à tour Lombroso tenir le criminel tantôt pour un atavique, tantôt pour un épileptique, un hystérique, un sauvage ou un fou. Bénédikt a assimilé aux neurasthéniques les vagabonds, paresseux et pillards, dont la caractéristique est surtout la faiblesse irritable. M. Magnan et M. Féré font de l'homme pervers et méchant un dégénéré. M. Laurent a découvert sur un grand nombre de prisonniers les tares de la dégénérescence physique. Et j'estime que, dans chacune de ces doctrines, individuellement trop exclusives, il y a une part, plus ou moins grande, de vérité.

saire reconnaîtra volontiers avec moi : 1° que si aucun des parents de cet homme n'a été incarcéré comme criminel, son père, intoxiqué par l'alcool, la syphilis, la tuberculose ou quelque autre poison [1], se montrait déjà brutal, querelleur, impulsif — ce qui suffit pour que son fils ait hérité d'une tendance au paroxysme; 2° que sans doute lui-même n'est pas assimilable au cannibale, mais que pourtant son âme se rapproche singulièrement de l'âme qu'ont eue tous les hommes abandonnés dans la solitude, et élevés sans contact avec la société; 3° que s'il ne montre pas exactement tous les stigmates physiques de la dégénérescence, il en révèle les stigmates mentaux, autrement significatifs aux yeux des neurologistes de l'école moderne; 4° que s'il n'est point un fou délirant, c'est cependant un déséquilibré, et que si nous ne lui voyons pas d'attaques d'hystérie ou de crises de haut mal, son cerveau ne fonctionne pourtant pas d'une façon normale. Quoi que vous en disiez, c'est un malade : un de ses organes, le cerveau, est atteint d'un trouble fonctionnel sur lequel nous allons nous expliquer dans un instant; et vous rendez cet homme responsable d'une paralysie de

1. A mesure que se poursuit l'étude psycho-physiologique des détenus, on voit grandir dans d'énormes proportions le rôle des intoxications. Les prisons sont peuplées de fils d'alcooliques, de syphilitiques, ou bien encore de jeunes vicieux nés de parents névropathes, tuberculeux, etc. On peut affirmer dès maintenant que les malfaiteurs à hérédité chargée sont la règle.

ses neurones, alors qu'il vous répugnerait probablement très fort de lui imputer un trouble analogue de tel autre organe du corps, l'estomac ou le cœur. Je sais bien que notre cerveau est précisément l'organe qui mène tous les autres, mais il n'est pas moins soumis aux lois de la vie organique qu'il est chargé de distribuer et de régler. Je conviens volontiers que, dans le cas actuel, le fait de maladie ne nous paraît pas aussi évident, aussi patent, que lorsqu'il s'agit d'une hypertrophie du cœur ou d'un cancer du sein. Réfléchissez pourtant, et voyez comme le domaine de la maladie s'agrandit à mesure que s'approfondissent nos connaissances.

Il y a seulement un siècle, si l'on avait rencontré près d'une ferme incendiée et d'un cadavre encore chaud un chemineau aux mains rouges de sang et noires de fumée, et si cet homme avait répondu aux questions dont on le pressait : « Je ne sais rien, je ne me souviens de rien, je ne sais pas comment je suis venu ici », au lieu de soupçonner en lui l'épilepsie larvée, on l'eût tenu pour un menteur et tranquillement mis à mort. C'est pourtant le même homme qu'aujourd'hui nous nous accordons tous pour envoyer à l'hôpital.

J'ai conté tout au long [1] l'histoire d'un malheureux diable, Albert D..., célèbre dans les fastes de

1. *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, chap. II, p. 80 et suiv., F. Alcan, édit.

la neurologie, de qui l'on peut résumer la vie en disant qu'on le mit en prison une trentaine de fois, qu'il a été condamné à trois ans de travaux publics, qu'il a failli être pendu, et que, pourtant, c'est un excellent homme, d'une probité réelle, hystérique, sujet à des accès ambulatoires, parcourant l'Europe ainsi qu'un Juif errant, — parfaitement inoffensif d'ailleurs, et n'ayant jamais fait de mal à une mouche. En 1882, dans la garnison qu'il avait quittée brusquement, en proie à l'une de ses impulsions irrésistibles, il vint se remettre aux mains de l'autorité militaire, et fut jugé pour désertion. Mal accoutumés au maniement des maladies de l'esprit, les médecins militaires se refusèrent à le considérer comme un malade. Les officiers qui le jugèrent le considérèrent comme un vulgaire déserteur, et lui-même n'osa pas dire ce qui l'avait poussé à fuir. Un avocat, nommé d'office, plaida distraitement l'irresponsabilité, et Albert D..., fut condamné à trois ans de travaux sur les routes d'Afrique. Sa conduite, d'ailleurs, y fut si parfaitement exemplaire qu'on le gracia au bout de quelques mois.

L'erreur commise par ces médecins militaires en face d'une maladie qu'en 1882 l'on connaissait fort mal, est la plus excusable du monde. A l'heure actuelle, nous en commettons à coup sûr d'aussi déplorables; elles nous apparaîtront à mesure que s'accroîtront nos connaissances en pathologie mentale. Mais, dès maintenant, pouvons-nous donc con-

sidérer comme normal, et bien portant, et tout à fait équilibré l'homme qui tue ou qui se tue?

Maladies complaisantes et dont jamais on ne pourra nous montrer les lésions!... Évidemment il ne faudrait pas demander à la médecine de décrire dans le cerveau des lésions caractéristiques du crime : cela serait tout bonnement absurde. Et cependant, retenez bien ceci. La fine anatomie microscopique des centres nerveux nous révèle aujourd'hui la raison d'être de certaines formes d'aliénation mentale et d'épilepsie dont le motif nous avait échappé jusqu'ici : il s'agit de lésions destructives ou irritantes de la cellule cérébrale et de ses prolongements, ou bien encore de légers épaississements des enveloppes du cerveau, des méninges. Nées, la plupart du temps, d'une intoxication chez les ascendants, provoquées par l'alcoolisme, la syphilis ou la tuberculose du père ou de la mère, ces rugosités congénitales des enveloppes du cerveau, des vaisseaux ou du tissu de soutènement des cellules de l'écorce grise, provoquent constamment ou bien des symptômes physiques (signes extérieurs de la dégénérescence, malformation, rachitisme, épilepsie, idiotie, névroses diverses), ou bien des modifications de l'esprit (impossibilité de fixer l'attention, perversité native, tendance au paroxysme, impulsion au rapt ou à l'homicide). Chaque jour nous sommes plus impérieusement portés à croire, par les faits d'observation et d'expérience, que ce que

l'on appelle la dégénérescence est le résultat, soit de lésions anatomiques, soit d'intoxications héritées. Ces lésions et ces intoxications ne suffisent pas pour faire des criminels, mais elles constituent un terrain admirablement prédisposé, prêt à toutes les exagérations redoutables, à tous les gestes de bêtes de proie.

C'est très vraisemblablement le cas de notre voleur-assassin. M. Tarde nous dit qu'il est identique à lui-même et par suite très responsable. Mais il ne doit cette identité apparente, cette unité de sa personne, qui dès la tendre enfance en a fait un mauvais sujet, qu'à des maladies paternelles, et ce que vous lui imputez, ce dont vous le rendez responsable, c'est proprement l'alcoolisme, la syphilis ou la tuberculose de ses ascendants. Est-ce de la bonne justice?

Le rendrez-vous plus responsable de l'éducation qu'il a reçue et des exemples que les circonstances de la vie ont proposés à son besoin d'imitation?

Rappelez-vous ce que nous avons dit déjà du mécanisme cérébral.

« Le fait de vouloir se résout à trois actes, à trois épisodes invariables du fonctionnement de nos centres nerveux :

« *Premier temps.* — Une sensation venue du monde extérieur, une image accompagnée d'impulsion, ou, si vous aimez mieux, de désir, de mouvement, de tendance à l'acte. Je sais où l'on peut dé-

rober une liasse de billets de banque : ils me promettent mille joies que ma pauvreté m'interdit; le geste simple, naturel, réflexe, que ma main est portée à faire, mécaniquement, avant toute intervention de la raison, du jugement, c'est le geste de la bête de proie, le geste d'amener à soi.

« *Deuxième temps.* — Intervient alors la mémoire. Transmise au cerveau, la vibration nerveuse (à supposer que mon esprit soit bien portant et indemne d'un rétrécissement habituel du champ de la conscience) ira se diffuser dans les cellules de l'écorce où séjournent les souvenirs de tout ce que l'éducation a mis en moi d'exemples sages, d'expérience, de prévoyance. Personne n'a pu voir mon geste. « Mais, dit le souvenir, tu sais, pour l'avoir lu, que la grande majorité des voleurs se fait prendre un jour ou l'autre; sans compter la prison pour toi, c'est l'opprobre pour tous les tiens. Et songes-y, tu n'as jamais eu sous les yeux que sagesse. Ton aïeul, ton père, tes proches t'ont donné l'exemple d'une probité stricte. Vas-tu rompre avec ce passé, avec tes propres habitudes? Vas-tu risquer le déshonneur prochain, — peut-être aussi l'éternel châtiment, — pour des joies toujours brèves et souvent décevantes!... » Voilà de fortes images, toutes-puissantes parce qu'elles sont simples, familières, coutumières; leur pressant cortège étouffe en un instant l'impulsion mauvaise. De cette impulsion, il ne restera rien dans l'âme qu'une énergie nerveuse inemployée qui,

selon le tempérament, pourra se traduire par des larmes immédiates, par des effusions de tendresse, par quelque action généreuse, ou qui viendra grossir le trésor de nos réserves d'énergie.

« *Troisième temps.* — L'acte, l'accomplissement, n'aura donc pas lieu dans ce cas. Ici, le fonctionnement de la volonté a finalement abouti à un arrêt, à l'*inhibition* d'un geste.

« A présent, changeons seulement un facteur du problème. N'allons pas jusqu'à supposer à notre voleur-assassin un mauvais cerveau de névropathe héréditaire, descendant de gens irascibles, alcooliques, tuberculeux ou gravement nerveux; libérons-le des tares ataviques que nous lui trouvions tout à l'heure; car si nous le supposions de constitution maladive, avec des plaques de sclérose irritant son écorce, ou bridant les fibres collatérales de ses neurones, l'acte impulsif se ferait sans arrêt possible, par paralysie même de ses collatérales; il n'y aurait en lui qu'éveil incomplet ou tardif des images salutaires confiées par l'éducation à la mémoire, et la fatalité du mal serait trop évidente.

« Mais supposons-lui simplement un cerveau faible, voire normal, mais simplement mal élevé parmi les gars de Belleville ou de Grenelle. Les fibres d'association fonctionnent aisément chez lui. Ce n'est pas un simple impulsif : ses actes sont délibérés. Considérez un peu ce que la diffusion de l'onde nerveuse va pouvoir éveiller en lui de notions

honnêtes, d'images bonnes conseillères. Il n'a vu, depuis son enfance, que ses parents, paresseux, querelleurs, prompts à se battre, et ses compagnons d'assommoir ou de bal de barrière. Sur la scène de sa conscience, je vois bien l'image de gendarme, avec celles de juges, de geôliers, de la lente et sombre prison, mais combien elle apparaît faible pour lutter avec quelques chances de succès contre le besoin d'imitation, contre la mémoire des vols commis par tant de compagnons! Un tel n'a jamais été pris; tel autre a osé tant de choses défendues, il a si hardiment bravé la loi, que les journaux racontent ses prouesses et donnent son portrait, que les camarades l'admirent et le reconnaissent pour chef, que les filles se disputent la joie de le servir, de peiner pour ses aises. Quel orgueil, quel enivrement pour ce cœur misérable! C'est là ce qu'il sait de la vie; et voilà, comme tout à l'heure, de fortes images, toutes-puissantes parce qu'elles sont simples, familières, coutumières; leur pressant cortège s'ajoute, pour la renforcer, à l'impulsion mauvaise, toute sagesse est submergée, toute crainte de châtiment balayée, et c'est en avalanche aveugle que se fait la décharge du cerveau dans le muscle, exécuteur du mouvement.

« Dans l'un et l'autre cas, c'est une représentation mentale très puissante, très usuelle, très familière, qui a eu raison d'images pâles, mal imprimées dans la mémoire, sans éclat et sans relief... Pour un même cerveau et une même impulsion première, le

résultat final est, comme on dit, fonction de l'éducation, c'est-à-dire de la qualité et de la quantité des images accumulées dans la mémoire. »

Redisons-le encore : notre personnalité ne se constitue que de nos tendances héréditaires, et du total des connaissances entassées en nous à chaque seconde par la sensation. En outre, ses altérations et ses variations dépendent de la richesse et de l'intégrité anatomique ou fonctionnelle de nos neurones et de nos fibres d'association. Replaçons-nous en face du schéma d'un neurone[1] et rappelons-nous une fois de plus que le bon vouloir humain n'est rien autre que le libre jeu des fibres collatérales et des neurones d'association, qui nous permettent de comparer une impulsion du moment à toute la sagesse antérieurement acquise. Armés de ce falot, éclairons quelques âmes sombres de malfaiteurs.

Ici, nous sommes en présence d'une intoxication héréditaire : l'alcoolisme, la syphilis, la tuberculose, la nervosité grave, une fièvre éruptive chez un des ascendants, a déterminé dans ce cerveau de fines lésions anatomiques qui paralysent ses fibres d'association et les empêchent de venir au contact des cellules voisines : comment cet homme pourrait-il réprimer des impulsions qu'il ne compare pas?

Chez cet autre, voici des lésions irritatives de l'écorce : de temps à autre, par lente accumulation

1. Voir p. 9, fig. 3.

d'énergie, elles y provoquent de violentes décharges nerveuses, des paroxysmes. Si ces paroxysmes sont tout à fait inconscients, ce seront des crises de nerfs, des attaques de convulsions ; si leur intensité, un peu moindre, laisse subsister la conscience, ce seront des crises de fureur, des accès de méchanceté [1].

Voici un autre meurtrier dont la santé morale a été faussée par une intoxication acquise : il s'alcoolise, abuse de la morphine ou de l'éther [2].

Ce quatrième a, naturellement, si peu de volonté, que son cerveau n'agit que par automatisme, par asservissement à une habitude une fois prise et désormais irrésistible. Or, nous prenons nos habitudes selon les milieux où nous sommes et les exemples que nos yeux rencontrent.

Que dire de ces hystériques chez qui sont à l'état chronique l'idée fixe et le rétrécissement du champ de la conscience [3] ? Or, l'idée fixe, n'est-ce pas la négation même du libre choix, du franc arbitre,

1. Je pense qu'on peut considérer comme une chose acquise que la colère est une attaque de nerfs à demi consciente; les paroxysmes de fureur sont parfaitement comparables aux accès convulsifs des grandes névroses (voir *Médecine de l'Esprit*, chap. IX).

2. Il paraît bien certain que la forte consommation d'éther qui se fait en Irlande n'est pas pour peu de chose dans la fréquence des meurtres en Erin. En France, chacun sait que la courbe des progrès de l'alcoolisme est parallèle à la courbe des progrès de l'aliénation mentale et de la criminalité.

3. Voir l'*État mental des hystériques* (Rueff, édit.) et *Névroses et Idées fixes*, par le Dr Pierre Janet, F. Alcan, édit., 1898.

comme disaient nos pères? Considérez encore tous ces neurasthéniques, dont le cerveau ne fonctionne que par grandes oscillations, et qui passent sans cesse de la faiblesse à l'irritabilité, de l'indolence à la colère, de l'abattement à l'exaltation. Soutiendrez-vous qu'il faut les tenir pour équilibrés, et ne compter pour rien leur façon si étrange de réagir à toutes choses ?

Et que penser, enfin, de tous ces malheureux dont le mécanisme mental n'est pas proprement altéré, mais dont la conscience, simplement, est vide de bonne éducation et pleine de mauvais exemples? Par tempérament naturel, par eux-mêmes, ils ne sont rien, ni sympathiques ni méchants. Leur personnalité, malingre, presque nulle, n'a pour ressources que d'imiter autrui. Ils font ce qu'ils voient faire. S'ils ne voient faire que le mal....

Il n'y a pas un quart de siècle que nous autres, gens de métier, avons appris à connaître avec un peu de précision le mode de fonctionnement de nos centres nerveux. Je crois bien être un des premiers à vulgariser et à mettre au point, comme on dit, ces notions vraiment indispensables à l'intelligence de la psychologie du crime. C'est parce qu'elles lui ont manqué que M. Gabriel Tarde a pu s'en tenir avec tant de rigueur à sa conception d'une responsabilité morale indépendante du libre arbitre, et basée sur l'identité de la personne. Il n'a pas vu grandir sans cesse le champ de la pathologie cérébrale, des mala-

dies du sens moral. Il n'a pas été tenu en éveil par ces travaux de M. Henri Monod et du Dr Pactet, montrant quel nombre invraisemblable d'aliénés nos juges font mettre en prison, par les recherches de M. Pierre Janet sur l'état mental des hystériques et le rétrécissement du champ de la conscience, par nos études sur les oscillations du cerveau des neurasthéniques, par tout ce qui venait bouleverser de fond en comble la vieille conception de la personne humaine. Le crime est maintenant du domaine de la pathologie mentale, représentée ici par des lésions anatomiques formelles, et là par des troubles fonctionnels incontestablement morbides.

Une fois encore, et pour en finir, ayons recours à un exemple, étudions un fait de date récente et présent encore à toutes les mémoires.

Caillard, qui, à vingt-sept ans, dans la matinée du 27 mars 1898, assassina froidement et comme à plaisir une famille entière, la mère, la grand'mère et les trois enfants, apparaît bien comme le véritable type du mauvais homme identique à lui-même, que M. Tarde tient pour pleinement responsable.

Au cours de l'interrogatoire, le président de la cour d'assises nous résume en ces termes son histoire psychologique : « Vous avez commencé à vous signaler dès l'enfance par des actes de gaminerie perverse: vous coupiez de jeunes arbres, vous jetiez des pierres sur la voie du chemin de fer pour faire dérailler les trains, vous passiez vos nuits à

UOFM

marauder et vos journées à voler aux étalages; vous étiez sournois, hypocrite; on vous jugeait capable de tout. Pendant des années, vous avez vagabondé d'usine en usine, laissant partout les plus mauvais souvenirs.... Dès l'âge de dix-huit ans, vous vous faisiez condamner pour vol; cinq autres condamnations, toujours pour vol, ont été, depuis, prononcées contre vous.... »

Certes, on n'est pas plus fidèle au mal, ni plus identique à soi-même. C'est bien ici le malfaiteur par tempérament. Mais, sur la genèse de ce tempérament, le même interrogatoire va maintenant nous éclairer : « Vous êtes le fils d'un maçon alcoolique mort à l'hospice de Lisieux; votre mère ne jouissait pas d'une bonne réputation au point de vue des mœurs : il est certain que vous avez eu une triste éducation.... »

En une phrase, on ne peut mieux résumer la formation d'une âme malfaisante. Et cela équivaut à dire : la personnalité morale de Caillard se compose de tendances héréditaires faites de l'alcoolisme paternel, et des notions déposées au jour le jour dans sa jeune âme par les tristes éducateurs que le ciel lui donna. Enfant, il n'eut devant les yeux que l'ivresse du père, la prostitution de la mère, les plus basses querelles, des rixes quelquefois sanglantes, et c'est cela qui l'a formé. Il est né impulsif, et pour dompter ses impulsions ce sont là les images qui furent déposées dans ses cellules cérébrales.

Cependant, M. Tarde le tient pour responsable et nullement malade. Cet homme-là se porte à merveille et ce n'est pas un fou, puisqu'il a pu simuler la folie, et qu'il a renoncé, depuis, à ce procédé de défense. Pour moi, je répugne invinciblement à rendre ce misérable responsable de sa constitution morale, à lui imputer l'alcoolisme de son père (dont son cerveau porte certainement quelques traces anatomiques) et les abominables exemples qui lui servirent d'éducation. Je le tiens pour très dangereux et aussi pour très antipathique, pour révoltant, pour odieux. C'est par ce double sentiment de crainte sociale et de répulsion personnelle, et non par esprit de sagesse, de philosophie, et, pour tout dire, par esprit de justice, que je comprends qu'on le condamne à être supprimé : ce sera la destruction d'un danger et d'une laideur, d'une source d'irritation pour mon système nerveux encore très réflexe, très instinctif, très peu soumis à la raison. La plupart des actes humains n'ont pas d'autre mobile.

Dans un livre plein de trésors[1], M. Anatole France a dit à ce propos des choses excellentes :

« Une argumentation suivie sur un sujet complexe ne prouvera jamais que l'habileté de l'esprit qui l'a conduite. Il faut bien que les hommes aient quelque soupçon de cette grande vérité, puisqu'ils ne se gouvernent jamais par le raisonnement. L'instinct et

1. *Le Jardin d'Épicure* (Calmann Lévy, édit.).

le sentiment les mènent. Ils obéissent à leurs passions, à l'amour, à la haine et surtout à la peur salutaire. Ils préfèrent les religions aux philosophies, et ne raisonnent que pour se justifier de leurs mauvais penchants et de leurs méchantes actions, ce qui est risible, mais pardonnable.... Les systèmes philosophiques ont réussi en raison du génie de leurs auteurs, sans qu'on ait jamais pu reconnaître en l'un d'eux des caractères de vérité qui le fissent prévaloir. En morale, toutes les opinions ont été soutenues, et si plusieurs semblent s'accorder, c'est que les moralistes eurent souci, pour la plupart, de ne pas se brouiller avec le sentiment vulgaire et l'instinct commun. La raison pure, s'ils n'avaient écouté qu'elle, les eût conduits par divers chemins aux conclusions les plus monstrueuses, comme il se voit en certaines sectes religieuses, en certaines hérésies dont les auteurs, exaltés par la solitude, ont méprisé le consentement irréfléchi des hommes... Cette vérité sainte et salutaire se trouve au fond de toutes les religions, qu'il est pour l'homme un guide plus sûr que le raisonnement, et qu'il faut écouter le cœur. »

Si Lombroso et son école, si M. Paulhan, si M. Tarde se sont trompés, c'est sans doute pour avoir méconnu cette sagesse, et avoir prétendu résoudre les problèmes de la criminalité et de la responsabilité morale par le moyen de la seule logique. Aussi en viennent-ils, les uns et les autres, à des conclusions que l'on ne peut mettre en pratique.

Ne cherchons point dans le domaine des idées des raisons suffisantes pour nous autoriser à châtier les malfaiteurs qui troublent notre paix et qui menacent notre sécurité, car tous nos efforts échoueront pour maintenir le principe de la responsabilité morale, dont nos connaissances modernes en psychologie ne laissent plus rien subsister.

La justice, telle que nous la concevons encore à l'heure actuelle, est une sorte de religion destinée à périr un jour, mais forte de tout son passé, de toute sa routine, de toutes les habitudes les plus invétérées de notre esprit. Son domaine n'est pas celui de la réflexion, mais bien plutôt celui du sentiment, qui mène ici-bas tant de choses. L'homme qui s'est montré haineux pour la société excite à son tour notre haine, et nous paraît la mériter. Malade ou pas, libre ou déterminé, il nous est odieux et nous le détestons, surtout s'il a lésé quelqu'un de nos proches ou touché à nos propres biens. Sachons comprendre combien lointaine est l'heure de la sérénité suprême qui conviendrait à la Justice, l'heure où, le cœur détaché de l'égoïsme étroit et de la crainte, notre esprit ne conservera pour les plus affreux assassins qu'une pitié douce et attristée! A l'heure présente, si les tribunaux et les cours d'assises s'avisaient de se montrer débonnaires, de mettre un criminel à l'hôpital comme un malade, et s'ils se refusaient à lui administrer une vengeance sociale, une punition, le peuple ne comprendrait

pas, et, loin d'avoir recours à eux, se ferait justice lui-même. De collective et de relativement calme qu'elle est aujourd'hui, la vindicte redeviendrait individuelle, sauvage, primitive, au rebours du progrès.

Ce sera l'honneur de ce temps d'avoir deviné l'avenir, d'avoir compris qu'il n'y a pas de libre arbitre, qu'il n'y a pas non plus de responsabilité morale, que le criminel appartient à la pathologie nerveuse, qu'il est le résultat d'une hérédité maladive et d'une éducation mauvaise. Et ce sera aussi l'erreur de notre époque d'avoir voulu, dès maintenant, supprimer de nos âmes tout réflexe vengeur, substituer un raisonnement aux impulsions naturelles, comme si nous étions vraiment civilisés !

Certes, j'estime bien caduques, bien irrationnelles et véritablement fâcheuses pour l'honneur de l'humanité les façons actuelles de juger les actes d'un inculpé : la hiérarchie des peines aujourd'hui admise est passible de bien des critiques. Mais ni la méthode préconisée par C. Lombroso et le baron Garofalo, ni les idées de M. Paulhan, ni même celles de M. Tarde, ne semblent pouvoir leur être préférées dans l'application pratique. Des recherches considérables, des livres importants, des discussions magnifiques, de hautes polémiques qui durent depuis plus de vingt ans, ne nous ont vraiment pas appris à modifier d'une manière beaucoup plus heureuse la procédure criminelle et le code pénal. Une des

rares réformes qui aient quelque chance d'aboutir actuellement, c'est la création — selon le vœu de M. Magnan et de ses élèves — de maisons mixtes, mi-partie hôpital et mi-partie prison, pour les criminels de qui l'esprit, sans être complètement aliéné, est atteint cependant d'une maladie assez formelle, assez classée pour que le jury puisse admettre ce qu'on est convenu de nommer la responsabilité atténuée [1]. Cette demi-mesure — que plus d'un réformateur pressé jugera bien insuffisante — serait pourtant un sérieux acheminement vers une ère nouvelle, précisément parce que les progrès de la neurologie nous permettent de démontrer chaque jour un peu mieux l'existence d'une maladie de l'esprit, là où naguère on ne voyait que libre choix du mal.

Nous pourrons obtenir encore que les magistrats criminels soient des spécialistes, distincts des magistrats civils, car leur besogne est toute différente, les uns connaissant d'un fait et les autres d'un homme. Ne pourrait-on recruter les présidents d'assises parmi

1. Si l'on s'en tient à ce que je disais tout à l'heure, aucun criminel ne me paraissant tout à fait indemne de tare intellectuelle, il faudrait placer tous les condamnés dans des sortes d'hôpitaux-prisons. En pratique, on se contenterait d'y placer ceux dont on dit présentement que leur responsabilité est mitigée, ceux de qui nous pouvons démontrer qu'ils sont atteints d'une névrose grave, ou d'un abaissement des facultés intellectuelles. Il ne faut point, d'ailleurs, se dissimuler que la création de ces maisons mixtes de détention coûtera cher, et que d'ici longtemps le budget obéré ne s'y prêtera guère.

les juges d'instruction? Uniquement occupés, toute leur vie, à comprendre le crime et tous les problèmes qui s'y rattachent, on les verrait s'instruire et traiter à fond de toutes les questions, aujourd'hui si fournies, d'anthropologie, de psychologie, de sociologie criminelles. On soumettrait à leur juridiction et le meurtre et le crime; une grande partie des cas actuellement expédiés — chacun sait avec quelle effroyable célérité! — par la corectionnelle, devrait être déférée au jury d'assises, comme M. Cruppi en a émis le vœu dans un ouvrage plein d'idées nettes et de saisissantes raisons [1].

Pour s'éclairer sur la psychologie d'un inculpé, pour tenter de descendre dans les ténèbres de son âme, le magistrat nouveau, dont l'avènement n'est pas loin [2], s'appuiera sur le médecin neurologiste et psychologue; il exigera que l'expertise médico-légale, qui n'est aujourd'hui qu'une mesure exceptionnelle, soit de règle, ne serait-ce que pour établir de bonnes statistiques, nous éclairant une fois pour toutes sur la genèse du mal, sur la part de l'hérédité et celle de l'éducation.

Ce président d'assises, rompu à son noble métier,

1. *La Cour d'assises.*

2. En 1895, au Congrès des aliénistes et neurologistes, M. Delcurrou, premier président à la cour de Bordeaux, dans une communication très remarquée, a demandé la multiplication des expertises médico-légales, et souhaité l'intervention du médecin neurologiste comme conseil habituel du magistrat au criminel.

sachant parler à l'inculpé, en obtenir la vérité, lui épargner d'inutiles mensonges, atteindrait au plus haut degré du calme et de la dignité humaine. Il aurait cette lucidité, cette sagesse, de comprendre qu'en aucune façon il ne peut être un juge, c'est-à-dire peser les intentions secrètes et lire au fond des âmes, ce qui est le propre d'un Dieu. Il se dirait, avec une humilité pleine de philosophie et de grandeur : « Rien ne me permet de juger, et je n'ai pas qualité pour décerner des châtiments. Je suis ici pour mettre hors d'état de nuire le misérable que voici; je suis ici pour substituer mon calme et ma sérénité à la fureur vengeresse de ceux qu'il a lésés, et pour les empêcher de se faire eux-mêmes justice; je suis ici, enfin, pour feindre de punir, afin que cet exemple serve, et que les méchants à venir, quand le mal viendra les tenter, sachent qu'en le faisant ils s'exposent aux représailles de la société; il faut que la pénalité vienne au secours de l'homme féroce ou pervers, et que l'image d'une lourde peine contre-balance en son esprit l'image du plaisir mauvais. »

Ayant pris ainsi conscience de son vrai rôle, le magistrat d'assises, sans rien perdre de ses prérogatives ni de sa dignité, aurait fait un grand pas vers cette sorte de sagesse dont je parlais naguère, et qui consiste à se mettre d'accord avec la science et la philosophie, qui finissent toujours par avoir raison.

Ce que nous demandons là n'a rien de bien révolutionnaire, rien d'impossible ni, que je sache, de répugnant pour le bon sens. Je reconnais bien volontiers que rien ne nous autorise à bouleverser plus profondément le vieil appareil de la procédure criminelle. Mais nous verrons, dans les prochains chapitres, que nos idées modernes sur la genèse du crime et la psychologie du criminel, jusqu'à ce jour stériles, nous ouvrent, pour l'avenir, un horizon de large et noble espoir.

TROISIÈME PARTIE

CONSÉQUENCES PRATIQUES

CHAPITRE VI

LA RÉPRESSION DU CRIME

L'ensemble de ce qui précède nous conduit à cette conclusion que l'anthropologie criminelle proprement dite voit se rapetisser son domaine, tandis que s'amplifient celui de la sociologie et surtout celui de la psychologie criminelles. — Impossibilité actuelle de réformer de fond en comble le code criminel. — Organisation d'une juridiction d'assises plus compétente. — Création d'hôpitaux-prisons pour les criminels aliénés ou grands névropathes. — Efficacité de l'intimidation. — La prison de Fresnes-lez-Rungis. — La peine de mort; opinion de M. Tarde : adoucissement et multiplication des exécutions capitales.

La grande querelle, la magnifique et de toutes parts généreuse dispute sur le crime et le criminel à laquelle nous assistons depuis plus de vingt ans, la bataille d'esprits où se sont illustrés les C. Lombroso, les Garofalo, les Enrico Ferri, les H. Joly,

les Adolphe Guillot, les Gabriel Tarde, les Lacassagne, les Alfred Binet, les Dubuisson, ' s Hamon, promet de s'apaiser un peu. Le débat n'est pas clos : ces guerres-là ne s'achèvent jamais; mais la mêlée n'est plus confuse. On a conquis et reconnu ses positions, et l'on voit clairement qui sera maître du terrain.

Je crois bien que l'apport des connaissances modernes sur le neurone et la fonction cérébrale aura été d'un ferme appui pour le mouvement décisif.

Grâce à elles, nous avons pu raffermir d'arguments saisissants, tangibles, anatomiques, la vieille négation philosophique du libre arbitre; nous avons dépouillé de leur gangue métaphysique et ramené à leur sens naturel les mots de crime, de justice, de remords, et nous avons montré qu'on pouvait cesser de défendre, comme un vieux rempart inutile, la doctrine de la responsabilité morale et du droit de punir. Le criminel n'est responsable devant la société que de la terreur et de l'antipathie qu'il nous inspire : il n'est responsable devant lui-même que par un artifice d'éducation, par une illusion de conscience, que, sans doute, il est plus commode de maintenir pour le gouvernement facile des enfants et des peuples, mais sur laquelle un juriste ou un philosophe ne devraient pas pouvoir se tromper.

Voilà des pertes graves au compte du parti orthodoxe et conservateur. Le parti avancé a subi, lui aussi, d'assez rudes assauts.

De l'anthropologie criminelle fondée par l'école de Turin et de la théorie du type anatomique, il ne restera pas grand'chose. Il est exact que plus d'un malfaiteur présente, à qui l'examine avec soin, des vices de conformations du crâne et de la face; mais il n'y faut voir que les ordinaires stigmates physiques de la dégénérescence qui, chacun le sait, peuvent accompagner ou pas les stigmates mentaux, la monstruosité d'esprit, les tendances perverses. Lésions banales, nullement spécifiques.

Et nous avons compris, en outre, qu'aucune théorie partielle, encore qu'elle contienne presque toujours un peu de vrai, ne saurait embrasser la genèse du crime. Ne dites pas que le crime provient de l'atavisme, d'une folie morale, de l'épilepsie, de l'hystérie, de la neurasthénie, d'une mauvaise éducation ou d'une tare originelle; dites que chacune de ces causes joue son rôle à son tour, et que souvent plusieurs d'entre elles se combinent. Au moment actuel de l'évolution humaine, la plupart des hommes méchants ont hérité de parents — non criminels eux-mêmes mais névropathes ou intoxiqués — l'irritabilité chronique, une tendance à peu près constante aux paroxysmes, la plus singulière facilité à rétrécir le champ de leur conscience sur une idée fixe, l'impossibilité de réfléchir, de comparer leurs désirs, leurs impulsions naturelles, à toutes les images de prudence, de sagesse, d'expérience, qui pourraient leur faire équilibre; ou bien encore,

cette extrême mobilité d'émotions, ces oscillations énormes de l'esprit qu'on voit chez les neurasthéniques, et cette misère originelle de la personnalité, par où ils sont condamnés à n'agir qu'en imitant autrui. Placez de telles gens dans un milieu pervers, sans instruction forte, avec la plus fâcheuse éducation de chaque jour, et vous aurez à peu près les données du problème. Chez presque tous ces malheureux, les éléments primordiaux de la pensée — neurones en relation directe avec le monde extérieur, ou neurones d'association — sont anatomiquement malades : l'intoxication paternelle y a déterminé des lésions irritatives de l'écorce grise ou de la paralysie des collatérales. Le jeu de ces organes essentiels a des entraves que nous révèle chaque jour un peu mieux la recherche microscopique, à mesure que se perfectionnent les procédés de sa technique [1].

L'anthropologie proprement dite, en tant qu'étude de la conformation extérieure de l'homme malfaisant, voit donc se rapetisser son domaine, tandis que

1. On sait de quelle importance est la technique en anatomie microscopique. C'est grâce à de meilleurs procédés de coloration, d'imprégnation de la cellule nerveuse et de ses dépendances, que Golgi, puis Ramon y Cajal, ont pu voir apparaître les détails de structure dont mes lecteurs connaissent l'importance fondamentale. Plus récemment la méthode de Nissl a permis à des techniciens comme M. Marinesco, entre autres, de beaucoup mieux connaître la contexture fine du corps de la cellule.

s'amplifient celui de la sociologie, et plus encore celui de la psychologie criminelles.

Et maintenant que nos idées commencent d'être assises, maintenant que nous prétendons suspendre la genèse de la malignité humaine, demandons-nous avec sincérité, en essayant de nous garer de l'utopie, à quelles conséquences pratiques, à quelle évolution de mœurs, à quel progrès effectif nos doctrines promettent de nous conduire.

Il nous a déjà fallu convenir qu'il n'appartiendrait pas aux générations dont nous sommes, de révolutionner bien profondément nos antiques façons de réprimer le mal. Notre très modeste espérance est d'obtenir l'organisation d'une juridiction d'assises un peu plus compétente, — sur ce point on ne peut guère que s'associer aux conclusions si fermes et si sages du livre de M. J. Cruppi [1] — et la création d'hôpitaux-prisons, destinés aux aliénés et aux grands névropathes criminels, maisons mixtes où le médecin serait appelé à jouer — de conserve avec l'instituteur et l'aumônier — ce rôle moralisateur auquel nous aspirons, et qui nous incombe, vraiment. Puisque nous nous parons d'une psychologie nouvelle, c'est bien le moins que nous en supportions les conséquences. Si nous prenons sur nous

1. *La Cour d'assises.*

de faire entrer le crime dans la pathologie mentale, ne nous dérobons pas à la responsabilité de lui trouver une thérapeutique rationnelle.

Cette thérapeutique est, à l'heure présente, plus que modeste, presque nulle, mais convenez avec nous, je vous prie, que la vôtre, celle qui fonctionne depuis la haute antiquité, n'est pas, non plus, très efficace, ni, comme on dit, bien reluisante. Il est permis de rêver mieux.

Par la force même des choses, grâce aux coutumes déplorables qui ont fini par prévaloir chez nous [1], il semble véritablement que notre président d'assises et notre juge de correctionnelle ne soient plus guère que des façons de distributeurs automa-

1. Il suffit d'être entré dix minutes à la correctionnelle (à Paris, notamment) pour être stupéfait de la rapidité toute mécanique avec laquelle on juge et l'on condamne. Les magistrats n'en peuvent mais : il leur faut abattre en un jour une besogne formidable. Dans le livre auquel nous avons déjà fait allusion, M. Cruppi montre clairement, d'une part, qu'un grand nombre de cas actuellement déférés à la correctionnelle, devraient régulièrement être jugés en cour d'assises, et, d'autre part, qu'en France le président d'assises ne joue pas le rôle prépondérant, actif, tout de haute impartialité et d'éclaircissement constant qu'il joue en Angleterre. En France, le jury, trop abandonné à lui-même, sans guide sûr, obscurément alarmé de cette sorte de mise en scène par où l'accusateur public et la cour semblent être en connivence au détriment de l'accusé, est conduit fréquemment aux verdicts les plus inattendus, et prononce, au total, beaucoup plus d'acquittements que ne fait le jury anglais. Le livre de M. Cruppi est à lire en entier. Les réformes qu'il réclame sont sages et réalisables, et on ne peut que se réjouir de voir entrer au parlement un esprit aussi lucide, aussi ferme et aussi progressiste.

tiques de la peine. S'ils gardent conscience de la mission qu'ils remplissent, leur pensée, au moment où ils infligent à un brigand quelques mois ou quelques années de prison, doit poursuivre un triple but : mettre un être méchant hors d'état de nuire; donner un salutaire exemple à qui serait tenté de l'imiter; tâcher de faire un peu de bien à cette âme perverse, en lui procurant le long loisir de la méditation sur les inconvénients du vice et sur les avantages, même terrestres, d'une vie droite.

Je crois au salutaire exemple. Je pense que, quand il y a délibération dans une âme tentée, l'image du châtiment, même lointaine, peut victorieusement lutter contre l'image de la proie prochaine. Un homme en imminence de mal faire, si sa mémoire est bonne et ses collatérales libres, sait bien que les satisfactions promises par un rapt ont de grandes chances pour tourner à son détriment. Ce geste de prendre qui, pour ce soir, lui procurera un repas plantureux avec une nuit chez des filles, lui vaudra, peu d'heures après, des ennuis plus mordants, des privations plus amères que ces joies ne sont souhaitables. L'égoïsme un peu clairvoyant, et le moins généreux souci de son bien-être lui disent donc de s'abstenir. Et c'est ainsi que la pénalité vient au secours des âmes hésitantes et sans forte tare nerveuse.

Mais l'homme atteint d'un état anormal d'irrita-

bilité ou d'un rétrécissement du champ de la conscience, est, nous l'avons montré, malade d'une paralysie de la réflexion, d'une atrophie momentanée de la mémoire, qui lui supprime tout son passé d'expérience acquise, de notions apprises, et ne lui laisse d'yeux que pour le seul objet de la tentation. Ce qui se passe alors, c'est proprement un rêve, autrement dit la vie aiguë d'une parcelle du cerveau, d'un petit groupe de cellules, avec sommeil profond du reste de l'esprit. Alors que se fait le réveil, quand se rompt l'idée fixe, une fois le crime commis, le misérable demeure stupéfait de ce qu'il a pu accomplir. Il lui paraît que c'est un autre qui vient de faire ce geste irréparable. Et, de fait, c'était tout à l'heure une autre personnalité, toute ratatinée, sans souvenirs et sans points de comparaison, sans jugement; et voici maintenant qu'est revenue la conscience entière, qui comprend ce que l'autre a fait. Pour ces âmes malades l'idée de châtiment ne compte pas, puisqu'elles l'oublient précisément alors qu'elles en auraient tant besoin, et l'intimidation ne peut avoir de prise que sur les intelligences à peu près cohérentes et saines.

Encore faut-il qu'elle soit suffisante, et qu'elle inspire un peu de crainte.

Dans un cerveau où se déroule un de ces combats intérieurs pour la vie que nous avons décrits, une de ces mêlées d'images où la plus forte supprime la plus faible, si la représentation mentale du châti-

ment n'est pas très repoussante, comment pourra-t-elle lutter et refouler dans l'ombre l'image de la proie, qui est très attirante? Et ne semble-t-il pas qu'avec les établissements pénitenciers si parfaitement confortables qu'on vient d'inaugurer à Fresnes-lez-Rungis, le but essentiel de la vieille institution ne puisse guère être atteint? Songez qu'un misérable dans ses réflexions grossières, en ruminant ses délibérations obtuses, et en pesant à sa façon le pour et le contre des choses, peut bien tenir le raisonnement que voici : « D'abord, j'échapperai peut-être à la justice; ensuite, si l'on m'emprisonne, je n'y perdrai guère, ma foi! Une cellule claire aux murailles luisantes, une bonne couchette, une vive lampe électrique, un fort cubage d'air, la sonnette pour le gardien, une nourriture bien saine, l'eau courante et le tout à l'égout, une douillette infirmerie, ne sont pas pour me faire durement regretter l'arche de pont sous laquelle je couche, ou mon taudis au versant nord de la butte Montmartre. » C'est un abri pour plus d'un souhaitable; les casernes de nos troupiers sont de moins beaux séjours; qui sortira de la prison peut trouver qu'au dehors la vie est plus sévère. Je sais de bons esprits qui se sont demandés si le Conseil général de la Seine n'avait pas cédé à quelque sentiment de vain orgueil, et n'avait pas surtout voulu faire étalage de splendeurs et provoquer l'étonnement chez MM. les membres du congrès pénitentiaire international, qui doit se

tenir à Paris, lors de notre prochaine exposition universelle....

Dans leurs réflexions moroses, je vois bien qu'il y a du vrai. Et cependant je ne me sens pas d'ironie devant cet acte de bon vouloir, de charité républicaine et quelque peu chrétienne aussi, vieille barbe, sans doute, et mil huit cent quarante-huit, mais point dépourvu de noblesse.

Écoutez ce que disait le Dr Thuillier en remettant le monument à l'administration centrale :

« L'établissement que vous venez de visiter n'est qu'une prison, mais le jour de son inauguration marque cependant un progrès matériel et moral dont, à travers mille difficultés, le Conseil général poursuit la réalisation depuis plus de vingt ans.

« Déjà la Petite-Roquette a cédé la place à l'école de Montesson, où l'on applique aux enfants en correction le vivifiant régime du travail au grand air et de l'éducation, au lieu de l'abrutissante et démoralisante réclusion. Cette œuvre de régénération et de bienveillance a raison de la nature rétive des jeunes détenus.

« Ce sont ces mêmes idées de solidarité, de généreuse pitié pour les moins bons d'entre les hommes, de large humanité vis-à-vis de malheureux condamnés, provisoirement déchus, qui ont animé le Conseil général lorsqu'il a abordé cette grande entreprise de la réfection des prisons... Une chanson populaire que les Irlandais aiment à fredonner dans

leurs jours de misère, et que le chantre des gueux a notée, dit que : « Tant qu'il n'est pas crevé, le « ballon, la brutalité des coups de pieds le fait « rebondir ». Nous croyons, nous aussi, que tout homme, si bas qu'il soit tombé, peut également rebondir; c'est-à-dire que tout coupable peut, par sa peine, racheter ses fautes et même ses crimes, et à force d'énergie et de persévérance dans sa volonté, redevenir un homme utile, capable de vivre honorablement, de vivre honoré. Nous répudions l'implacable vindicte publique qui, jusqu'à ces derniers temps, s'acharnait, injuste, contre le libéré; et, au seuil de la prison, nous ne défendons plus l'espérance...

« Sans doute cette rénovation — j'allais dire cette rédemption de la conscience — exige par-dessus tout de la part du libéré, le sentiment du respect de soi, l'inébranlable conviction que son patient effort aboutira à son complet relèvement, et que la lutte angoissante qu'il va livrer lui permettra de reconquérir sa place au soleil et l'estime des honnêtes gens. Or, messieurs, nous avons cru que le milieu où le condamné subira sa peine n'est pas indifférent pour susciter le courage moral, et que les idées de bien, les résolutions viriles ne sauraient guère germer dans des geôles infectes. C'est ainsi que de notre profonde compassion pour les malheureux frappés par la justice, est né le désir de placer dorénavant les prisonniers dans un milieu où puissent

naître et se fortifier les sentiments de respect de soi-même, de propreté corporelle, de tenue, qui, souvent, le conduiront aux plus nobles pensées de repentir et de relèvement moral. De là ces aménagements salubres et presque confortables; de là notre souci de rendre le passage dans la prison le moins déprimant possible pour le corps et la conscience... »

J'ai tenu à citer cette longue tirade parce qu'elle a son éloquence. Sans doute le politicien qui a prononcé ces paroles, n'a pas pris le temps de s'instruire des complexités du problème de l'âme criminelle. Avec un optimisme qui n'est rien moins que philosophique, il nous parle « des moins bons d'entre les hommes » — comme si le reste n'était que générosité parfaite et grandeur d'âme — « de déchéance provisoire » — comme si la maladie d'âme qui engendre le crime n'avait pas beaucoup plus de gravité ni de durée qu'un gros rhume pris par hasard — « de relèvement assuré, si bas qu'on soit tombé, d'énergie et de persévérance dans la volonté » — comme s'il ne s'agissait pas de cerveaux misérables atteints précisément dans leur énergie morale, dans leur vouloir.

Sa conception psychologique de l'homme délinquant date évidemment de trop loin, de la seconde république; et cependant, M. Thuillier dit une chose sage et vraie quand il affirme que la netteté corporelle imposée peut avoir son reflet mental,

et provoquer la propreté d'esprit, la lassitude du désordre, un certain appétit de dignité et de tenue morale.

Sans doute la prison moderne — la prison fin de siècle, comme on l'a bien vite nommée — n'aura pas la vertu d'améliorer une âme véritablement perverse, profondément gâtée : mais c'est bien quelque chose qu'elle n'achève pas de la pourrir. A présent qu'elle est démolie, on peut dire que la Petite-Roquette aura été une exellente école d'imitation et de répétition du mal, un parfait milieu de culture pour le crime et la corruption, quelque chose comme une de ces étuves de laboratoire où nous faisons pulluler les microbes. La maison Saint-Lazare est encore, à l'heure actuelle, un assez beau vestige de ces institutions d'État pour la multiplication du vice, et, si l'on peut dire, pour sa fermentation en vase clos.

A Fresnes-lez-Rungis, à Montesson, l'homme ou l'enfant qui ont été conduits au crime par faiblesse d'esprit, par imitation, ne s'amélioreront peut-être pas autant que l'espère le président du Conseil général; du moins, n'achèveront-ils pas de se corrompre : ceux qui ne sont que compromis ne finiront pas de se perdre. De ces âmes susceptibles d'amélioration, le Dr Thuillier s'exagère le nombre, et j'y vois plus d'incurables que lui [1], mais quand il n'y

1. Je ne parle que des adultes de qui le cerveau, déjà formé, se modifie malaisément. Pour les enfants, il convient d'être beaucoup plus optimiste; ils sont infiniment plus mal-

aurait, dans le tas, que quelques pauvres esprits momentanément dévoyés, leur rachat vaudrait encore tous les millions dépensés. Qui d'entre nous, médecins de nerveux, ne sait combien nos malades s'améliorent par l'isolement dans une maison de santé, comme ils ont parfois vite fait de s'y reprendre, d'y recréer la cohésion de leur esprit, le rassemblement de leur personnalité dispersée. Il faut que la prison devienne une maison d'isolement et une maison de santé. Et pourquoi ne pas ajouter au personnel des administrateurs et des gardes-chiourmes — sans préjudice de l'aumônier, qui peut beaucoup s'il sait prendre son monde — un médecin qu'il faudrait choisir parmi ceux qui savent un peu de psychologie, qui croient à la morale, et qui ont le goût de l'apostolat.

Non, certes, il n'est pas nécessaire que la prison soit laide, malsaine et sale : la société trouvera quelques avantages à ce qu'elle soit tout le contraire ; et d'ailleurs, ce n'est pas le manque d'hygiène que redoute le misérable dans le moment où il est tenté de mal faire. Ce qui refrénera, ce qui « inhibera » son impulsion criminelle, ce n'est bien certainement pas la représentation mentale d'un cubage d'air inférieur à celui que recommandent les traités d'hygiène ;

léables et perfectibles, et je suis convaincu qu'on peut leur faire énormément de mal en les plaçant dans un milieu mauvais, ou, à l'encontre, énormément de bien, en mettant pour eux en pratique nos connaissances actuelles sur l'hygiène et la thérapeutique de l'esprit.

mais il sera très fortement frappé par l'idée de liberté perdue, de longue réclusion. Or, la prison de Fresnes, aussi bien que toute autre, donne ce sentiment, seul nécessaire.

Au total cet aménagement moderne pour détenus apparaît donc plutôt comme un progrès, et j'en aurais voté les fonds, si j'avais fait partie du Conseil général du département de la Seine [1]. C'est, je crois bien, en matière pénale, une des deux innovations heureuses qu'aura à son actif notre troisième République. L'autre est cette belle loi Bérenger qui inflige une peine et la tient suspendue, qui fait grâce momentanée à l'homme s'il a failli par entraînement, sans être, de lui-même, foncièrement mauvais, et s'il a fait le mal par un mouvement inaccoutumé, tout accidentel, de son âme. Cependant que, par un juste retour, le mauvais homme, naturellement enclin à ne commettre que des actes nocifs, le récidiviste, est soumis aux plus dures peines. Sans doute je n'es-

1. Je sens bien cependant tout ce qu'il y a de pénible à voir si confortablement logés de très vilaines gens, alors que nos soldats vivent dans des casernes fort mal aménagées, vieilles, malpropres, insuffisamment aérées, qu'ils prennent leurs repas à la chambrée, et qu'ils sont exposés, ainsi que le montrait un éloquent rapport du professeur Grancher à l'Académie de médecine, à de graves contagions, celle de la tuberculose notamment. Mais, quant au fond de la question, cela ne prouve rien, sinon que mille choses sont à refaire, dans la société soi-disant policée où nous sommes. Sans doute on eût mieux fait de commencer par nous donner de meilleures casernes, mais ce n'est pas une raison pour juger utopique la pensée qui a présidé à la construction de Fresnes et à la démolition de Mazas.

time pas qu'il soit plus libre ni plus responsable que l'autre, mais la malignité de sa nature constitue un tout si complet, et, comme on dit, un « bloc » si irréductible, que l'antipathie nous domine et que la sévérité à son égard se légitime elle-même.

Mais, dira-t-on, comment entendez-vous traiter ces êtres profondément cruels, manifestement incurables, assassins par tempérament, d'une férocité sans merci, si dénués de toute pitié qu'on ne saurait sincèrement s'attendrir sur leur sort? Les notions scientifiques, au nom desquelles vous parlez, conduisent-elles à s'apitoyer sur ces sortes de bêtes fauves, ou bien votre philosophie vous autorise-t-elle à les retrancher de ce monde? Êtes-vous partisan de l'exécution capitale?

La question n'est point aisée, et je crois que la politique a fortement contribué à en altérer la simplicité foncière. Pendant longtemps elle a divisé les esprits en deux camps : d'une part, les réactionnaires, tous partisans de la peine de mort; de l'autre, les humanitaires, les bons républicains qui tenaient à honneur de se dire abolitionnistes. Le président Grévy a cru devoir commuer la peine de tous les condamnés à mort. Comme cette attitude lui avait valu ce qu'on nomme une mauvaise presse, son successeur estima qu'il fallait adopter l'attitude contraire. Le chef actuel de l'État tient entre eux deux

une sage moyenne. Aucun des trois, évidemment, ne s'inspire d'une doctrine; en un poste aussi éminent, le plus ferme des philosophes serait esclave de l'opinion.

Là, comme ailleurs, du reste, savants et criminologistes sont loin d'être d'accord. L'école italienne, toujours et partout radicale, envisage la peine de mort comme un vestige de la barbarie; l'école française, celle des Lacassagne, des Adolphe Guillot, des Gabriel Tarde, estime au contraire que c'est là une nécessité sociale, un indispensable moyen d'intimidation. Il faut lire le beau chapitre, tout plein de documents, que lui consacre M. Tarde à la fin de son gros volume de *Philosophie pénale* [1].

« Après tout », dit-il, « en fait de haute pénalité, nous n'avons guère que le choix entre ces deux modes de répression également efficaces : faire mourir sans faire souffrir, ou faire souffrir sans faire mourir. » Or, on est en droit de penser qu'il est au moins aussi humain d'ôter la vie, à leur insu, d'un manière brusque, inattendue, peu ou pas consciente, à ces bêtes féroces, que de les maintenir au bagne à perpétuité. Tarde aboutit en fin de compte à cette idée qu'il faut adoucir la peine de mort pour l'étendre; que le mode actuel d'exécution est odieux, et que nous en viendrons bientôt au pro-

1. G. Tarde, *Philosophie pénale*, p. 533 et suiv. Storck et Masson, édit.

cédé rapide et sûr de l'électrocution, au foudroiement invisible et inconscient du condamné dans sa cellule. Et il ajoute avec une grande éloquence : « Il me semble que le jour où ce progrès, mince en apparence, serait réalisé, la plus grande objection contre la peine de mort, à savoir la répugnance qu'elle soulève, s'évanouirait. Plus de cadavre pendu à un gibet, plus de cou tranché, de cou saignant, de tête aux artères béantes, nulle mutilation sauvage et presque sacrilège de la forme humaine.... C'est qu'il y a un degré où la profanation, même non douloureuse, du corps humain est intolérable, invinciblement repoussée par le système nerveux du public civilisé, aussi bien que du patient, et ce degré, la guillotine, à coup sûr, le dépasse. Rien ne sent plus la barbarie que ce procédé sanglant; et, fût-il prouvé qu'il est sans douleur, ce genre de décapitation n'en resterait pas moins la plus violente et la plus brutale des opérations, une sorte de vivisection humaine et horrible. Considération sentimentale si l'on veut, esthétique, pour mieux dire, religieuse peut-être, mais considération de premier ordre. Le mouvement général pour l'abolition de la peine capitale, jusqu'en des temps rapprochés du nôtre [1], tient surtout, je crois, à son mode d'exécution; et si la réaction actuelle en sa faveur est hésitante, contenue par on

1. Je crois, comme M. Tarde, que le nombre actuel des abolitionnistes est de beaucoup inférieur à ce qu'il a été. Il fut un temps pendant lequel tout esprit un peu libéral se

ne sait quelle opposition interne des cœurs, c'est encore à la même cause qu'il faut attribuer cet effet. »

Ce que nous dit là M. Tarde me paraît assez convaincant. Quiconque a assisté à une exécution capitale a été pris d'un sentiment d'horreur profonde, de pitié infinie pour la loque humaine traînée à cette boucherie, et de dégoût pour le bourreau. Tout le monde, à ce moment-là, signerait le recours en grâce, tout le monde voudrait arracher ces liens, rendre la vie à cette créature humaine, pour voir ce visage de désespoir total, d'épouvante absolue, cette chose d'enfer, s'illuminer encore d'espérance! C'est que le drame est odieux et répugne invinciblement. Mais l'acte de pitié nerveuse et de soulagement que nous accomplirions à cette minute d'angoisse, une heure après nous le regretterions. En dépit de ces statistiques, fort mal interprétées [1], qu'on nous a maintes fois servies, il est acquis que la peine de mort reste un de nos plus puissants moyens d'intimidation. La terreur qu'elle inspire a fait hésiter et reculer plus d'un bandit que trouble beaucoup moins l'image de la relégation et des travaux forcés.

croyait astreint à réclamer la suppression des exécutions capitales; à l'heure actuelle je sais de hardis philosophes, des savants sans timidité devant les idées neuves, qui se refusent à considérer comme un progrès la suppression de ce qu'on a nommé l'assassinat légal.

1. Voir l'analyse de ces statistiques et de leurs interprétations par Tarde, *Philosophie pénale*, ch. IX, p. 543 et suiv.

Et ne voyons-nous pas très fréquemment de jeunes assassins armer leurs bras plus délibérément, parce qu'on leur a dit que leur jeunesse même les préserverait du bourreau. On ne peut pas nier non plus que les crimes commis en ces années dernières au nom de l'anarchie n'aient pris fin brusquement du jour où l'on s'est décidé à faire tomber quelques têtes — dont une ou deux, pourtant, n'inspiraient pas uniquement la répulsion [1]....

En fait, l'institution de la peine de mort n'est donc pas inutile. Objectera-t-on qu'il est peu chrétien d'en souhaiter l'application? mais si l'idée chrétienne fut primitivement d'une grande mansuétude, les tribunaux ecclésiastiques en vinrent bientôt à se montrer les plus impitoyables [2]. Dira-t-on que la

1. Les anarchistes, en effet, sont morts pour la plupart avec un grand courage, avec la conscience de servir la cause du droit et de la justice, si bien qu'on ne peut s'empêcher de faire quelques rapprochements entre le don de leur vie à leur foi et le martyre des premiers chrétiens. Il est vrai pourtant qu'ils avaient mis Paris en rude émoi, que les attentats allaient progressant, et que quelques exécutions capitales ont eu vite fait d'enrayer ce prosélytisme, ce besoin d'imitation, cet entraînement au forfait, en imprimant très vivement dans les cerveaux l'image simple et forte du couperet. Il n'est que juste de reconnaître que les supplices ont eu moins aisément raison de la ferveur et de la ténacité des premiers chrétiens.

2. Remarquez, en effet, combien habituellement la tendresse et la bonté sont le fait des faibles, des opprimés, des malheureux. On est au contraire sans pitié quand on n'a que faire de pitié pour soi-même. La domination, la puissance, la possession de la force font à l'homme un cœur dur, à moins pourtant qu'il ne se souvienne d'un passé de misère

conception scientifique du monde aboutit à une religion de l'humanité, si fervente qu'elle ne peut admettre la suppression du plus inhumain de ses membres? Mais, au contraire, l'étude des lois de la nature nous enseigne, sous ce rapport, une belle placidité, en nous montrant avec quelle indifférence souveraine le grand Pan, seulement soucieux de la vie de l'ensemble, sacrifie les individus qui pourraient l'entraver.

Reste cette idée, cependant, cette idée par nous adoptée, que le pire assassin n'est, au demeurant, qu'un malade, et que, même quand nous le voyons naturellement, originairement mauvais et très identique à lui-même, nous ne pouvons le rendre responsable du tempérament et des mauvais exemples qu'il a reçus de ses procréateurs. Ce malade, cet irresponsable, admettrons-nous donc qu'on le tue, et qu'on lui donne ce légendaire « bouillon d'onze heures », que le peuple accusait les médecins d'hôpital de donner à ceux d'entre leurs malades dont ils voulaient se débarrasser? Eh bien oui, s'il est bien démontré que c'est un incurable, et que sa vie n'est utile ni bonne à personne, pas même à lui. Un acte de pitié, un acte de clémence n'est vraiment souhaitable qu'autant qu'il profite à quelqu'un. Or, que gagne la société à ce que tant de méchants inguéris-

où la charité lui fut douce. De même, tel homme qu'on voyait généreux alors qu'il était pauvre, devient avare en même temps qu'il devient riche.

sables soient maintenus indéfiniment dans des bagnes, dans des prisons où ils coûtent fort cher sans rendre de services, et où ils ne mènent eux-mêmes que la vie la moins enviable, la plus basse, la plus malheureuse? Et c'est là le bien précieux que nous jugeons humain de leur conserver! Vous représentez-vous l'existence quotidienne d'un Vacher dans sa prison perpétuelle? Si nous avions quelque fermeté dans l'esprit, sans doute jugerions-nous plus sage, plus logique et après tout moins cruel d'adapter une fois pour toutes au lit du condamné un appareil à électrocution, et de le foudroyer à son insu, la nuit, dans le sommeil?

Peut-être bien, comme Tarde le pense, la peine de mort, — le mot peine ne rend que très mal ma pensée, — la mort infligée comme suppression d'un être nuisible, antipathique, inutile, et d'autre part comme un épouvantail pour les mauvais sujets, verra-t-elle prochainement s'agrandir son empire? Moins répugnante, n'apparaîtra-t-elle pas dans toute son utilité aux intelligences, probablement utilitaires, de nos fils? Pour les générations futures, il se pourrait qu'elle devînt la fin normale, non seulement de presque tous les assassins, mais encore d'un très grand nombre de récidivistes de toutes sortes, sanguinaires ou non, convaincus d'incurabilité. Beaucoup plus fréquente et beaucoup moins théâtrale, elle n'en serait que plus exemplaire, en même temps que moins tentante pour les imagina-

tions viciées, par son obscurité même et l'absence de mise en scène.

Mais comment ne pas hésiter, comment ne pas désespérer de la misère de nos moyens, en voyant où nous mènent ces déductions, logiques cependant?

Écoutez M. Adolphe Guillot, philosophe chrétien, qui nous crie :

« Et la pauvre âme, la pauvre âme immortelle du misérable, qu'en faites-vous? En la privant de la confession suprême, en l'envoyant dans l'éternité à l'improviste, sans qu'elle ait eu le temps du repentir final, ne la vouez-vous pas aux flammes de l'enfer?... » Question que je ne me crois pas en droit de tenir pour non avenue, les esprits étant divisés sur la foi en la vie future, et personne n'étant assez sûr de la véracité de sa doctrine pour engager un autre que lui-même...

Veuillez encore envisager ceci :

Nous avons adopté l'idée que les criminels ne sont que des malades, incurables et dangereux, dont on se débarrassera. Tout compte fait, un assez mince fossé les sépare des aliénés incurables, maniaques paroxystiques ou gâteux pitoyables, tristes êtres déchus, créatures humaines à jamais inutiles, douloureuses à voir, et dont la vie n'a de dignité et d'agrément ni pour elles ni pour autrui. Si nous nous décidions à supprimer, pour de simples raisons d'esthétique et d'économie, quelques centaines d'hommes, irresponsables, mais irrémé-

diablement mauvais, pourquoi donc, après tout, ne serions-nous pas amenés à procurer un repos secourable à ces autres irresponsables, à qui secrètement notre cœur souhaite sans cesse de ne plus vivre?

Ici, je touche au paradoxe, et j'ai coutume de prendre trop religieusement les choses pour m'y complaire longuement; je fais, d'ailleurs, la différence, et je sais que la mort, exemplaire pour les malfaiteurs, n'empêchera personne de devenir un fou; je sais aussi que, pour l'état présent de nos sensibilités, l'aliéné nous apparaît comme moins irritant que l'homme dépravé. Cependant, de très hauts esprits, tourmentés par l'horreur de cette dégradation de la dignité humaine, ont souhaité qu'on fût autorisé à tuer les fous incurables. Chacun de nous, sans hésiter, préférerait l'anéantissement à l'avilissement final des paralysies générales.

Quand l'admirable esprit de Maupassant sombra dans la démence, quand les journalistes nous eurent appris que ce cerveau, plein du génie le plus lucide et le plus vigoureux, n'imaginait plus que sottises, que ce prince des lettres n'avait plus de gestes humains, M. Maurice Barrès, dans un article de la plus douloureuse et de la plus haute éloquence, dit son regret qu'il ne fût pas permis de mettre fin, par la mort violente, à cette déchéance atroce, d'une si cruelle lenteur. Je soutins la thèse contraire, et,

racontant un petit drame auquel il m'avait été donné d'assister, je pris le parti d'affirmer qu'en aucun cas, devant aucune misère, aucun mal incurable, aucune irréparable laideur, l'homme ne peut s'arroger le droit de tuer son semblable, parce qu'on ne sait pas ce qu'il reste en un cœur, fût-il inconscient, de l'instinctive joie de vivre.

Je ne suis pas bien sûr d'être toujours du même avis. Nous flétrissons ces Spartiates qui procédaient, dans leur fleuve Eurotas, à des noyades légales, administratives, d'enfants mal venus, de corps ou d'esprit atrophique. Et pourtant un jour, à Bicêtre, comme je visitais le service d'enfants arriérés du Dr Bourneville, j'ai, devant le troupeau des idiots imperfectibles, tout à fait incurables, souhaité d'un cœur fervent la suppression immédiate de ces petits êtres sans nom.

Parqués sur un balcon dont le parquet de fer à claire-voie donnait au-dessus d'une fosse qui recevait leurs immondices, uniformément vêtus d'une robe de laine et de chaussons toujours souillés, ils vivaient là, les fils de l'alcool et de la dégénérescence, asymétriques avortons, avec des crânes déformés aux os épais et trop soudés, des yeux bridés, des oreilles mal détachées, un regard sans attention et qui ne s'attardait à rien, un cou flasque soutenant à peine une tête oscillante ; de temps à autre, l'un d'eux ouvrait la bouche, une bouche semblable à un bec membraneux d'oiseau, et il en sortait un cri

fauve, un cri de colère sans cause — cependant qu'une surveillante, jeune, résignée et sans impatience, allait de l'un à l'autre, mouchant ici, torchant plus loin, attachant aux barreaux celui-là qui veut frapper ou mordre, et donnant à tous la pâtée, voracement, laidement engloutie. Elle leur parlait, incomprise de ces cerveaux embryonnaires. Vaines paroles, besogne à jamais inutile, car ceux-là sont irréductibles; jamais une lueur d'esprit ne leur viendra, jamais une parcelle d'âme. Ils grandiront ainsi, plus bêtes que les bêtes, sans une parole, sans une idée et sans un sentiment. Ils ne feront pas de progrès. Dans dix ans ils seront pareils, à moins que quelque pneumonie bienfaisante ne les emporte.

On les soigne, pourtant; on les élève en cage, on les préserve de la mort. Pourquoi faire, grand Dieu! Est-il vraiment humain de laisser respirer ces monstres, ces êtres de ténèbres, ces larves de cauchemar? Ne pensez-vous pas, au contraire, qu'il serait ici plus pieux de tuer, d'anéantir cette laideur et cette inconscience, que la souffrance même n'ennoblit pas? Pour tous ces incurables, j'entrevois la suppression légale, autorisée, la mort libératrice, sans aucune souffrance, presque consolatrice, une mort douce, à peine triste, anéantissant l'inutile laideur, rétrécissant l'insupportable champ de l'horreur vaine, du mal pour rien.

Au fond de ma pensée, en ce qui concerne le traitement à infliger, je ne fais pas très grande diffé-

rence entre les idiots de Bicêtre et les énergumènes qui incendient, qui pillent, qui tuent ou qui violent. Il se pourrait bien que nos successeurs sur la terre veuillent pour toutes ces sortes d'hommes — reconnus incurables par un tribunal, après examen médical — une mort prompte et douce, publiée, pour qu'elle serve d'intimidation, mais donnée sans colère, non pas au nom d'une chimérique justice, mais bien plutôt au nom de l'esthétique, une sorte d'élimination naturelle et sereine d'un mal sans remède possible. C'est là, je crois, c'est à cette conception philosophique de la peine, que nous tendrons, et non à la suppression des exécutions capitales.

Si l'on me demandait de résumer en quelques lignes brèves ce qui me paraît être, en matière de répression du crime, évolution probable, j'énumérerais les quelques réformes que voici :

1° Spécialisation du magistrat criminel, choisi parmi les juges d'instruction, et élevé, comme en Angleterre, à une haute dignité;

2° Réorganisation de la cour d'assises selon les vœux de M. J. Cruppi;

3° L'expertise médico-légale, l'étude psychologique de l'accusé et de la genèse de son crime rendus plus fréquents;

4° Création d'hôpitaux-prisons pour les criminels aliénés ou grands névropathes;

5° Application, aussi large que possible, de la loi Bérenger ou du système de prisons modernes aux délinquants qui paraîtront susceptibles d'amélioration, aux criminels par accident; en retour, accroissement de sévérité pour les récidivistes, pour les criminels de tempérament;

6° Adoucissement et multiplication de l'exécution capitale.

Au total, j'en ai conscience, ce ne sont là que bien pauvres réformes, que bien misérables progrès. Nos moyens actuels de répression et d'intimidation répriment mal et intimident peu. Les moyens que nous proposons seront sans doute un peu moins empiriques et peut-être un peu plus efficaces. Il n'y a cependant pas lieu d'en tirer grand orgueil, et ce n'est point, comme bien vous pensez, de ces réformes que je voulais parler quand je disais que nos idées modernes sur la genèse du crime et la psychologie du criminel vont nous ouvrir un horizon de large et noble espoir.

CHAPITRE VII

LA PROPHYLAXIE DU MAL

Comment l'humanité se préserve des maladies infectieuses. — Seule, l'étude scientifique des conditions de production du mal peut conduire à une hygiène préservatrice et à une prophylaxie rationnelle. — Comment on peut lutter : 1° contre l'hérédité : raréfaction des maladies infectieuses susceptibles de déterminer chez les descendants l'irritation de l'écorce cérébrale ou la rupture des fibres d'association; lutte contre la tuberculose, la syphilis et surtout contre l'alcoolisme; — 2° contre le mauvais exemple. — Utilité de l'instruction; le retard d'un réflexe est le commencement de la sagesse; passage nécessaire de la force à la ruse. — L'éducation religieuse. — Les œuvres de préservation et de sauvetage de l'enfance : elles ont déjà fait beaucoup pour la prophylaxie du mal. — Mais il ne suffit pas d'arracher ces jeunes cerveaux aux mauvais exemples, il faut encore les soigner; nécessité de créer des dispensaires d'enfants nerveux. — Traitement du rétrécissement du champ de la conscience; traitement des oscillations émotionnelles. — Une armée coloniale de mauvais sujets. — Conclusion : au total, la négation du libre arbitre et de la responsabilité morale nous conduit, non point à la suppression de toute préservation sociale, mais au contraire à une organisation beaucoup plus complexe, beaucoup moins cruelle et beaucoup plus efficace de nos moyens de défense contre les malfaiteurs; elle mène, non plus tant à la répression aveugle, qu'à la préservation. La morale est l'aboutissant nécessaire de la vérité scientifique.

Entre tous les fléaux qui déciment le genre humain, on n'en sait pas de plus cruel que la tuber-

culose. A elle seule, elle tue un cinquième des gens qui meurent. A Paris, elle mène au tombeau mille personnes, chaque mois. Aucune guerre, aucune peste n'a fait couler autant de larmes, ni de si dures, car c'est le mal dévastateur de la jeunesse. A cet effroyable poison, nous ne savons pas d'antidote : l'antitoxine de la toxine tuberculeuse n'est pas trouvée, et l'on s'accorde à dire qu'il faudra de longues années de patientes recherches pour y réussir. Sans doute, le repos, la cure d'air, un bon régime alimentaire, une médication modérément tonique secourent puissamment l'organisme dans son travail de résistance; mais sitôt que l'évolution morbide a passé certaines limites, la médecine est désarmée. Et pourtant, nous pouvons beaucoup contre l'envahissement du territoire humain par le bacille. La préservation hygiénique, la prophylaxie donne à l'homme tous les moyens qu'il faut pour se mettre hors d'atteinte de l'ennemi, pour se préserver de cette rouille qui ronge notre espèce. Le jour où nous le voudrons bien, le jour où nous aurons pris conscience de l'intensité du désastre et de la puissance réelle de nos moyens de défense, nous ferons pas à pas reculer le danger, et très rapidement la tuberculose cessera d'être. Déjà la typhoïde, grâce à des précautions élémentaires, tend nettement à disparaître, et il en est de même des fièvres éruptives. Je vois là, pour les criminologistes, un enseignement à méditer.

Au point de vue uniquement pratique qui nous occupe en ce moment, on peut tenir le parallèle entre le crime et la maladie phtisique. Là et là, nos moyens curatifs sont le plus souvent médiocres, notre thérapeutique inerme, mais l'espérance est dans la préservation. Sans doute, il est infiniment plus simple de s'abriter d'un microbe dont les conditions de propagation sont connues, que d'enrayer l'éclosion d'un phénomène aussi complexe que le Méfait. Pourtant l'essai, à peine ébauché maintenant, promet d'être fécond. Sans doute, c'est bien quelque chose que de tenir sous les verrous l'homme nuisible, que d'intimider ses pareils, que de substituer la sérénité relative du juge à la haine du malheureux lésé dans sa personne, dans ses affections, dans son bien. Mais voilà vraiment bien longtemps que l'humanité s'en tient là. Le beau mérite d'intervenir lorsque le mal est un fait accompli! L'intéressant est de savoir si on n'eût pas pu l'empêcher. Oui ou non, pouvons-nous, dans quelques limites, raréfier la venue au monde d'êtres naturellement enclins à la malignité, ou bien, ces êtres méchants, une fois nés, pouvons-nous faire qu'ils ne deviennent pas effectivement malfaisants? N'est-ce pas là le plus chimérique des rêves? Tel est le problème que nous allons regarder en face, sur lequel nous allons tenter de nous faire des idées nettes, en établissant le bilan des forces dont nous disposons dès maintenant pour organiser cette

prophylaxie, cette hygiène sociale, ce traitement préventif, infiniment plus souhaitable que tout traitement curatif[1].

C'est ici que vont nous servir et ne pas demeurer seulement platoniques les notions que nous avons acquises sur les conditions de production du mal, sur la « pathogénie » du crime. Abordons le terrain pratique. On a vraiment trop reproché à la science de n'apporter jamais que des négations, de ne nous procurer qu'un illusoire bien-être matériel et de ne rien pouvoir pour la raréfaction de la douleur et de la laideur d'ici-bas. Comme le vieux Descartes, je crois fermement que, « s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici, c'est dans la médecine qu'on doit le chercher [2] ». Physiologiste et psychologue, je tiens, certes, pour magnifique la pure curiosité scientifique, l'appétit de savoir, le besoin, uniquement spéculatif, de comprendre, et je crois que l'amour du vrai, se satisfaisant de lui-même, est en droit de se montrer fort

1. Bien assurément, l'avenir est à la médecine qui soignera les gens avant qu'ils soient formellement malades, au moment où ils sont simplement menacés. De jour en jour nous devenons de plus habiles hygiénistes, en même temps que nous restreignons l'usage des innombrables, empiriques et souvent vaines drogues dont on abuse encore trop.

2. Descartes, *Discours de la Méthode*, VII.

dédaigneux des conséquences. Mais on peut bien admettre aussi la tendance complémentaire. Médecin, élevé dans la foi à la thérapeutique[1], et croyant, par expérience, à l'efficacité de l'hygiène, j'éprouve le besoin de mettre un traitement au bout de la pathologie, une morale au faîte de la philosophie, d'essayer de faire du bien. C'est là, je sais, une tendance fort dédaignée de quelques hauts esprits[2], lesquels n'admettent point que la faible ressource humaine puisse changer un *iota* aux lois de la nature,

1. Le père de l'auteur, le professeur Armand de Fleury, était professeur de thérapeutique à la Faculté de médecine de Bordeaux. Il a laissé, sur la matière, des ouvrages fort estimés. (*Note de l'éditeur.*)

2. L'un des meilleurs que nous ayions m'accueillit un jour, en même temps que d'une main très cordiale, par cette ironique parole : — « Eh bien, mon cher docteur, guérissez-vous toujours tous les maux, moraux et physiques, dont on souffre sur cette terre?... » Il entendait évidemment par là qu'à son sens il est puéril de prétendre à modifier quoi que ce soit des lois de la nature. Je lui répondis simplement, d'abord que je n'entrevoyais que des cures toutes modestes, ensuite que son beau dédain pour mes actes de foi ne pouvait provenir que d'une différence dans nos tempéraments. Ce contemplatif, ce parfait dilettante, cet illustre épicurien souffrait mal que je fusse un homme d'action; il s'en irritait presque, lui si calme et si bien placé pour tout comprendre, du haut de son savoir immense et de sa large méditation. Étudier la maladie, pour un esprit de quelque activité, c'est nécessairement vouloir tenter d'y apporter remède. L'ouvrage auquel M. X*** faisait allusion contient quatre chapitres consacrés à l'étude et au traitement de la paresse, de la tristesse, de la passion amoureuse, de la colère, et il conclut par l'espérance de pouvoir « remorquer un peu la lente humanité dans son évolution imperceptible et perpétuelle pourtant, vers ce minimum de douleurs, de laideur, de désordre, où paraît tendre l'Univers ».

aux conditions de la vie, à la bonté ou à la malignité d'un cerveau. Mais j'estime, précisément, que la grandeur de l'homme est dans son inlassable, dans son incroyable ingéniosité à surprendre le mécanisme de l'univers, à mettre à nu l'enchevêtrement délicat d'une pensée, à mesurer le champ des étoiles. Et non seulement son intelligence pénètre aux profondeurs du comment des choses, mais elle apprend à en jouer, pour son bon plaisir ou son utilité, et à tirer les ficelles de ce gigantesque pantin qu'est le Monde. Voilà longtemps que cette bestiole rampant sur sa goutte de boue, et si menue parmi l'immensité des astres, fait pas à pas reculer la laideur et s'atténuer la souffrance. Oh! son continuel effort pour tendre à devenir divine! L'énormité de ce qui reste à faire ne devrait pas nous aveugler sur ce qu'on a fait jusqu'ici.

Nous sommes en droit d'affirmer que, presque partout où nous aurons surpris les conditions d'un phénomène, physique, biologique ou social, nous pourrons tirer un parti, pratiquement utile, de cette connaissance. Un médecin très réfléchi me disait récemment : « Ce qui est surprenant, ce n'est pas « que nous soyons si désarmés qu'on veut le dire, « c'est que nous soyons si puissants pour combattre « la maladie. » Et le fait est que nous maîtrisons à présent la diphtérie, la septicémie, la fièvre puerpérale, la fièvre intermittente, la syphilis, la rage; que la lèpre, que le choléra, que la peste sont des fléaux

que nous empêchons d'approcher; que la typhoïde, la variole, les fièvres éruptives qui tuaient tant d'enfants, se raréfient de jour en jour; demain c'est la tuberculose que nous éloignerons de nous..... Les trouvailles de l'école Pastorienne, nous révélant un monde d'infiniment petits, nuisibles ou utilisables [1], apporteront vraisemblablement dans nos mœurs des changements équivalents à ceux par où passa l'humanité quand elle s'avisa de s'abriter des fauves, de tracer des chemins à travers les forêts, et de construire des demeures. Notre Europe, où depuis fort longtemps on ne rencontre plus de tigres ou d'ours blancs, de même se libérera des microbes qui la dévorent. En si peu de temps [2], voyez déjà la besogne accomplie!

Or, nous venons d'apprendre comment on devient criminel. Nous savons comment l'homme a peu à peu contracté le respect de la vie et du bien d'autrui, et nous savons par quel conflit de circonstances héréditaires, personnelles et sociales, il en arrive à oublier cette notion nécessaire. Une connaissance

1. On peut considérer comme l'équivalent de nos animaux domestiques, asservis aux besoins de l'homme, les ferments de la bière, des fromages, de l'alcool, etc., que nous utilisons. On sait que M. Duclaux se propose de fonder à l'Institut Pasteur une école des industries de fermentations. Récemment le Dr Albert Calmette a trouvé et utilisé un ferment nouveau, qui est en train de faire subir à l'industrie des alcools une évolution considérable.

2. Les premières découvertes de Pasteur et de Davaine, l'idée naissante du microbe « pathogène » date, en effet, de 1852 (la bactéridie charbonneuse).

plus nette des données du problème ne peut que nous mener plus près de sa solution. La vérité scientifique, comme toute autre vérité, nous rapproche de la morale.

Les moralistes orthodoxes ne se lassent pas de nous reprocher la foncière immoralité de nos doctrines, bassement utilitaires, dénuées de tout idéal. La négation du libre arbitre, surtout, les exaspère. Ils estiment, on pourrait dire ils espèrent, dans le feu de leur argumentation, que tous les hommes en possession de cette doctrine funeste de l'irresponsabilité ne se gêneront plus pour mal faire, pour se plier à tous les caprices de leur fantaisie homicide ou spoliatrice. Combien de copieux volumes n'a-t-on pas consacrés à ressasser et à défendre cette idée!

Or, nous entrevoyons chaque jour un peu plus nettement que si quelque chose a pu retarder l'évolution normale de notre civilisation vers le mieux, et empêcher l'organisation solide d'une prophylaxie du mal, c'est bien assurément cette foi entêtée, aveugle, en la doctrine du libre choix. Mieux avisée et connaissant à fond le cœur humain, l'Église nous enseigne que, sans la Grâce, on ne saurait faire le bien, et qu'il faut mériter la Grâce; et, ce disant, elle ne néglige pas d'imprimer vigoureusement dans les âmes les images adverses de la félicité sans bornes et des supplices éternels, afin de nous aider à demeurer dans la sagesse. Mais l'école spiritua-

liste [1] pousse plus loin la rigueur doctrinale. Si, comme elle l'entend, notre âme est immortelle et libre, si elle a reçu le don de décider indépendamment des motifs et de l'intérêt, si elle s'affranchit de l'entrave des organes humains où elle est incarnée, si toujours et partout il ne dépend que d'elle de faire choix entre la bonne et la fâcheuse voie, il n'y a pas grand'peine à se donner pour essayer de la rendre meilleure et de lui faire une plus haute destinée. On ne comprend même pas bien à quoi sert l'éducation. En vérité, comme il était inévitable, la foi au libre arbitre a conduit au piétinement sur place. Depuis des siècles vous enseignez immuablement à l'homme qu'il n'a qu'à vouloir pour pouvoir, et que, logiquement, la flamme éternelle d'enfer le punira s'il est méchant. Voilà qui est fort bien pour

1. On trouvera sans doute bien subtile cette distinction entre l'Église et l'école des philosophes spiritualistes qui lui tient de si près. Il faut, pourtant, ne pas confondre les dialecticiens orthodoxes, les théoriciens du dogme, si peu difficiles dans le choix de leurs arguments, et parfois si prompts à déformer les faits pour les besoins de leur cause, véritables sceptiques, comme les appelait Renan, avec les prêtres de la religion catholique, avec ces praticiens du culte que nous voyons si fréquemment emplis d'une foi vive, d'un profond amour du prochain, d'une large indulgence, brûlant du zèle le plus vif pour le bien de l'humanité. Je ne discute ici que les premiers, que ceux qui philosophent, entrent dans la discussion, se servent de raisonnements, invoquent la science pour étayer leur foi et s'exposent ainsi à des répliques d'autant plus vives que leur argumentation, sous prétexte de préserver la société menacée, s'attarde à des données que nos connaissances actuelles ne permettent vraiment plus guère de défendre de bonne foi.

des enfants ou pour des peuples jeunes. Mais à mesure que mûrissait l'intelligence, l'homme n'a pas pu ne pas comprendre qu'on le voulait tenir par un mensonge; du même coup, la conception de l'enfer lui a paru quelque peu puérile. Ce n'est pas notre faute si cela s'est passé ainsi. Si l'idée religieuse a déserté les masses, si quelques gouvernements modernes ont été amenés à la tenir pour ennemie, c'est d'abord parce qu'elle demeurait trop simpliste, mieux adaptée aux imaginations du XIVe siècle qu'à celles d'à présent, et aussi, il faut bien le dire, pour ce motif que notre Église, abusant de l'amour du pouvoir effectif et de l'administration temporelle, a lassé les esprits épris de liberté. Elle s'est plus préoccupée de dominer que de moraliser. Ainsi a-t-elle fait beaucoup moins qu'elle n'aurait pu pour la raréfaction du crime contre la vie ou le bien du prochain, soucieuse avant tout des fautes contre la croyance, du péché par orgueil ou par libertinage. Comment s'étonner, après cela, que les époques de grande foi aient été les moins avares de la vie du prochain?

La foi dévote au franc arbitre n'est donc pas le rempart unique, la forteresse imprenable qu'il faut trembler de voir abandonner : ce n'est plus, aujourd'hui, qu'une défense bien fragile, et trop visiblement démantelée.

Veuillez maintenant envisager sans parti pris le système de préservation plus vaste, plus complexe,

mieux adapté et, je crois bien, plus fécond, que nous voulons y substituer. Ce qui va suivre montrera, j'espère, que nos adversaires n'ont pas l'exclusif monopole de l'amour de l'ordre et du souci de cette paix sur terre qui fut promise aux hommes de bonne volonté. Nous aussi, nous entendons que les sages et les vaillants puissent travailler en sécurité, sans avoir à trembler pour le bien qu'ils acquièrent ou pour la vie de ceux qu'ils aiment. Mais, non contents de réprimer le mal commis, nous avons l'ambition plus charitable, ou, si vous voulez, plus chrétienne, de le tuer dans l'œuf, et d'en empêcher l'éclosion.

Procédons simplement en passant en revue la série des modalités de la genèse du phénomène crime, et tâchons de mettre, en regard de chacune, un remède aussi efficace qu'il sera en notre pouvoir.

Lutte contre l'hérédité. — Nous avons vu que l'homme malfaisant vient fréquemment au monde, non certes avec cette marque fatale et cette inéluctable prédestination que Lombroso voyait en son criminel-né, mais simplement taré de fâcheuses tendances, et tenant de ses pères un système nerveux anormal, enclin à l'irritabilité paroxystique, ou bien à l'idée fixe, à un besoin naturel, impulsif, quasi automatique d'attirer à soi sans délai tel objet

souhaitable, et de repousser fortement avec la plus aveugle violence la chose adverse, l'homme obstacle. Ces sortes de cerveaux fonctionnent comme s'ils n'avaient reçu en dépôt aucune notion de sagesse, de prud'homie, comme disaient nos pères; et cela, pour une cause dont nous retrouvons souvent la raison d'être anatomique, dont nous connaissons en tout cas le mécanisme fonctionnel. Ils sont atteints d'une maladie de la cellule cérébrale et de ses prolongements, telle que l'association ne se fait plus, que la mémoire n'intervient pas, que le réflexe seul subsiste. L'autopsie fine du cerveau révèle que l'enfant était né avec des méninges épaisses irritant l'écorce cérébrale, ou bien avec des lésions plus délicates, entravant ou coupant la communication d'un groupe de cellules à l'autre.

Des expériences fort concluantes de M. Ch. Féré, médecin de Bicêtre, montrent très nettement le rôle des intoxications de toutes sortes dans la genèse de ces lésions microscopiques, et des lésions plus grossières, malformations faciales et crâniennes, qu'on nomme les stigmates de la dégénérescence. D'autre part, l'étude attentive des antécédents héréditaires chez les habitués des prisons, manque rarement de nous révéler, dans leur ascendance directe, une intoxication, une de ces infections microbiennes, capables d'imprégner plus d'une génération : syphilis, alcoolisme, absinthisme, tuberculose; ou bien encore, c'est la mère, qui, dans le temps de la

grossesse, fut atteinte d'une fièvre éruptive, d'une pneumonie, etc.

Aussi sommes-nous convaincus que la raréfaction, par la simple hygiène, des maladies infectieuses, outre une diminution de la mortalité, comportera une diminution de la méchanceté ou, si vous préférez, de l'irritabilité humaine. Quant à la lutte contre l'alcoolisme, personne, à l'heure actuelle, ne doute que nous devions la tenir pour un devoir sacré. Dans une amusante boutade, publiée, je crois bien, en 1884 par le *Journal des Débats*, Ernest Renan raille en ces termes le zèle des sociétés de tempérance : « Elles reposent, nous dit-il, sur d'excellentes intentions, mais sur un malentendu. Au lieu de supprimer l'ivresse pour ceux qui en ont besoin, ne vaudrait-il pas mieux essayer de la rendre douce, aimable, accompagnée de sentiments moraux?... Il y a tant d'hommes pour qui l'ivresse est, après l'heure de l'amour, le moment où ils sont les meilleurs! » J'entrevois une vérité sous cet apparent paradoxe. Il est exact qu'une certaine ivresse est nécessaire à la bonne exaltation, à la joie du cerveau humain. Mais j'estime que nous ne serons que des barbares tant que nous demanderons ce *sursum corda* à des poisons du système nerveux. A propos de la joie de vivre, du bien-être et de l'état d'esprit heureux et généreux que procure souvent aux déprimés mélancoliques une injection d'eau salée, de sérum artificiel, j'ai déjà eu occasion d'écrire ces lignes que je

crois toujours vraies [1] : « Pour aboutir au même résultat, pour gagner ce sommet d'excitation légère, domaine de la joie, d'où l'on n'aperçoit plus la vallée de misère, combien d'hommes s'empoisonnent d'alcool, d'opium, d'éther, de morphine, sur cette vieille terre qui se croit très civilisée, et qui en est encore aux procédés les plus sauvages pour se donner l'oubli ! Ces paradis artificiels, comme les nommait Baudelaire, avec leurs lendemains de honte et de pire fatigue, ces poisons qui nous font esclaves et finissent par nous tuer, ces faux amis qui ne nous procurent l'oubli qu'en nous menant à l'abrutissement ou à la fureur, ne sont pas un juste moyen de donner la joie à ces âmes meurtries, tombées au creux de la détresse chronique, qu'ont les névropathes héréditaires et les grands épuisés du système nerveux. Il faut que les hommes le sachent : sans recourir à ces sournoises et mensongères drogues, on peut rehausser son esprit jusqu'à la joie de vivre et jusqu'à l'espérance, par des procédés légitimes, en recourant aux sources naturelles de la force humaine, par des stimulations purement mécaniques de nos nerfs sensitifs. J'ai dit ailleurs [2], et j'ai suffisamment prouvé, je crois, que c'est la sensibilité qui est la mère de notre force : cherchons-la partout où elle est, pour lui fournir une éducation nouvelle,

1. *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, ch. VII : *La tristesse et son traitement*, p. 333.
2. *Ibid.*, p. 240 et suiv. : *La fatigue et la force humaines.*

une culture du moi, dirait M. Barrès, des stimulations méthodiques, diront les médecins et les physiologistes. Avec précautions, pour éviter le surmenage, en y mettant un peu d'habileté technique, pour éviter les sursauts brusques, donnez de la musique à vos nerfs acoustiques, et du massage aux nerfs de vos muscles, de beaux spectacles à vos yeux, des frictions au gant de crin ou des étincelles statiques aux nerfs de votre peau, de l'oxygène, de l'ozone, de l'air vif à vos poumons, du sérum au torrent sanguin [1], un régime à votre estomac, et vous accroîtrez vos forces et vous diminuerez d'autant votre tristesse habituelle. » Ainsi peut se réaliser le rêve de Renan, d'une griserie toute légère, toute esthétique et moralisatrice.

Donc, par tous les moyens de propagande en notre pouvoir, articles de journaux, conférences populaires avec projections de scènes impressionnantes, images saisissantes affichées sur les murs de l'école, poèmes comme *l'Assommoir*, leçons données et ressassées aux adultes et aux enfants, faisons une guerre inces-

1. On sait que cette méthode si simple, si active et si fidèle de stimulation de l'organisme, d'accélération de la nutrition, de relèvement des énergies physiques et morales, a été introduite dans la thérapeutique par le Dr Jules Chéron (voir son *Introduction à l'étude des lois de l'hypodermie*). On sait aussi que le sérum artificiel, dont l'action est uniquement mécanique (frôlement d'un corps étranger sur les houppes nerveuses sensitives des parois des artères) peut énerver et griser comme un vin, si on l'emploie à doses disproportionnées à la résistance du sujet (voir *Médecine de l'Esprit*, p. 321 et suiv.).

sante à l'alcoolisme, à l'intempérance, à toutes sortes d'intempérances. Nous le savons pertinemment : dans les pays comme la France, l'Italie, la Belgique, la courbe progressive du crime et celle de la folie suivent régulièrement la courbe ascensionnelle de la consommation de l'alcool. En Norvège où la défense contre l'alcoolisme a été puissamment et rigoureusement organisée, la criminalité s'est immédiatement faite plus rare. Or ces statistiques ne nous parlent que de l'action directe du poison éthylique sur le cerveau de l'homme qui consomme en excès; que serait-ce, si elles nous informaient de son action secondaire sur sa descendance! Nous pourrons nous enorgueillir d'une belle victoire le jour où notre République, renonçant à faire du marchand de vin son grand agent électoral, osera toucher à son omnipotence, limiter le nombre de débits et augmenter les impôts sur les alcools, sur les spiritueux, sur les apéritifs, sur tout ce qui n'est pas le vin de table, le vin salubre de consommation courante. Plutôt encore qu'en l'intervention de l'État, je crois en l'action puissante de ces sociétés de tempérance, nées de l'initiative privée, de qui l'ardeur au bien sera toujours plus éloquente, plus persuasive que ne saurait l'être l'inévitable veulerie d'un employé de l'administration. Utilisons toutes les forces pour hâter et mener à fin cette grande croisade. Donnons aux malheureux, à défaut d'autre égalité, l'égalité devant l'hygiène; apprenons-lui à craindre les poi-

sons et à chercher ailleurs sa vaillance et sa joie. Du même coup donnons la chasse à cette affreuse syphilis, mère de l'ataxie, de la paralysie générale des aliénés, et de plus d'une forme de dégénérescence.

Il faut encore tenter de s'opposer à l'hérédité directe des mauvais penchants. Platon estimait que le crime peut se perpétuer, dans la même famille, durant plusieurs générations : « Quand l'aïeul et le bisaïeul d'un enfant auront été frappés de la peine de mort, l'État devra bannir l'enfant, de crainte qu'il ne devienne lui-même criminel. » Sans être aussi sévère, et, comme on dirait aujourd'hui, aussi radical que le divin auteur du *Timée* et des *Lois*, je crois pourtant que l'enfant peut tenir de l'état moral de son père, non seulement par imitation, mais par hérédité. Ils étaient loin de cette vérité, ces administrateurs pénitenciers de la Nouvelle-Calédonie qui s'étaient avisés, dans leur amour de la morale, de marier, par-devant maire et curé, les condamnés de droit commun aux pétroleuses de la Commune. De ces unions idylliques naquirent quelques douzaines de rejetons dont la malignité et la férocité naturelles confondaient l'imagination. On avait fait soigneusement belle portée de petits tigres, et nichée de jeunes serpents. En certain État d'Amérique on pousse la conviction scientifique en l'hérédité du mal jusqu'à priver légalement et solennellement les condamnés aux peines graves de leurs moyens de

perpétuer leur espèce. Procédé sans doute un peu vif d'empêcher la germination de la mauvaise graine! Entre le procédé d'Amérique et celui de Calédonie, la vieille Europe peut trouver aisément un moyen terme où se tenir.

Accordez-nous que, jusqu'ici, nous ne demandons rien de bien excessif ni d'utopique. Nous savons, par expérience, ce qu'a donné la lutte contre l'alcoolisme, et l'homme commence à comprendre quels redoutables ennemis il a dans les excitants artificiels et les toxines. Nous avons donc de grandes chances d'étouffer, partiellement, le mal dans l'œuf, comme nous disions tout à l'heure, en nous appliquant à rendre moins fréquentes les circonstances que nous savons être le plus aptes à faire naître des cerveaux irritables, paroxystiques, impulsifs et peu réfléchis.

L'Instruction et l'Éducation. — Victor Hugo aimait à dire : « Qui ouvre une école ferme une prison ». Dans une heure d'optimisme, M. Alfred Fouillée affirmait que « plus il y aura d'écoles, moins il y aura de prisons : plus la science fait des progrès, plus elle reconnaît que le criminel est souvent un insensé, souvent un ignorant ». Depuis, le même philosophe est quelque peu revenu de cet espoir, et il a avoué en toute bonne foi que, dans l'enseignement primaire, l'instruction scientifique, de plus en

plus répandue, n'a nullement haussé le niveau moral. De très nombreuses statistiques ont établi que les départements de France où l'on compte le plus d'illettrés sont précisément les mêmes où le crime est le moins fréquent. Aussi voit-on beaucoup de bons esprits tendre à en revenir à la vieille idée de Montaigne, que « l'affinement des esprits n'en est pas l'assagissement ».

Entendons-nous pourtant. C'est une loi de physiologie, aussi vraie que les plus justes statistiques, qu'une force impulsive traverse sans encombre un cerveau désert d'ignorant, pour passer de l'état centripète à l'état centrifuge, de la sensation à l'acte. L'homme de haute culture et de vaste érudition, ne voyons-nous pas chaque jour comme il est lent à se déterminer, comme il s'attarde à peser le pour et le contre des choses, combien malaisément il prend parti, comme il est sobre d'action? Gardons-nous donc de dire trop vite que l'instruction obligatoire a été un mal social. D'abord, elle était nécessaire; c'était un pas fatal de l'évolution humaine : quel est donc le gouvernement qui eût osé la retarder longtemps? Et puis, comprenons mieux ce qui s'est passé là. Songez qu'il ne s'agit que d'une instruction primaire, bien partielle, et là, comme partout, si la forte dose est calmante, la petite dose est grisante. Songez encore que cette instruction n'est peut-être pas exactement ce qu'elle devrait être, en ce sens que — au lieu d'enseigner simplement à

l'homme les moyens pratiques et probes de se tirer d'affaire dans la vie — on lui met en tête des choses propres uniquement à lui valoir des ambitions démesurées, des prétentions disproportionnées, à lui donner notamment envie de quitter la campagne pour émigrer aux grandes villes.

Envisagez encore ce fait d'une haute importance que, si la criminalité totale ne semble pas avoir diminué par le fait de l'instruction répandue, la criminalité sanglante se fait pourtant plus rare, tandis que s'accroissent le vol et le crime par ruse. La violence s'atténue, la fourberie grandit. Mais n'est-ce pas la loi d'évolution qui régit notre monde? Je l'ai déjà dit au commencement de cette étude : les Lacassagne, les J. Bertillon, les Ad. Guillot, les Bournet, les L. Faucher, Lombroso lui-même, qui diffèrent d'avis sur mille questions de la philosophie pénale, s'accordent pour admettre que l'instruction ne peut que rendre l'homme plus fourbe, plus habile au mal. Pour ma part, je suis conduit à croire qu'il faut considérer comme moralisateur tout ce qui retarde l'impulsion, tout ce qui peut faire diffuser, s'étaler en surface la vibration nerveuse trop intense, et que meubler un cerveau c'est fatalement l'assagir Sans doute, ce n'est que le passage de la force à la ruse, mais l'homme ne saurait devenir meilleur qu'en différant la seconde partie du réflexe. La ruse n'est pas la bonté, mais par le fait seul qu'elle temporise, qu'elle permet d'envisager le pour et le contre des

choses, et l'intérêt mieux entendu, voilà déjà un premier pas vers la douceur et une civilisation relative. La sagesse consiste donc à ne rien regretter, à donner l'instruction primaire aussi largement que possible, quitte à la rendre moins chimérique, plus pratique, et tendant à développer l'homme sur place, à faire du fils de paysan un paysan très expert en son art et très amoureux de la terre, au lieu d'un citadin manqué. L'agglomération, la ville, le mauvais milieu, le fâcheux exemple, voilà vraiment qui pousse l'homme indécis et faible dans la voie du méfait.

Alors que nous nous appliquions à connaître le mécanisme cérébral afin de mieux comprendre l'âme du criminel, nous avons abouti à cette formule : pour un même cerveau et une même impulsion, le résultat final, l'acte accompli dépendra de l'éducation, c'est-à-dire de la qualité des images accumulées dans la mémoire. Et l'on peut dire encore que toutes les fois qu'un de nos actes n'est pas simplement impulsif, toutes les fois qu'il est délibéré, il dépend du libre jeu de nos collatérales et de la valeur des notions dont nos cellules cérébrales ont été meublées. Notre cerveau est un théâtre où luttent, à qui s'accomplira, des images mentales. Ce que nous nommons un homme de bien, ce n'est rien d'autre qu'un cerveau vigoureux en qui les représentations mentales de sagesse, de prudence, d'expérience sont si puissantes, si bien

maîtresses du terrain, que les impulsions fâcheuses sont immédiatement et presque sans combat réduites à néant. C'est un homme bien élevé, et entouré de bonne heure d'exemples salutaires. A supposer que l'hérédité soit pour un quart ou un tiers dans la genèse du crime, l'influence du milieu figure pour les deux autres tiers ou les trois quarts. Après cela, sommes-nous en droit d'espérer que les moralistes orthodoxes voudront bien cesser de redire cette phrase de M. Desdouits, que j'ai déjà eu occasion de citer : « Ce qui résulterait des principes déterministes, s'ils pouvaient passer de l'état de théorie dans la pratique, ce ne serait pas seulement une mauvaise éducation, ce serait la suppression de toute éducation ». En vérité je ne vois guère qu'une doctrine qui puisse, théoriquement, conduire à la suppression de l'éducation, c'est la doctrine du libre arbitre, qui nous enseigne que l'homme le moins cultivé est le plus près de la sagesse, et qu'il trouve, au fond de lui-même, une infaillible voix pour l'avertir qu'il va entrer dans le mauvais chemin.

Oui, certes, l'éducation est de la plus haute importance. Mais qui la donnera à ce gamin du boulevard extérieur dont le père est ivrogne, dont la mère fait le trottoir, qui n'a pour compagnons de jeu que de jeunes vauriens, que de futurs escarpes, pour qui le grand chic, l'élégance, consistera à boire sec à l'assommoir, à lever haut la jambe au bal de

Clignancourt, à dérober adroitement aux étalages, et, pour finir, à vivre de la prostitution des filles? Car tout cela devient pour cet étrange monde comme une sorte d'idéal où celui-ci échoue, où celui-là excelle. Dans ce milieu terrible, quiconque hésite et trébuche sur le chemin du mal est tourné en dérision; mais comme on admire au contraire la jeune bête humaine hardie et vive, qui, dès ses coups d'essai, s'égale au plus roué! Que peut l'instruction de l'école primaire contre un pareil total d'exemples, contre cette atmosphère respirée en naissant, contre cette émulation et ce point d'honneur à rebours?

Ah! dira-t-on, pourquoi donc avez-vous tué l'idée religieuse, l'espoir des récompenses, la crainte de l'enfer? Pourquoi avoir fait taire la vieille chanson berceuse dont parlait si éloquemment M. Jaurès? Voilà la faute irréparable, et vous-mêmes, les incrédules, il vous faut l'avouer.

Ainsi que beaucoup d'autres, cette question de l'éducation religieuse des masses me paraît avoir été mal posée.

J'ai dit et imprimé que la laïcisation de l'école s'était accomplie en France d'une manière un peu radicale et hâtive, et que nos hommes politiques paraissent s'être imaginé que le niveau philosophique du peuple allait s'élever tout d'un coup, du fait seul de la proclamation de la république et de la suppression du tyran. J'ai rappelé que les esprits les plus vastes et les moins timorés, que les Littré, que

les Renan, que les Taine, n'ont pas vu sans surprise et sans inquiétude la hardiesse tranquille avec laquelle nos ministres républicains répandaient du jour au lendemain, et semaient sur le terrain le moins préparé, des théories et une conception du monde qui nécessitent, pour être bien comprises, quelque culture préalable. Je pense encore tout cela. Mais j'en suis venu à me demander si véritablement on aurait pu faire autrement. En fait, le peuple de nos grandes villes n'avait-il pas, bien avant la laïcisation, fait abandon de sa foi religieuse, et cela par la faute même de la religion, trop occupée à faire de la foi une arme politique, à prendre le parti des puissants et des riches, à mettre l'évangile du fils du charpentier au service des gouvernements à poigne et de la haute banque? Qui faut-il accuser de l'incrédulité du « pauvre monde »?

Pour mon compte, élevé dans une famille vraiment religieuse, près d'un vieillard qui fut un incomparable modèle de toutes les vertus chrétiennes, et, plus tard, ayant fait chez les pères jésuites mes classes d'humanités, de rhétorique et de philosophie — quelle philosophie! — en dépit des révoltes que n'a cessé de me procurer la soumission de toute vérité d'expérience ou d'observation à la croyance préadmise, je resterai toute ma vie sous le charme infini de la tendresse catholique. Je ne saurais pas ne pas lui être reconnaissant de cette effusion, de cette fonte de mon âme que je lui

dois, de tout ce qu'elle a mis en moi de grand amour et de belle émotion. Elle prend aux entrailles, elle est humaine : c'est sa force. Si j'aime tant Renan, c'est sans doute parce que la rigueur de sa dialectique et la sévérité de sa science se tempèrent, s'humanisent, s'attendrissent de toutes les croyances dont furent saturées cette enfance et cette jeunesse qu'il a si délicieusement racontées. Élevé dans l'impiété, il n'aurait pu comprendre qu'une trop faible part du cœur humain. Pour tout dire, je ne voudrais pas que mon fils fût trop vite sevré de ce lait-là. Et cependant, il me faut reconnaître que cette pure et douce morale de l'Église ne va pas, en ce temps, sans inconvénients, qu'elle nous enseigne un peu trop la résignation, l'inutilité de l'effort, la sainteté de la douleur, qu'elle est communautaire, qu'elle proscrit l'individualisme, flétrit l'orgueil, rit de l'ambition, est indulgente à la paresse, conseille l'incuriosité. Peut-être n'en serait-elle que plus efficace pour maintenir les malheureux dans le respect de la personne et du bien d'autrui, et pour les préserver de l'utopie socialiste. Mais ce calcul n'est pas précisément très noble. Puis, pour y parvenir, encore faudrait-il que le pauvre monde eût la foi. Il n'est pas bien certain qu'on puisse la lui inculquer de nouveau, même si les successeurs de l'illustre pape actuel persévèrent dans sa tendance à ne vouloir que d'une foi détachée de la politique, purement moralisatrice.

Donc, pour souhaitable que puisse nous paraître la restauration religieuse en vue de la prophylaxie du crime, je crains bien qu'il ne faille nous avouer que, pour le moment du moins, c'est là une utopie, j'entends pour ces grands centres ouvriers, où le besoin d'un prompt remède se fait si vivement sentir. Je crois plus efficace — précisément parce que l'homme du peuple de Paris est souvent mis en défiance par la soutane ou la cornette — l'intervention de l'Assistance publique (*Service des enfants moralement abandonnés* [1]), et surtout de ces œuvres toutes modernes, nées de l'initiative privée, qui se multiplient fort, en France, depuis quelques années, et qui me paraissent appelées à rendre les services les plus éminents.

Au premier rang, il faut citer cette *Union française pour le sauvetage de l'Enfance*, actuellement présidée par Mme Jules Simon, qui a pour but de recueillir les enfants maltraités et les enfants mis en danger moral, par ignorance ou inconduite des parents. Aidée par cette loi Roussel, d'une si évidente utilité, qui permet de prononcer la déchéance des parents indignes, cette œuvre arrache les enfants au milieu pervers et les place, soit dans des établissements de bienfaisance, soit chez des patrons en vue d'apprentissage. L'*Union* a un asile à elle où les

1. En quinze ans, le service des enfants moralement abandonnés de l'Assistance publique a recueilli environ 10000 petits malheureux.

pauvres gamins sont hospitalisés avant d'être placés. Chaque année on réserve et on place, pour chacun d'eux, une somme de cinquante francs, pour lui faire un pécule le jour où il prendra son essor. J'ai vu quelques-uns de ces misérables petits Parisiens, chargés ou non d'une hérédité lourde, s'améliorer et littéralement se transformer sous la seule influence de bons traitements et d'honnêtes exemples. L'*Union française* estime que sur 3500 sujets recueillis et placés par elle, elle a réussi à doter la société d'environ 1500 braves garçons, décidés à gagner honnêtement leur vie, trempés à neuf pour le bon combat. Les 2000 autres étaient incorrigibles. Mais n'est-ce pas déjà fort beau d'en sauver près de la moitié !

Il me faut signaler encore l'*Œuvre de l'Adoption*, qui recueille les orphelins légitimes ou naturels ; la *Société générale de protection de l'Enfance abandonnée ou coupable* [1] ; la *Société de patronage des orphelins agricoles*, fondée en 1836 ; le *Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence*, fondé en 1890, qui met en pension et en apprentissage les vagabonds et les jeunes traîneurs de pavé, qui ouvrent de grands yeux de vice à tous mauvais exemples, et que ramasse la police ; la *Ligue des Enfants de France*, fondée par Mlle Lucie Faure en 1895 ; l'*Œuvre familiale des orphelins de la Seine* ; l'*Œuvre de Sainte-Anne* ;

1. A recueilli depuis 1880 environ 5000 enfants.

l'*Œuvre de l'adoption des petites filles abandonnées*; la *Société de l'Orphelinat de la Seine*; le *Patronage des jeunes protestants en danger moral* (1896); le *Refuge de Plessis-Piquet* (1889), pour les jeunes garçons israélites ayant eu maille à partir avec la justice; la *Maison familiale*; l'*Œuvre des petites familles*; les *Garderies scolaires*, où l'on surveille au sortir de l'école les petits garçons et les filles, en attendant que leurs parents rentrent de l'atelier; la *Société contre la mendicité des enfants*, etc., sans compter une vingtaine de bonnes œuvres dites de relèvement; la *Société de patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés*; le *Refuge du Bon-Pasteur*; la *Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative* (lisez dans des maisons de correction); l'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare*, fondée dès 1870, par Mme Isabelle Bogelot, aujourd'hui chevalier de la Légion d'honneur. Et je m'en voudrais d'oublier, entre toutes ces œuvres, celle dite des *Travailleuses de Popincourt*, fondée tout récemment (22 septembre 1896) par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française, à l'imitation de ces *College Settlements* qui ont déjà fait tant de bien en Angleterre. Chaque jour, des femmes appartenant à la société la plus aristocratique, la plus charitable et la plus intellectuelle de Paris, s'en vont, à tour de rôle, rue de la Folie-Regnault, au rez-de-chaussée, loué par elles, d'une grande usine; et là, groupant autour d'elles les

enfants du quartier le plus populeux de Paris, anonymes, ayant dépouillé toute vaine élégance, n'ayant gardé que leur intelligence et leur bonté, elles font aux marmots quelque classe supplémentaire, leur enseignent des jeux, apprennent aux garçons à tresser des paniers, aux filles à ourler un mouchoir ou à coudre une robe; le catéchisme n'est appris qu'à ceux qui le demandent, mais à chacun l'on donne quelque teinture de morale pratique.

Voilà d'heureuses tentatives. Voilà de quoi s'enorgueillir, voilà de la bonne besogne, parce qu'elle préserve, parce qu'elle prévient le mal, parce qu'elle sait tendre pieusement et tendrement la main pour mener dans la bonne voie, parce qu'elle multiplie l'exemple salutaire, parce qu'elle enseigne l'admirable dérivatif qu'est le travail, et le retour à la nature, à la campagne, au sain labeur des champs, loin des agglomérations redoutables, au lieu de châtier aveuglément, cruellement des misérables, coupables, après tout, d'être nés d'un père alcoolique, d'une mère prostituée, et de n'avoir grandi qu'au milieu de mauvais sujets, en pleine contagion. Voilà le remède logique, la prophylaxie souhaitée.

Notre devoir à tous est de multiplier, de faire prospérer ces fondations de toutes sortes par tous les moyens en notre pouvoir, par de fréquents appels à la charité privée, sans trop compter sur l'administration, sur l'État, sur la communauté, qui ne saurait suffire à tout. Ici encore, imitons ces

Anglo-Saxons, qui ne sont pas nos maîtres seulement en matières coloniales, commerciales, agricoles et industrielles, mais qui savent aussi faire admirablement le bien. A leur manière, vous tous qui n'avez pas d'héritiers directs, apprenez à donner une part de votre fortune pour le bon orgueil de voir votre nom inscrit en lettres d'or au frontispice d'une œuvre utile. Sans doute vos neveux seront un peu moins riches; mais, après tout, n'auront-ils pas l'honneur du nom que vous aurez su ennoblir; puis, où serait le mal, quand ils travailleraient un peu? Il faudra bien que nous y venions tous, quand la rente sera tombée à moins de 1 pour 100. Créez, créez en foule, dans les grandes villes surtout, de ces écoles de morale pratique. C'est de vous que l'on pourra dire que, du même coup, vous fermez des prisons.

Mais si bonnes, si légitimes, si conformes à ce que nous savons de la pathogénie du crime, que soient les tentatives faites jusqu'à ce jour, il n'en est point qu'il ne faille estimer incomplète et boiteuse. Sur 3500 gamins de Paris recueillis et duement élevés par elle, l'*Union française* compte seulement 1500 sauvetages, contre environ 2000 insuccès. Cette proportion de jeunes âmes arrachées au mal, peut-on sensiblement l'accroître? Je crois que oui; voici comment :

Rappelez-vous ce que nous avons dit du cerveau criminel. Tout d'abord nous avons établi le bilan du rôle que joue, dans sa genèse, l'hérédité d'une part, l'imitation de l'autre. Pour lutter contre l'hérédité, à savoir contre l'alcoolisme, la tuberculose, la syphilis, les maladies infectieuses, nous avons nos sociétés de tempérance et tout l'arsenal de l'hygiène contemporaine. Pour arracher les enfants et les jeunes gens au milieu délétère, nous avons toutes les œuvres que nous venons d'énumérer, et nous sommes armés de l'excellente loi Roussel. Mais, même quand on les a mis hors de portée de la contagion, ces petits malheureux n'en demeurent pas moins des impulsifs, des névrosés, des déséquilibrés, de mauvais caractères. Ceux-là nous montrent les symptômes de la neurasthénie avec ses grandes et subites oscillations mentales, de la dépression à la colère, de la timidité à l'excessive audace; d'autres se révèlent déjà comme de petits hystériques, facilement en proie à l'idée fixe, au rétrécissement du champ de la conscience, aux maladies de la mémoire, à l'oubli de tout en présence d'une proie qui les tente; d'aucuns sont simplement distraits, mélancoliques, paresseux ou colères, et il faut être du métier pour reconnaître chez eux la névrose; certains, plus gravement atteints, sont manifestement épileptiques.

Eh bien! il faut redire, car c'est une chose prouvée, que les ressources actuelles de la thérapeutique mentale, de ce que j'ai nommé la médecine

de l'esprit, ont une forte prise sur ces états pathologiques. A l'heure actuelle, après les remarquables recherches de M. Pierre Janet sur les névroses et les idées fixes, et mes modestes études sur les neurasthéniques, je mets en fait qu'un médecin neurologiste instruit et patient peut beaucoup pour changer ces âmes. Nous améliorons le moral d'hommes de cinquante ans. Or, c'est une règle à peu près sans exception que plus le sujet est jeune, plus il est malléable, plus on peut lui faire de bien.

En réalité, il n'est guère de ces cerveaux déséquilibrés qui ne trouvent leur place dans le cadre d'une des trois grandes névroses, épilepsie, hystérie, neurasthénie. J'ai déjà longuement montré [1] que chez un assez bon nombre d'enfants méchants les crises de colère ne sont rien d'autre que des attaques d'épilepsie larvée, décrites par M. Falret, sous la dénomination de « petit mal ou de grand mal intellectuel », et j'ai cité à ce propos quelques observations que je crois très démonstratives. En ce cas, l'action du bromure de potassium et de la médication classique donne assez promptement des résultats appréciables. Chez les impulsifs hystériques, que le moindre désir affole, aveugle, et ferme pour ainsi dire au reste du monde, M. Pierre Janet excelle à déceler l'idée fixe latente, à la pourchasser sans relâche et à la remplacer par une autre idée utili-

1. Voir *Introduction à la Médecine de l'Esprit*, p. 390 et suiv. : *La colère et son traitement.*

sable et saine, celle-là; je sais de lui des cures qui sont de véritables petites merveilles d'ingéniosité, de patience, d'habileté thérapeutique. Quant aux neurasthéniques, chacun sait que l'on peut beaucoup pour ces mauvais cerveaux, mélancoliques, inaptes au travail, prompts aux colères, aux espérances vives et aux longs découragements, par un bon règlement de vie, un régime adapté, des stimulations méthodiques du système nerveux. Refaites-leur une nutrition et, du même coup, vous verrez leur esprit s'affirmer, devenir cohérent, cesser de se gaspiller et de s'éparpiller, conquérir la stabilité, perdre ses mauvaises habitudes et en prendre de bonnes.

Il faut avoir souvent vu de ces cures pour y croire. Que dis-je? il faut en avoir fait, ou bien avoir été guéri. A l'heure actuelle les observations, suivies de près, soigneusement prises, commencent à s'entasser dans mes cartons; elles seront prochainement publiées; un grand nombre d'entre elles ne me permettent pas de douter de l'efficacité de nos stimulants du système nerveux sur l'état de la vitalité, de la nutrition du cerveau, et secondairement de la tenue morale.

Dans une lettre, d'ailleurs fort bienveillante, qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire à propos d'une précédente étude, un des maîtres de la psychologie contemporaine me disait récemment : « Je crois la médecine de l'esprit beaucoup plus délicate qu'il ne

semble aux médecins, et je n'ai, je vous l'assure, qu'une médiocre confiance dans leurs procédés tout extérieurs. C'est, selon moi, sur le grand ressort qu'il faut agir, et le grand ressort, c'est le sentiment, c'est l'idée. Vous admettez la toute-puissance des habitudes physiques, pourquoi n'admettez-vous pas encore mieux la toute-puissance des habitudes morales, des bons sentiments inculqués de bonne heure à l'enfant, des idées généreuses peu à peu introduites dans son esprit? Si une friction sèche ou une injection d'eau salée a de l'efficacité, pourquoi l'action directe sur les sentiments et les pensées n'en aurait-elle pas, et davantage?» A ces objections qui doivent venir naturellement à l'esprit de quiconque nous lit sans nous voir à l'œuvre, on ne peut répondre que par des faits. Or les faits nous affirment que les bons sentiments germent mal dans un cerveau dont la nutrition est ralentie, qu'il est utile de guérir la neurasthénie, l'hystérie et l'épilepsie, pour améliorer du même coup l'état mental caractéristique de chacune de ces névroses. Faites à l'écorce grise une circulation vive, une nutrition active, rendez aux collatérales de ses cellules cérébrales la liberté de leur action, rompez les chaînes de leurs mauvaises habitudes, car elles ont des habitudes, et votre sujet, du même coup, reprendra meilleure mémoire, volonté plus ferme, jugement mieux délibéré. Combien de fois n'ai-je pas fait l'expérience que voici : sur dix enfants, en voici quatre qui

écoutent les bons conseils, qui se laissent imprégner d'idées généreuses; en voilà six qui sont rebelles à l'éducation. Soignez ces six derniers, tonifiez ou modérez méthodiquement leurs centres nerveux, et, sur le nombre, trois ou quatre deviendront promptement dociles, attentifs, perfectibles comme les premiers. N'est-ce pas bien démonstratif?

Aussi mon rêve le plus cher serait-il de fonder à Paris une œuvre de préservation, complémentaire de toutes les autres, qui serait simplement un *Dispensaire d'Enfants nerveux*. C'est à nous que l'on enverrait les mauvais sujets de l'*Union française pour le sauvetage*, chez qui ne mord pas la médication morale habituelle, chez qui l'éducation et l'instruction sont impuissantes. Nous aussi, nous en trouverions de rebelles à nos moyens, mais je suis convaincu par expérience que nous ferions du bien, beaucoup de bien à un grand nombre, et que notre œuvre, purement médicale, contribuerait pour une part, plus considérable qu'on ne sera communément tenté de le croire, à la raréfaction des âmes criminelles.

Voilà, n'est-il pas vrai? une espérance assez précise, une ambition assez haute pour tenter plus d'une âme généreuse, et stimuler le zèle d'un médecin qui aurait conscience de la grandeur de sa mission.

Et quant à ceux qui resteront rebelles à notre traitement, à ceux qui ne guériront pas, les relâ-

cherons-nous ainsi tout simplement, les rejetterons-nous au monde, alors que nous savons à quel point ils sont dangereux, et combien leur tempérament même est vicieux? Non pas, sans avoir fait une dernière tentative pour empêcher ces mauvais gars de devenir des malfaiteurs. J'ai déjà émis, à ce sujet, des idées que l'on m'a fait l'honneur de discuter, et je voudrais les reprendre aujourd'hui en faisant mon profit des objections que j'ai soulevées.

Multiplions, disais-je, les refuges et les asiles pour les gamins méchants et sournois, et si l'éducation première n'a pas de prise sur eux, au lieu de les lâcher à leur majorité, créons à leur usage des abris sûrs, ou bien envoyons-les exercer leurs impulsions sur les pirates tonkinois ou les bandits malgaches. Un romancier fécond en idées vives, M. Paul Adam, dans une série de remarquables articles, depuis réunis en volume, a demandé que nos troupes coloniales fussent recrutées désormais parmi nos condamnés de droit commun qui, cessant de nous coûter cher dans nos prisons de France, seraient enrôlés au pays de mauvais soleil et de fièvres intermittentes, où leur tendance naturelle au meurtre et au pillage pourrait s'utiliser et devenir des qualités de guerre. Mais ce fut, dans la presse, une explosion de protestations indignées : « Respect au drapeau, disait-on, le soldat est, par définition, un être noble; c'est l'avilir indignement que

vouloir mettre à son niveau, que lui donner pour frères d'armes le criminel, rebut de la société. » Le projet de M. Paul Adam me paraît, en effet, difficilement acceptable. Mais, dans le même ordre d'idées, on en peut concevoir un autre dont la mise en pratique répugnerait moins à l'esprit.

Envisageons loyalement les données du problème.

Malgré les phrases que volontiers on récite à la Chambre sur les expéditions coloniales, chacun de nous comprend que ces lointaines équipées sont, au fond, des guerres d'affaires. On crée des débouchés pour le commerce, et l'on a grandement raison. Je suis de ceux qui croient à l'utilité sociale d'un empire colonial et au réveil de notre vieux génie d'expansion. Ces guerres-là n'ont rien de comparable avec celles où nous avons défendu pied à pied le sol de la mère patrie. Pour deux sortes de guerres, ayons donc deux sortes de troupes.

Après tout ce qui s'est passé d'atroce et d'absolument inutile pendant la campagne de Madagascar, tout le monde pense à présent qu'il faudrait avoir — outre l'armée française qu'on n'a pas le droit d'entamer et de donner en proie à la fièvre paludéenne — une autre armée moins précieuse, qu'on pût faire donner sans de trop grands remords, que la nation pût exposer, sans trop de maternelles angoisses, aux rigueurs du climat, à la malignité des microbes, aux perfidies des peuples sauvages.

Convenons-en, les citoyens d'un vieux pays comme le nôtre ne sont pas tous également précieux. Sans parler des criminels, dont on ne peut à aucun prix faire des soldats réguliers, il y a « les mauvais sujets », les cerveaux brûlés, les têtes dures, ceux qui ont toutes chances de tourner mal un jour ou l'autre. Ces mauvais garçons-là, désolation de leur famille, danger constant pour la société, on les verrait sans trop de peine se dompter par la discipline, s'ennoblir par les armes et s'assouvir dans les fatigues et dans les combats d'une guerre où le sort même de la patrie n'est pas en jeu. La légion étrangère, qui a rendu tant de services, est d'un niveau moral tout à fait comparable. Et ce seraient encore des adversaires assez dignes pour des Pavillons Noirs, des Touaregs ou des Hovas qui sont de très vilains brigands à leur manière. Faire une armée coloniale avec de la graine de meurtriers, de voleurs, d'anarchistes, pour les empêcher de devenir tout cela, voilà ce qu'il faudrait pouvoir réaliser. Mais comment les connaître avant qu'ils aient commis des crimes? Qui fera le partage de cette ivraie et du bon grain? J'y vois mille difficultés, et cependant n'existe-t-il pas dès maintenant, au nombre des œuvres de prévoyance que nous avons énumérées, une *Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative*, qui rend déjà de grands services et qui pourrait nous être du plus puissant secours? Fondée en 1878 par

M. Fournier, ancien président du Conseil des inspecteurs généraux des prisons, et Félix Voisin, ancien préfet de police, deux hommes de la plus lucide intelligence, reconnue d'utilité publique en 1881, couronnée d'un grand prix à l'Exposition universelle de 1889, cette œuvre, admirable entre toutes, comptait au 1er janvier 1897, 2378 patronnés, dont un tiers environ de jeunes détenus, 369 mineurs condamnés, et le reste composé d'enfants assistés ou moralement abandonnés. La plupart ont fait honneur à son patronage : 1962 avaient une bonne conduite; 416 une conduite passable ou mauvaise, 244 étaient rengagés; 367 avaient un grade. A cet égard, le succès de la Société, l'heureuse influence de sa tutelle s'accroissent d'année en année; la proportion des pupilles gradés est montée de 13 à 15 et à 16 pour 100; en outre 951 d'entre eux ont des livrets de caisse d'épargne, pour une somme totale de 95 805 francs[1].

Sans doute, parmi les pupilles de la *Société de protection*, un bon nombre s'amende d'une manière assez complète pour qu'il soit souhaitable de les garder en France. Mais les autres, les plus mauvais, ceux qui se montrent paresseux, irréfléchis, rebelles à l'éducation, amoureux d'aventures, friands de coups, querelleurs, contents de dépenser beaucoup de force en faisant mal, cerveaux brûlés, pour

1. *Paris charitable et prévoyant*. Plon, édit., 1897, p. 258, 259 et 260.

employer l'expression courante, ne pourrions-nous en faire le fond même de notre armée coloniale? Leur bestialité originelle, ne l'oublions pas, ce sont les circonstances de la vie qui la tourneront vers le meurtre ou vers le farouche courage du condottiere. Autrefois, quand la guerre était chose fréquente, presque constante, ces gens-là s'engageaient, et passaient sur les ennemis leur force en trop, leur besoin d'actes violents, leur amour du pillage. Voilà vingt-huit ans que nous vivons sans guerre européenne; et il n'est pas inadmissible que ce soit là une des causes adjuvantes de l'accroissement de la criminalité. Nos peuples s'alcoolisent, source abondante d'irritation pour le cerveau; ils ne se battent plus, et cette irritation ne trouve plus où s'écouler légalement. Et c'est le meurtre qui devient la détente de ces gens-là.

Faire des guerres européennes tout exprès pour assouvir ces nerfs malades, personne n'en aura l'idée; mais les expéditions lointaines peuvent être, à ce point de vue, d'utilité publique. Puisqu'on ne peut pas empêcher que certains hommes aient un excès de force qui leur monte à la tête et veut se dépenser, tâchons du moins que leur excitation devienne une arme au service de la collectivité, qu'elle s'emploie à nous défendre de ces peuples brigands, infidèles à leurs serments, féroces et sournois, que nous ne pouvons pas ne pas combattre dans nos lointaines colonies. Pourquoi ne tiendrions-

nous pas à nos mauvais sujets un discours comme celui-ci :

« L'heure qui sonne est tout à fait décisive pour toi. Si tu rentres dans la vie de misère et de fréquentations mauvaises qui te guette, avant un an tu seras en prison. Mais voici qui vaut mieux pour toi : l'État te donne un superbe uniforme, une fort bonne solde, et il paie ton voyage en Algérie où tu iras, dans un bataillon spécial, sous une discipline suffisante pour te mater, t'endurcir progressivement aux fatigues, t'acclimater aux ardeurs du soleil. Tu traceras des routes, tu construiras des chemins de fer, tu marcheras beaucoup, tu te battras parfois et tes mauvais nerfs s'useront, tandis que ta santé se fera résistante. Plus tard, on t'utilisera dans des climats moins cléments, sur la côte ouest de l'Afrique, au Tonkin, à l'île de Madagascar, où tu tiendras sans défaillir, là où sont morts abominablement les troupiers de vingt ans de notre 200e de ligne. Tu seras courageux sur le champ de bataille, et c'est vraiment une noblesse que tu pourras y conquérir avec la conscience de ta propre valeur. Puis, quand la quarantaine t'aura remis en équilibre et en sagesse, quand ton excès de force sera pleinement assouvi, tu coloniseras, tu feras souche de braves gens dans un pays nouveau où nul ne se souciera de savoir quel bandit tu aurais pu être. Et tu vaudras assurément ces citoyens de la libre Amérique, venus on ne sait d'où, riches on ne sait comme, et qui font

cependant pour quelques-uns de nos gentilshommes ruinés, d'assez confortables beaux-pères. »

Tel est le projet, à longue échéance sans doute, vaste et par conséquent difficile à réaliser, que je préconisais il y a quelques mois. A ce moment, plus d'un critique — et M. Francisque Sarcey, entre autres, dans deux articles consécutifs — me firent le reproche de vouloir armer le médecin d'un pouvoir discrétionnaire, en le chargeant de discerner les mauvais sujets, la graine de criminels. Et peut-être, en effet, mon projet, tel que je l'avais primitivement conçu, prêtait-il quelque peu le flanc à cette querelle. Je ne demande pas mieux que de restreindre ici le rôle et la responsabilité des gens de ma profession. Peut-être voudra-t-on m'accorder cependant que leur avis ne sera pas tout à fait inutile pour juger de l'état d'un système nerveux et des espérances que l'on est en droit de fonder sur son amélioration présumable. Donc, confions au comité de direction de la *Société de protection des engagés volontaires*, renforcé si l'on veut de quelques médecins compétents, le soin de décider à entrer dans l'armée coloniale les jeunes hommes dont elle a coutume de s'occuper, et qui tous ont fait preuves très suffisantes de leurs fâcheux instincts héréditaires ou acquis. Je crois sincèrement que c'est dans cette voie que nos pays d'Europe devront chercher à se débarrasser d'un certain nombre d'organismes humains qui peuvent être aussi utiles aux colonies qu'ils seraient

nuisibles ici, et dont il est possible de faire de très braves gens, peut-être des héros, en les plaçant dans le milieu de dur labeur et de combats fréquents qui s'adapte si bien à leur excès de force, à leur tempérament extrême. Une armée coloniale faite de nos têtes chaudes, de nos nerveux hypersthéniques, de nos tempéraments paroxystiques, c'est là, je crois, le dernier terme et l'aboutissant nécessaire de cette prophylaxie du crime à laquelle nous a conduits logiquement l'étude de nos connaissances les plus récentes et les plus fermes sur la structure et le fonctionnement de la cervelle humaine.

Le plan général que me paraît devoir adopter la société de demain pour se défendre contre les assassins, les meurtriers et les voleurs, peut donc se ramener aux grandes lignes que voici.

A. — Prophylaxie du Mal.

1° *Lutte contre l'hérédité.* — Par la raréfaction des maladies infectieuses et des intoxications (alcooliques notamment), qui constituent, dans l'immense majorité des cas, la cause prédisposante, la tendance aux paroxysmes (état d'irritabilité mécanique de l'écorce cérébrale, causé par de véritables lésions anatomiques, ou paralysie des éléments de l'association d'images et d'idées).

2° *Développement de l'Instruction.* — De telle sorte que l'impulsion mauvaise, au lieu de traverser sans peine un cerveau vide, soit contrainte de s'attarder en chemin à quelques-unes des images dont il sera rempli. Le retard d'une impulsion est le commencement de la sagesse. Il faut, en outre, que cette instruction soit avant tout pratique, technique et professionnelle, qu'elle s'efforce de maintenir le paysan à la campagne en en faisant un bon agriculteur, au lieu de le bercer de chimériques espérances.

3° *Éducation moralisatrice* — arrachant les enfants à leur milieu de corruption et, s'il le faut, à leurs parents indignes, et les plaçant en apprentissage, aux champs de préférence.

4° *Thérapeutique et hygiène cérébrales.* — Création, dans tous les grands centres, de « dispensaires pour les enfants nerveux », où des soins appropriés seront donnés aux jeunes épileptiques, hystériques et neurasthéniques, aux enfants tristes, paresseux, colères ou sournois, en vue de refaire la vitalité, la nutrition de leur cerveau, leur cohésion mentale.

5° *Organisation d'une armée coloniale de mauvais sujets* — permettant d'utiliser au bien commun les jeunes cerveaux paroxystiques que n'auront pas suffisamment améliorés les moyens énumérés ci-dessus.

Personne ne niera que l'application méthodique et progressivement étendue de ce programme, ne

soit de nature à rendre beaucoup plus rare l'emploi de nos autres moyens de défense, des moyens de répression que nous avons proposé de remanier comme suit :

B. — Répression du Crime.

1° Spécialisation du magistrat criminel et réorganisation de la Cour d'assises.

2° Expertise médico-légale, investigation psychologique de l'inculpé plus fréquentes et plus instructives.

3° Création d'hôpitaux-prisons pour les criminels aliénés ou grands névropathes.

4° Large application de la loi Bérenger et du système de prisons modernes — type de Fresnes-lez-Rungis — aux criminels par accident; redoublement de sévérité pour les récidivistes et les criminels de tempérament.

5° Adoucissement des moyens et multiplication du nombre des exécutions capitales.

On a beaucoup redit que les criminologistes qui basent leurs doctrines sur la science du cerveau de l'homme semblent n'avoir à cœur que de défendre les méchants contre la juste vindicte des bons. Peut-être voudra-t-on reconnaître que les conclu-

sions précédentes ne sont point inspirées par une fausse sentimentalité. Peut-être voudra-t-on nous accorder quelque souci de la préservation des braves gens, et convenir que nous devrons probablement de sérieuses améliorations pratiques à une connaissance moins empirique des conditions de production du mal.

Un homme d'une charmante et vive intelligence me disait récemment : « J'ai suivi vos études sur l'âme du criminel, et, théoriquement, je nie tout aussi radicalement que vous-même le libre arbitre et la responsabilité morale : en tant que philosophe vos opinions sont les miennes ; mais si j'étais le bon tyran dont a parlé votre maître Renan, je ne manquerais point de faire interdire votre enseignement et de supprimer vos livres. Pratiquement vous pouvez être dangereux. »

Eh bien ! l'étude que mes lecteurs ont maintenant entière sous les yeux, aboutit précisément à prouver le contraire, et montre comment la Vérité, tant redoutée jusqu'à présent par la plupart des conducteurs de peuples et des éducateurs d'hommes, n'est, au demeurant, que bienfaisante et moralisatrice.

Si nous gardons l'idée d'un dieu tombé qui se souvient des cieux, d'une humanité en décadence progressive, d'une terre qui n'est qu'un exil méprisable, d'un Paradis futur dont l'espoir nous dispense de tout effort qui ne tendrait pas à le mériter,

nous sommes condamnés à ne pas progresser, à n'améliorer aucune des conditions, physiques ou psychiques, de notre existence terrestre.

La condition nécessaire de la morale c'est l'humble et simple vérité. C'est par elle que nous avons toujours fait nos pas en avant. Il ne faut donc pas craindre de la regarder bien en face, d'en braver les petits tracas momentanés : la sagesse est toujours au bout de l'effort qu'elle coûte.

Pauvres humains, nous ne nous hâterons sur la route du mieux qu'en prenant pleine conscience de l'humilité vraie de notre condition, et notamment de la misère du mécanisme qui nous détermine. L'erreur la plus nuisible et la plus attardante est celle qui consiste à nous juger libres et fiers, et capables d'agir de notre propre mouvement, grâce à la divine étincelle. Le Créateur a fait de nous une belle machine à transformer des sensations en mouvements : connaissons bien cette machine et ne nous berçons pas d'illusions sur le conseil d'un fol orgueil. Aussitôt que nous aurons consenti à comprendre comment naissent nos actions, par quels concours de circonstances nous sommes inclinés au mal, nous commencerons à pouvoir en éviter les causes, et à savoir y porter remède.

La croyance en la liberté nous maintient, depuis l'antiquité la plus lointaine, dans la routine de la répression insuffisante et de la médiocre intimidation. Sa négation scientifique, l'intelligence du véri-

table fonctionnement cérébral, et l'étude du crime en tant que phénomène pathologique, ne peuvent pas manquer de nous conduire en un temps relativement court à la raréfaction du mal, par cette hygiène des âmes, par cette médecine des esprits qui, toute jeune encore, nous a donné déjà tant de preuves de sa vertu.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... V

PREMIÈRE PARTIE

Le cerveau de l'homme et le libre arbitre.

CHAPITRE I. — LE CERVEAU DE L'HOMME. — Notions d'anatomie et de physiologie cérébrales, désormais indispensables à toute étude de psychologie. — Localisations cérébrales; sensibilité et motricité. — La cellule cérébrale; le neurone. — Fibres collatérales et neurones d'association; mécanisme de l'association des images et des idées. — Rôle fondamental de la mémoire. — Monisme et dualisme : incarnation de l'âme dans le système nerveux de l'homme; la durée des actes psychiques..... 1

CHAPITRE II. — LA PERSONNE HUMAINE. — Définition actuelle des facultés de l'âme. — La Personnalité. — Les maladies de la Personnalité. Azam, M. Ribot, M. Pierre Janet et le rétrécissement du champ de la conscience; recherches sur des malades hystériques. — Modifications de la Personnalité chez les malades neurasthéniques; hiérarchie des émotions..... 21

CHAPITRE III. — Le Libre Arbitre. — La doctrine du libre choix; sa preuve par le « sentiment vif interne ». — Mécanisme du jugement; trois étapes : 1° une sensation qui tend à devenir un acte, une impulsion; 2° la mise en parallèle et la lutte entre cette sensation actuelle et le total des sensations accumulées en nous et conservées par la mémoire; 3° la victoire de l'impulsion sur la mémoire ou de la mémoire sur l'impulsion. — La lutte pour la vie dans le domaine des images et des idées. — Ce qui détermine nos actes. — Le libre arbitre et la physiologie cérébrale..... 40

DEUXIÈME PARTIE

Déterminisme et responsabilité.

CHAPITRE IV. — Le Crime, le Remords et l'idée de Justice. — Le règne primitif du réflexe brutal. L'idée de crime, l'idée de châtiment sont des conceptions de l'état de société. — Le remords; l'opinion d'Herbert Spencer, d'Alexandre Bain, d'Alfred Fouillée. — Le remords et nos connaissances actuelles en psychophysiologie. — Le crime sans remords et le remords sans crime; exemples de neurasthéniques à scrupules, de mélancoliques et d'épileptiques à remords. — La vérité, en ces matières, est-elle bonne à dire? — L'idée de justice : hypothèse de ses origines divines; hypothèse de ses origines humaines..... 57

CHAPITRE V. — L'Idée de Responsabilité. — Stuart Mill, l'école de Turin; H. Spencer, Alfred Fouillée, Paulhan, Gabriel Tarde. — Discussion sur des exemples. — La responsabilité, fonction de l'antipathie et de l'identité. — Rôle toujours plus important de la pathologie cérébrale. — Mécanisme des volitions. — Les conditions de production d'un crime; part de l'hérédité, part de l'éducation dans la genèse du méfait. — L'exemple de Caillard. — Faut-il maintenir le principe de la responsabilité morale? — Le vrai rôle du juge; il ne consiste pas à décerner des châtiments, mais : 1° à mettre le criminel hors d'état de

nuire; 2° à substituer le calme du magistrat à la fureur de ceux qui sont lésés; 3° à feindre de punir, pour intimider les méchants..... 78

TROISIÈME PARTIE

Conséquences pratiques.

CHAPITRE VI. — La Répression du Crime. — L'ensemble de ce qui précède nous conduit à cette conclusion que l'anthropologie criminelle proprement dite voit se rapetisser son domaine, tandis que s'amplifient celui de la sociologie et surtout celui de la psychologie criminelles. — Impossibilité actuelle de réformer de fond en comble le code criminel. — Organisation d'une juridiction d'assises plus compétente. — Création d'hôpitaux-prisons pour les criminels aliénés ou grands névropathes. — Efficacité de l'intimidation. — La prison de Fresnes-lez-Rungis. — La peine de mort; opinion de M. Tarde : adoucissement et multiplication des exécutions capitales..... 113

CHAPITRE VII. — Le Prophylaxie du Mal. — Comment l'humanité se préserve des maladies infectieuses. — Seule, l'étude scientifique des conditions de production du mal peut conduire à une hygiène préservatrice, à une prophylaxie rationnelle. — Comment on peut lutter : 1° contre l'hérédité : raréfaction des maladies infectieuses susceptibles de déterminer chez les descendants l'irritation de l'écorce cérébrale ou la rupture des fibres d'association; lutte contre la tuberculose, la syphilis, et surtout contre l'alcoolisme; — 2° contre le mauvais exemple. — Utilité de l'instruction; le retard d'un réflexe est le commencement de la sagesse; passage nécessaire de la force à la ruse. — L'éducation religieuse. — Les œuvres de préservation et de sauvetage de l'enfance : elles ont déjà fait beaucoup pour la prophylaxie du mal. — Mais il ne suffit pas d'arracher ces jeunes cerveaux aux mauvais exemples, il faut encore les soigner : nécessité de créer des dispensaires d'enfants nerveux. — Traitement du rétré-

cissement du champ de la conscience; traitement des oscillations émotionnelles. — Une armée coloniale de mauvais sujets. — Conclusions : au total, la négation du libre arbitre et de la responsabilité morale nous conduit, non point à la suppression de toute préservation sociale, mais au contraire à une organisation beaucoup plus complexe, beaucoup moins cruelle et beaucoup plus efficace de nos moyens de défense contre les malfaiteurs : elle mène, non plus tant à la répression aveugle, qu'à la préservation. — La morale est l'aboutissant nécessaire de la vérité scientifique..... 141

484-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — P5 07.